Artisans, entrepreneurs du BTP, grands groupes de la construction

P/

STAGES DE PERFECTIONNEMENT 2011
BÂTIMENT, ÉCO-CONSTRUCTION, RÉNOVATION

L'AFPA, des formations "prêtes-à-l'emploi"
Appelez vite un conseiller AFPA

N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN



Relevez le défi du développement durable et d'une rénovation de qualité avec l'AFPA !

Les métiers du bâtiment évoluent vers la HQE, les économies d'énergie, l'éco-construction. Dans la continuité du Grenelle de l'Environnement et dans le but d'aider votre entreprise à réussir sa mutation vers les métiers à haute valeur ajoutée, écologique et énergétique, l'AFPA a conçu un vaste dispositif de stages de perfectionnement.

Qualité environnementale
Eco-construction
Performance énergétique
Réglementation, sécurité

Engagée auprès des principaux acteurs qui contribuent à structurer une offre de qualité (Qualit'EnR, ENERPLAN, ADEME, ATEE…), l'AFPA respecte les recommandations qualité, les normes techniques et règles professionnelles relatives aux matériaux, à l'isolation thermique, aux modes de construction, aux énergies renouvelables.
Le saviez-vous ?

Vos salariés possèdent-ils toutes les habilitations ou qualifications nécessaires à l'exercice de leur activité ? Leurs habilitations arrivent-elles à échéance ?

Agréée par différents organismes (SGS ICS, Bureau Veritas…), l'AFPA est bien placée pour préparer vos collaborateurs aux habilitations et certifications ou assurer leur renouvellement : amiante, échafaudages, fluides frigorigènes, habilitations électriques, secourisme…

AFPA, 1er organisme de formations qualifiantes en France, est aussi organisme évaluateur certifié !

Les formateurs de l'AFPA sont habilités à faire passer à vos salariés manipulant les fluides frigorigènes le test d'aptitude.

Cet examen est signalé dans ce catalogue par le symbole ✦



LA QUALITÉ CERTIFIÉE ISO 9001

Agréée OPQF (Office Professionnel des Organismes de Formation) depuis 1994, l'AFPA est engagée dans une certification progressive de ses campus selon la norme de qualification **ISO 9001**. Un gage supplémentaire d'efficacité !

Sommaire

NATURE DE LA PRESTATION

- ▲ stage de perfectionnement avec test final
- ✦ évaluation seule (sans formation)
- i 2011 stages développant les compétences indispensables à votre activité en 2011

Sommaire

NATURE DE LA PRESTATION

▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)
i 2011 stages développant les compétences indispensables à votre activité en 2011

L'AFPA, c'est une gamme complète de formations « bâtiment »

73 stages de perfectionnement

Qualité environnementale

Vous voulez vous engager dans la démarche-qualité environnementale ?

Nos formations vous préparent aux nouveaux marchés nécessitant une approche globale du bâtiment (performance énergétique, étanchéité à l'air et maison BBC, gestion et tri des déchets, isolation thermique par l'extérieur et par l'intérieur…).

Performance énergétique

Vous voulez proposer à vos clients une offre globale en économie d'énergie ?

L'AFPA vous propose des stages courts (formations FEEBat, réglementation thermique et aides financières) et vous initie aux recommandations qualité, normes techniques et règles professionnelles : 5 modules de formations vous permettent d'obtenir l'appellation Qualit'EnR (QualiSol, QualisSol Combi, QualiBois, QualiPac, Quali PV Elec), une série de stages vous perfectionne aux savoir-faire techniques en termes d'installation d'équipements à énergie solaire.

Eco-construction

Vous souhaitez utiliser de nouveaux matériaux de construction ?

L'AFPA vous forme à l'utilisation de matériaux compatibles avec une démarche environnementale (bâtir en monomur, construire en pisé, monter une maison à ossature bois…).



Réglementation, sécurité

Vous devez faire face à vos obligations réglementaires ?

L'AFPA vous propose des stages de perfectionnement au montage-démontage d'échafaudages, au désamiantage et à l'utilisation de PEMP. Pour vous permettre d'obtenir l'attestation d'aptitude obligatoire, l'AFPA, organisme évaluateur certifié vous propose 3 sessions de formation qui vous donnent les clés de la manipulation des fluides frigorigènes et 4 sessions qui vous évaluent pour l'obtention des attestations d'aptitude de famille 1.

FeeBat, ça va vous intéresser !

L'AFPA vous propose des formations opérationnelles, financées dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie : FEEBat. Elles vont de l'identification des éléments-clés d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment à la mise en œuvre des technologies, en passant par le contexte réglementaire, l'évaluation des postes de consommation et le couplage des solutions.



"+flex"

Pour maîtriser les savoirs de base (expression orale et écrite, principes de base en mathématiques, principaux outils numériques…), être plus à l'aise dans l'entreprise, plus relationnel dans son emploi ou plus performant pour évoluer.



en alternance

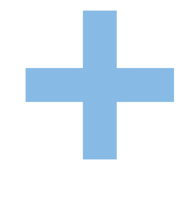
Vous avez besoin de recruter des maçons, électriciens ou plombiers ou encore des coffreurs bancheurs, des peintres ou des plaquistes ? Choisissez l'alternance !

L'AFPA est un acteur engagé dans les formations en alternance : ces formations peuvent être réalisées sur un financement « contrat de professionnalisation ».



Pratique et gratuit !

Rendez-vous sur www.industrie.afpa.fr/fluides
Un quizz de quelques questions vous permettra de déterminer votre catégorie et vos éventuels besoins de perfectionnement.
L'AFPA est organisme évaluateur pour la délivrance des attestations d'aptitude « fluides frigorigènes » (catégories I, II, III et IV).
A ce titre, elle est certifiée par Bureau Veritas Certification et régulièrement auditée.



des services d'accompagnement personnalisés

Service Client « Suivi Intégral »

Pour vous accompagner dans vos démarches, l'AFPA a mis en place un dispositif unique de relation client :

- Une **centrale de réservation** des places en formation accessible par téléphone

  N° Indigo 0 826 46 14 14
  0,15 € TTC / MN

  ou par e-mail : **inscriptions@afpa.fr**
- Une information en **« en temps réel »** sur les stages disponibles à la date et sur le lieu de votre choix.
- **La gestion des subrogations et/ou remboursements** éventuels auprès de votre OPCA.
- **Un traitement de A à Z de la gestion administrative et financière** des inscriptions (convention de stage, convocation du stagiaire, plan d'accès au campus AFPA, retour des feuilles de présence…).

Service «plus» : des stages intra

Attentive à vos besoins, l'AFPA vous propose des solutions adaptées aux contraintes de votre entreprise. Tous les stages de ce catalogue sont réalisables en INTRA-ENTREPRISE pour plusieurs de vos salariés aux lieux et dates de votre choix.

Aide aux montages financiers

Savez-vous que les formations AFPA peuvent bénéficier d'aides accordées par des organismes collecteurs agréés, des collectivités territoriales ou des fonds européens ? L'AFPA vous aide à les identifier et les mettre en place. Elle vous apporte un appui précieux **dans le montage et la gestion de votre dossier** ainsi que dans la mise en place de projets mobilisant de nombreux partenaires et de multiples financements.

Mise en place de la GPEC

L'AFPA vous propose un ensemble de solutions complémentaires qui concilient les intérêts de votre entreprise et ceux de vos salariés :

- définition des **référentiels de vos emplois**,
- évaluation, **bilan des compétences** de vos salariés,
- **validation des acquis de l'expérience** professionnelle (VAE) pour ceux de vos collaborateurs qui exercent depuis au moins 3 ans un métier du bâtiment,
- conseil dans la **conception de vos plans de formation**,
- appui au **recrutement**…

L'AFPA c'est aussi…

1er organisme de formations qualifiantes en France,

l'AFPA vous propose une large palette de formations et de stages de perfectionnement pour professionnaliser tous vos collaborateurs : secrétariat, comptabilité, gestion, bureautique, langues, sécurité, logistique, réparation... articulée autour de 300 métiers, de l'ouvrier au technicien supérieur.

Programmes, dates et lieux sont disponibles sur **afpa.fr**

L'AFPA N'EST PAS UN ORGANISME DE FORMATION COMME LES AUTRES !

engagée

Créée il y a plus de 60 ans pour reconstruire la France d'après-guerre, l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) est issue de la « famille des bâtisseurs ». Ses tous premiers stagiaires sont sortis avec la qualification de maçon. Aujourd'hui, elle entretient des liens étroits avec les grandes fédérations professionnelles, comme la FFB ou la Capeb. **50 % des formations en alternance réalisées à l'AFPA sont des contrats de professionnalisation dans le secteur du bâtiment.**

puissante

Avec 150 formations en catalogue (77 produits qualifiants, 73 produits de perfectionnement), **l'offre AFPA couvre la plupart des besoins en qualification et en compétences du bâtiment,** dans le gros œuvre et le second œuvre, pour les ouvriers qualifiés ou les techniciens, salariés ou demandeurs d'emploi.
Cette puissance, l'AFPA la met à votre service pour assurer la qualité de vos ressources humaines, l'adéquation des savoir-faire… pour contribuer à la professionnalisation de vos salariés, améliorer leur employabilité grâce à l'acquisition de nouvelles compétences.

attentive

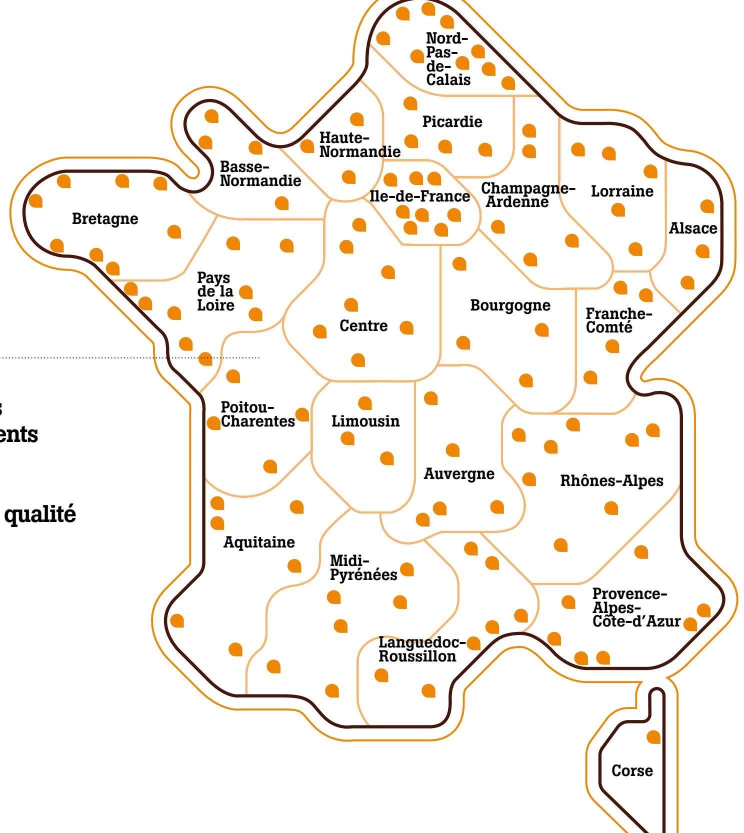
Grâce à sa connaissance concrète de votre environnement complexe, l'AFPA répond très précisément à votre demande, et même, anticipe vos besoins en compétences.
L'AFPA conçoit pour vous des actions « sur mesure » et forme vos collaborateurs avec un calendrier souple (de 2 à 5 jours, en fonction du profil de vos salariés et de vos objectifs de qualification), et à votre convenance : au sein de votre entreprise, sur vos chantiers, ou sur les chantiers-écoles, dans nos campus ou même à distance !

pionnière

Notre force et notre fierté, ce sont les 36 ingénieurs de notre bureau d'études entièrement consacrés au suivi de l'évolution des emplois, des impacts technologiques et réglementaires dans le secteur du bâtiment. Ce sont eux qui actualisent les programmes de formation pour les adapter aux défis du XXI[e] siècle.
L'AFPA est le seul organisme en France à proposer des modules de formation intégrant une dimension « développement durable » à l'ensemble de ses stagiaires (salariés et demandeurs d'emploi).

Où que vous soyez, nous y sommes aussi !

Avec 186 campus de formation, dont 118 proposent une ou plusieurs spécialités de formation bâtiment, nous sommes présents dans toute la France.
Outre le confort de cette proximité, cette dimension nationale vous assure une qualité constante quelle que soit votre région.



L'AFPA, partenaire formation du bâtiment

efficace

Notre force et notre différence, ce sont nos formateurs : tous des professionnels ayant exercé plus de cinq ans le métier qu'ils transmettent. Nos formations sont pertinentes car elles sont dispensées sur des plateaux techniques dans les mêmes conditions de travail que sur vos chantiers. Les équipements utilisés par les stagiaires sont à la pointe des évolutions du moment (matériaux et technologies). Chaque programme de formation répond à vos préoccupations du moment : il est développé par un spécialiste du secteur. **Vos salariés sont opérationnels immédiatement, c'est notre marque de fabrique !**



l'AFPA, pionnière et responsable

Grenelle de l'environnement, croissance verte, nouvelles technologies, nouvelles réglementations, exigences croissantes des consommateurs comme des entreprises… Le développement durable est devenu incontournable.

L'AFPA, entreprise responsable, propose déjà une offre de service adaptée aux enjeux du développement durable, afin de répondre dès maintenant aux exigences des entreprises, à l'évolution des métiers et aux nécessaires compétences de demain.

MODE D'EMPLOI DES FICHES



① Code AFPA

Il est précieux, notez-le ! En le saisissant dans la rubrique « rechercher une formation – mot-clé » sur le site www.afpa.fr, vous avez accès à de nombreux services : dates et lieux du stage en temps réel, téléchargement du bulletin d'inscription, préinscription en ligne, coordonnées du campus, plan d'accès… Il vous permet également de retrouver cette formation dans le calendrier.

② Où et quand ?

Le calendrier vous permet de connaître immédiatement les dates et les lieux du stage de perfectionnement qui vous intéresse. Pensez toutefois à consulter régulièrement notre site www.afpa.fr : notre offre se construit tout au long de l'année, en fonction des demandes ou de l'actualité.

③ Le + produit

Toutes nos formations sont dispensées par des professionnels ayant exercé le métier au minimum 5 années, dans un contexte et une pédagogie centrés sur l'exercice du métier. Certaines bénéficient de conditions spécifiques qui constituent des atouts décisifs : matériel de dernière génération, process innovant…
Elles sont signalées dans cet encart.

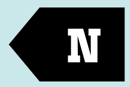
④ Particularités



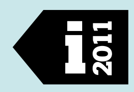
DÉVELOPPEMENT DURABLE
Les stages signalés prennent en compte les enjeux du développement durable. Ils permettent d'acquérir des compétences et des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement, de façon à répondre aux exigences des entreprises et aux savoir-faire de demain.



RÉGLEMENTAIRE
Ce pictogramme signale une formation réglementaire.



NOUVEAUTÉ
Ce pictogramme vous signale un stage nouveau.



INDISPENSABLE
Ce pictogramme repère les stages développant les compétences indispensables à votre activité en 2011.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le projet de loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) introduit de nouvelles obligations nécessaires pour le renforcement progressif de la performance énergétique des bâtiments.

L'objectif est de généraliser des bâtiments basse consommation (BBC) d'ici 2012 et des bâtiments à énergie positive à l'horizon 2020.

Notre offre de perfectionnements s'inscrit dans cette démarche.







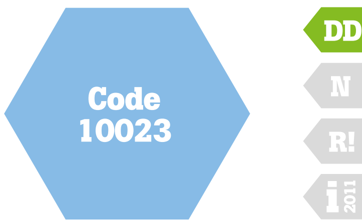
RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE



DD N R! i 2011

FEEBat : identifier les éléments-clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation en ayant du personnel formé aux nouvelles exigences réglementaires et à l'approche globale.

QUI ?
- Artisans, chefs d'entreprises, salariés, responsables et techniciens de bureaux d'études, maîtres d'ouvrages du secteur BTP.

OBJECTIF(S)
- Maîtriser l'approche globale énergétique du bâtiment.
- Identifier les technologies-clés des bâtiments existants et les solutions d'amélioration énergétique pouvant être mises en place.
- Comprendre les interactions des corps d'états dans l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie.
- Savoir proposer les économies d'énergie et les services associés.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix **: 360€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 72

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Cette formation FEEBat (module 1) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEEBat.

La formation est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF-SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

PROGRAMME

- Maîtriser l'approche globale énergétique d'un bâtiment
- Les enjeux, les différentes énergies, le lien avec l'approche HQE
- Les principaux postes de consommation d'énergie
- Le contenu d'une offre de travaux d'amélioration énergétique cohérente centrée sur la performance
- Connaître les technologies clés
- La réglementation, parois (opaques, vitrées, perméabilité de l'enveloppe)
- L'isolation par l'extérieur, la ventilation : le rôle et incidence sur le système de chauffage, le chauffage à eau chaude, l'ECS, le rafraîchissement, la climatisation, la régulation, la maintenance
- Savoir proposer les économies d'énergie et les services associés
- Les arguments de vente
- Les temps de retour
- Les gains sur la durée de vie du matériel.

+PRODUIT

Points-clés à prendre en compte dans une offre globale de rénovation.

Code
10026





FEEBat : maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation en ayant du personnel formé aux nouvelles exigences réglementaires

QUI ?
- Artisans, chefs d'entreprises, salariés, responsables et techniciens de bureaux d'études, maîtres d'ouvrages du secteur BTP

OBJECTIF(S)
- Maîtriser le fonctionnement thermique d'un bâtiment.
- Utiliser les outils de diagnostic de performance énergétique.
- Présenter au client des solutions d'amélioration de performance énergétique globale en prenant en compte les aspects financiers, techniques et environnementaux.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix : **360€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 72

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Cette formation FEEBat (module 2) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEEBat.

Elle est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF-SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

PROGRAMME

- Le fonctionnement thermique d'un bâtiment
- Isolation de l'enveloppe et des parois vitrées et opaques
- Bases thermiques : inertie thermique et déperditions
- Rôle de la ventilation : régulation, habitat et santé
- Les systèmes de chauffage
- Les outils de diagnostic de performance énergétique
- Réglementation thermique du bâti ancien
- Eléments indispensables au diagnostic.

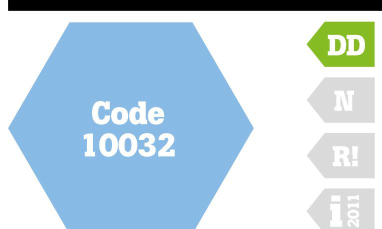
Pratique :
- Utiliser des outils informatiques de Calcul des Consommations Conventionnelles des Logements (3CL)
- Utiliser des outils informatiques de diagnostic et de calcul des consommations d'énergie
- Réaliser des études de cas, de simulation d'amélioration énergétique de bâtiments.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi le stage 10023 « FEEBat : Identifier les éléments-clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments » ou maîtriser les compétences correspondantes.

+PRODUIT

Estimation des solutions techniques envisagées, à la fois sur le résultat économique et sur l'impact environnemental.



DD N R! i 2011

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies d'isolation des toitures et des planchers hauts

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation. L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEEBat pour animer cette formation.

QUI ?

▪ Salariés, artisans et toutes personnes intervenants ou appelées à intervenir sur des activités de rénovation énergétique de bâtiments.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier les technologies d'amélioration énergétique de bâtiments résidentiels ou tertiaires, en particulier l'isolation thermique en toiture, toitures/terrasses et terrasses/végétalisées.
▪ Etudier les spécificités de la mise en œuvre des systèmes d'isolation pour atteindre les performances énergétiques escomptées.
▪ Identifier les interactions des corps d'état dans l'atteinte des économies d'énergie.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix : **700 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 72

Cette formation FEEBat (module 3.2) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Elle est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF-SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

PROGRAMME

Le contexte, les enjeux, et les objectifs de l'isolation thermique en toiture des bâtiments
- Les systèmes d'isolation : critères de choix, performances.
- Les variétés d'isolants : avantages et limites d'emploi, étiquetage.
- La mise en œuvre : procédés, points sensibles (ponts thermiques), interactions avec les autres métiers, principales erreurs ou malfaçons rencontrées, l'autocontrôle.
- L'entretien, la maintenance et la prise en main par le client

Les études de cas pratiques :
- Etiquetage et certification des isolants
- Analyse des malfaçons
- Rôle d'un pare-vapeur
- Entretien des toitures végétalisées
- Déperditions et thermographie.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de l'isolation des planchers hauts et des toitures (dont les toitures végétalisées).

Une personne de l'entreprise doit avoir obligatoirement suivi le stage 10023 « FEEBat : identifier les éléments-clé d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments ».

+PRODUIT

Points-clés à prendre en compte dans la rénovation énergétique de bâtiments existants.

Code
10030





DD N R! i 2011

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies d'isolation des parois verticales opaques et des planchers bas

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation. L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEEBat pour animer cette formation.

QUI ?

▪ Salariés, artisans et toute personne intervenant ou appelée à intervenir sur des activités de rénovation énergétique de bâtiments.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier les technologies d'amélioration énergétique de bâtiments résidentiels ou tertiaires, en particulier l'isolation thermique intérieure et extérieure.
▪ Etudier les spécificités de la mise en œuvre des systèmes d'isolation pour atteindre les performances énergétiques escomptées
▪ Comprendre les interactions des corps d'état dans l'atteinte des économies d'énergie.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix : **700 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 73

Cette formation FEEBat (module 3.3) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Elle est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF.SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

PROGRAMME

Le contexte, les enjeux, et les objectifs de l'isolation thermique des parois et planchers bas d'un bâtiment
Les systèmes d'isolation : critères de choix, performances
Les variétés d'isolants : avantages et limites d'emploi, étiquetage,
La mise en œuvre : procédés, points sensibles (ponts thermiques), interactions avec les autres métiers, principales erreurs ou malfaçons rencontrées, l'autocontrôle
L'entretien, la maintenance et la prise en main par le client.

Les études de cas pratiques :
Etiquetage et certification des isolants
Origine des pathologies intérieures et extérieures
Déperditions et thermographie.

PRÉ-REQUIS

Connaître les métiers de base de l'isolation des parois et des planchers.

Une personne de l'entreprise doit avoir obligatoirement suivi le stage 10023 « FEEBat : Identifier les éléments-clé d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments »

+PRODUIT

Interventions détaillées sur les points clés à prendre en compte dans la rénovation énergétique de bâtiments existants.

Code 10531

DD


i 2011

Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec le système enduit monocouche

ITE : finition avec un enduit hydraulique projeté sur l'isolant

Suite à cette formation l'entreprise peut intégrer dans son offre de service le système ITE avec la projection d'enduit hydraulique en finition. Elle peut proposer des prestations conformes aux prescriptions des fabricants et se positionner comme actrice de la performance énergétique des bâtiments.

QUI ?
- Artisans et salariés d'entreprises du bâtiment : façadier-peintre en bâtiment, plâtrier, façadier-enduiseurs débutants ou confirmés.

OBJECTIF(S)
- Connaître le processus de réalisation de l'ITE avec une finition en enduit épais
- Préparer un support maçonné.
- Poser un système isolant.
- Projeter un enduit monocouche sur isolant.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix : **1290 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 73

PROGRAMME

- Les travaux préparatoires des supports
- Le système calé/chevillé et ses points singuliers
- La machine à projeter : réglage, projection et maintenance
- Les enduits monocouches : préparation et technique d'application.

Mise en pratique :
- La protection
- Traiter et préparer les supports
- Poser un système calé/chevillé avec son treillis métallique
- Traiter les joints fonctionnels
- Traiter les pourtours de façades et les ouvertures
- Préparer et régler la machine à projeter
- Projeter et dresser l'enduit monocouche
- Réaliser différents aspects de finition de l'enduit.

PRÉ-REQUIS

Etre apte à travailler en hauteur.

Maîtriser les outils de contrôle et de traçage.

Apporter sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

+PRODUIT

Mises en situation dans un environnement de chantier.

Code 10530




i 2011

Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec le système enduit mince

ITE : finition avec un enduit organique appliqué sur l'isolant

Suite à cette formation, l'entreprise peut intégrer dans son offre de service le système ITE avec enduit mince. Elle peut proposer des prestations conformes aux prescriptions des fabricants et se positionner comme actrice de la performance énergétique des bâtiments.

QUI ?
- Artisans et salariés d'entreprises du bâtiment : maçons, plaquistes.

OBJECTIF(S)
- Connaître les pathologies et préparer les façades
- Réaliser la mise en œuvre des trois systèmes « ITE enduit mince ».
- Adapter sa prestation aux prescriptions techniques des fabricants d'ITE.
- Traiter les points singuliers d'un système « ITE enduit mince ».
- Connaître les règles d'entretien et de rénovation des anciennes ITE (ETICS).

DURÉE ET PRIX
- Durée : **10 jours**
- Prix : **1820 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 73

PROGRAMME

- La démarche HQE
- Les différents systèmes ITE
- Diagnostic et pathologies des façades
- Modes opératoires de mise en œuvre des systèmes ITE
- Les points singuliers : ouvertures, angles, mouchoirs, profilés.
- Les éléments de départ
- Les éléments décoratifs et les variantes de finition des ITE
- Les règles ETICS : Particularité des K1 à K4
- Tri et gestion des déchets du chantier ITE.

Mise en œuvre :
- Préparer et traiter des supports
- Adapter sa prestation aux prescriptions techniques des fabricants d'ITE
- Implanter et poser un rail de départ
- Réaliser un calepinage de pose des panneaux d'isolants
- Poser mécaniquement des panneaux d'isolants
- Coller des panneaux d'isolants
- Caler/cheviller des panneaux d'isolants
- Traiter les points singuliers
- Incorporer un treillis dans le sous-enduit et réaliser l'enduit de finition
- Fixer des éléments décoratifs - Réaliser un revêtement de finition et des variantes (si options régionales)
- Particularités d'une rénovation totale d'ITE (K5 et K6)
- Trier et gérer des déchets d'ITE.

PRÉ-REQUIS

Etre apte à travailler en hauteur.

Maîtriser les outils de traçage et de contrôle.

Apporter une tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

+PRODUIT

Mises en situation dans un environnement de chantier.

Code 10997



N R! i 2011

Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec les trois systèmes de fixation

ITE sans finition : pose collée, pose calée/chevillée et pose mécanique

Suite à cette formation, l'entreprise peut intégrer dans son offre de service le système ITE avec enduit mince. Elle peut proposer des prestations conformes aux prescriptions des fabricants et se positionner comme actrice de la performance énergétique des bâtiments.

QUI ?
- Artisans et salariés d'entreprises du bâtiment : façadier-peintre, peintre en bâtiment.

OBJECTIF(S)
- Connaître la mise en œuvre des trois systèmes « ITE enduit mince ».
- Adapter sa prestation aux prescriptions techniques des fabricants d'ITE.
- Réaliser la pose d'isolant collé, calé/chevillé et mécanique.
- Traiter les points singuliers d'un système « ITE enduit mince ».

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix : **1290 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 73

PROGRAMME

- La fixation d'ITE : collée, calée/chevillée et mécanique
- Les points singuliers : ouvertures, angles, profilés
- Les éléments de départ
- Le sous-enduit et son treillis.

Cas pratiques :
- Implanter et poser un rail de départ
- Réaliser un calepinage de pose des panneaux d'isolants
- Poser mécaniquement des panneaux d'isolants
- Coller des panneaux d'isolants
- Caler/cheviller des panneaux d'isolants
- Traiter les points singuliers
- Réaliser un sous enduit en incorporant un treillis.

PRÉ-REQUIS

Etre apte à travailler en hauteur.

Maîtriser le traitement des pathologies et l'application des produits de finition des façades.

Maîtriser les outils de traçage et de contrôle.

Apporter une tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

+PRODUIT

Mises en situation dans un environnement de chantier.

Code 10927





R!



Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec le système « bardage en plaques »

ITE : bardage rapporté en plaques de fibrociment sur une ossature bois

Intégrer le système ITE avec bardage en plaques dans l'offre de service de l'entreprise qui pourra proposer des prestations conformes aux prescriptions des fabricants et se positionner comme actrice de la performance énergétique des bâtiments.

QUI ?
- Artisans et salariés d'entreprises du bâtiment : couvreurs, charpentiers/bardeurs/couvreurs.

OBJECTIF(S)
- Connaître les technologies de l'ITE et l'incidence des interfaces métiers sur la performance énergétiques des bâtiments.
- Adapter sa prestation aux prescriptions techniques des fabricants d'ITE.
- Réaliser la pose du matériau isolant associé à une ITE avec un bardage en plaques de fibrociment.
- Réaliser la pose des petits éléments de couverture et traiter les points singuliers.
- Trier et gérer des déchets issus d'une ITE.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix : **1290 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 73

PROGRAMME

- L'auto-contrôle, les interfaces métiers associés à la performance énergétique des bâtiments
- Les familles de systèmes ITE et les différentes typologies de bardage
- La réception des supports
- Les matériaux isolants associés aux systèmes ITE avec bardage
- Le mode opératoire de mise en œuvre d'ITE avec un bardage en plaque fibrociment
- Les points singuliers, les éléments de départ et les joints fonctionnels
- Le tri des déchets associé au démontage d'ancienne ITE avec bardages (amiante).

Pratique :
- Tracer et implanter des éléments d'ossatures
- Fixer des équerres
- Poser un profilé d'aération
- Poser le matériau isolant et traiter les points singuliers
- Poser et régler l'ossature bois
- Poser des profilés de départs, d'angles et d'arrêts latéraux
- Poser des plaques en plein, en ouverture et en arrêts hauts
- Poser des clins en angles et en about
- Poser des profilés d'appui
- Poser des clins en tableaux et linteaux
- Démonter l'ancienne ITE avec bardage et traiter les déchets.

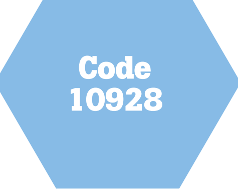
PRÉ-REQUIS

Etre apte à travailler en hauteur. Maîtriser les outils de traçage et de contrôle.

Apporter une tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

+PRODUIT

Mises en situation dans un environnement de chantier.







Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec le système « bardage en clins »

Intégrer le système ITE avec bardage en plaques dans l'offre de service de l'entreprise qui pourra proposer des prestations conformes aux prescriptions des fabricants et se positionner comme actrice de la performance énergétique des bâtiments.

QUI ?
- Artisans et salariés d'entreprises du bâtiment : couvreurs, charpentiers ou menuisiers.

OBJECTIF(S)
- Connaître l'incidence des interfaces métiers sur la performance énergétiques des bâtiments.
- Connaître les différentes technologies de l'ITE.
- Adapter sa prestation aux prescriptions techniques des fabricants d'ITE.
- Réaliser la pose du matériau isolant associé à une ITE avec bardage en clins.
- Réaliser la pose des éléments de bardage en clin et traiter les points singuliers.
- Trier et gérer des déchets issus d'une ITE.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix : **1290 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 74

ITE : bardage en clins fibrociments sur une ossature bois

PROGRAMME

Programme Niv. 1
- L'auto-contrôle, les interfaces métiers associés à la performance énergétique des bâtiments
- Les familles de systèmes ITE et les différentes typologies de bardage
- La réception des supports
- Mode opératoire de mise en œuvre d'ITE avec un bardage en clins
- Les matériaux isolants associés aux systèmes ITE avec bardage
- Les points singuliers, les éléments de déport et les joints fonctionnels
- Le tri des déchets associé au démontage d'ancienne ITE avec bardages (amiante).

Mise en pratique :
- Tracer et implanter des éléments d'ossatures
- Fixer des équerres
- Poser un profilé d'aération
- Poser le matériau isolant et traiter les points singuliers
- Poser et régler l'ossature bois – Poser des profilés de départs, d'angles et d'arrêts latéraux
- Poser des clins en plan carré, en ouverture et en arrêts hauts
- Poser des clins en angles et en about
- Poser des profilés d'appui
- Poser des clins en tableaux et linteaux
- Démonter l'ancienne ITE avec bardage et traiter les déchets.

PRÉ-REQUIS

Etre apte à travailler en hauteur. Maîtriser les outils de traçage et de contrôle.

Apporter une tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

+PRODUIT

Mises en situation dans un environnement de chantier.

Code 10929







Réaliser le débit des matériaux d'un système ITE

Suite à cette formation l'entreprise peut réaliser des études quantitatives pour intégrer dans son offre de service le système ITE avec enduit mince. Par ses études performantes, elle peut mieux se positionner sur le marché concurrentiel, réaliser des prestations conformes aux prescriptions des fabricants.

QUI ?
- Artisans et salariés d'entreprises du bâtiment.

OBJECTIF(S)
- Connaître le cadre réglementaire associé à l'ITE.
- Connaître les critères de choix d'un système ITE et son processus de mise en œuvre.
- Réaliser l'état des lieux d'un chantier
- Réaliser un avant-métré et un débit de matériaux.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **1 jour**
- Prix : **320 € HT**

OÙ ET QUAND :
- Calendrier page 74

ITE : avant-métré et quantitatif des matériaux d'une Isolation Thermique par l'Extérieur avec un enduit mince

PROGRAMME

- Le cadre réglementaire.
- Le choix d'un système « ITE avec enduit mince» et connaissance de sa mise en œuvre
- L'étude préalable et particularité de l'avant métré ITE
- Caractéristique d'une nomenclature d'un système ITE.

Mise en situation :
- Réaliser l'état des lieux d'un chantier
- Réaliser un avant-métré.
- Réaliser un débit de matériaux.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases d'une étude quantitative.

Apporter une calculette.

+PRODUIT

Applications dans un contexte de chantier.

Code 10930

DD


i 2011

Contrôler et améliorer sa prestation en matière de pose d'isolant pour une meilleure performance énergétique

Sensibiliser les acteurs de l'isolation thermique par l'intérieur à la qualité de mise en œuvre des matériaux isolants

Connaissance et respect des normes en vigueur. Accroissement de la qualité d'efficacité technique des futures prestations.

QUI ?
▪ Artisans, chef d'entreprise, plaquiste, plâtrier.

OBJECTIF(S)
▪ Connaître la nouvelle réglementation thermique et son impact sur la qualité de la mise en œuvre des matériaux isolants.
▪ Favoriser la qualité du travail en matière d'isolation en partenariat avec les autres corps de métiers.
▪ Connaître les différentes pathologies liées à une mauvaise mise en œuvre des matériaux isolants.
▪ Maîtriser l'utilisation des appareils de contrôle en matière de performance énergétique.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **3 jours**
▪ Prix **: 850€ HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 74

PROGRAMME

Connaître la réglementation thermique 2010 :
- Ses enjeux
- Les changements par rapport à l'ancienne réglementation
- L'impact de cette nouvelle réglementation par rapport au métier de plaquiste
- Connaître les différents dangers de mise en œuvre des matériaux isolants conduisant à des contre-performances énergétiques.
- Études de cas.

Mise en pratique :
Réaliser les contrôles de performance énergétique en utilisant les équipements adéquats :
- Mesures de contrôle sur maquette d'habitat
- Méthodologie et mise en œuvre d'isolants dans certains points singuliers de l'habitat.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience dans les métiers du second œuvre et en particulier dans les métiers de l'isolation.

+PRODUIT

Mise en situation réelle de contrôle en matière de performance énergétique.

Code 10938




i 2011

Maîtriser les principes de l'étanchéité à l'air d'un Bâtiment Basse Consommation

Connaître les exigences du label BBC (Effinergie)

Avec cette formation l'entreprise accède au marché de la maison BBC (label Effinergie ou autres). Cette formation répond aux exigences de la RT 2012.

QUI ?
▪ Artisans et salariés appelés à intervenir dans le projet de construction BBC.

OBJECTIF(S)
▪ Repérer les exigences liées à la perméabilité à l'air d'un bâtiment à très faibles besoins énergétiques.
▪ Maîtriser l'étanchéité à l'air d'une construction BBC (en particulier la maison à ossature bois).

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **1 jour**
▪ Prix **: 320€ HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 74

PROGRAMME

- Les enjeux et les principes physiques liés à la perméabilité à l'air (économie d'énergie, les exigences des labels BBC
- L'étanchéité à l'air au niveau des raccords des composants de la structure
- L'étanchéité à l'air et à l'eau des menuiseries extérieures
- La mise en œuvre des barrières d'étanchéité à l'air (pare-pluie, frein vapeur, etc.).
- Les méthodes et moyens d'autocontrôle

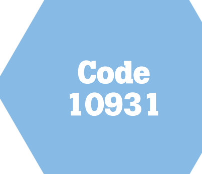
- Etudes de cas pratiques

PRÉ-REQUIS

Connaître les fondamentaux d'un des métiers du bâtiment

+PRODUIT

Interventions dans des constructions bois BBC.









i 2011

Connaître les clés du BBC et les aides financières des labels liés à la RT

Identifier les labels liés aux économies d'énergie en maison individuelle

Face à la forte demande des clients sur les questions environnementales et d'économie d'énergie, avoir des salariés en capacité d'apporter des éléments de conseils techniques.

QUI ?
- Acteurs de la construction de maisons individuelles : chefs d'entreprises, artisans, constructeurs de maisons individuelles, salariés bureaux d'études techniques, ligne commerciale, encadrement.

OBJECTIF(S)
- Identifier les labels liés à la RT et les aides financières associées.
- Constituer le dossier pour l'obtention du label BBC.
- Optimiser la performance énergétique d'un projet.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix **: 550€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 74

Maîtriser les moyens d'obtention du label BBC dans le cadre de la règlementation thermique. Être en capacité de faire des choix techniques et de matériaux pour construire des ouvrages BBC en utilisant les aides financières en vigueur.

PROGRAMME

- Connaître les caractéristiques des différents labels liés à la RT
- Repérer les aides financières en vigueur pour accompagner les projets de construction d'ouvrages économes en énergie
- Analyser le label BBC
- Constituer un dossier de demande de label BBC.

Etudier des cas pratiques :
- Faire des choix techniques pour réaliser des maisons individuelles BBC.

PRÉ-REQUIS

Connaître les termes techniques employés dans le secteur du bâtiment.

+PRODUIT

Vous serez acteur de la performance énergétique des bâtiments qui sera obligatoire dès 2013.

DÉCHETS DE CHANTIER

Vos chantiers de démolition ou de rénovation produisent non seulement des déchets de chantier ordinaires à trier, mais aussi des déchets « problématiques », voire dangereux : boues de peinture, bois traité, huile, cartouches, amiante…

Or, la règlementation, de plus en plus contraignante, impacte fortement votre responsabilité de producteurs de déchets. De lourdes sanctions financières sont prévues pour les contrevenants.

Pour connaître vos obligations et savoir comment les remplir, nous vous proposons 3 stages spécifiques.





DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE

Code 10512

DD N R! i 2011

Gérer les déchets de chantier

Identifier et trier les déchets de chantier

A la suite de cette formation, l'entreprise dispose des arguments pour choisir et mettre en œuvre des solutions pratiques afin d'optimiser la gestion des déchets. Aujourd'hui, être en conformité avec la réglementation de la gestion des déchets de chantier est un enjeu financier pour l'entreprise.

QUI ?
- Artisans et salariés d'entreprises du secteur du bâtiment.

OBJECTIF(S)
- Acquérir les principes de base de la gestion de déchets de chantier.
- Identifier et qualifier les déchets de chantier
- Repérer les éco-gestes.
- Caractériser et appliquer le principe 3RVE.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **1 jour**
- Prix **: 360€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 74

PROGRAMME

Comprendre l'importance du développement durable et des enjeux environnementaux, économiques et règlementaires.

Identifier, par des exercices, les catégories de déchets : déchets inertes, déchets banals, déchets dangereux.

Repérer les éco-gestes : tri et stockage.

Améliorer la gestion des déchets selon le principe 3RVE : réduction, récupération, recyclage, valorisation, élimination.

+PRODUIT

Solutions simples pour changer vos pratiques.

Code 10513

DD




Construire un plan de gestion de déchets de chantier réglementaire

Connaître les enjeux et la réglementation

La gestion des déchets de chantier est soumise à réglementation. Cette formation apporte toutes les connaissances pour répondre avec pertinence aux exigences règlementaires liées aux déchets.

QUI ?
- Maître d'ouvrage, responsable d'entreprise, professionnel confronté à l'application de la réglementation des déchets de chantier du bâtiment.

OBJECTIF(S)
- S'approprier la réglementation liée aux déchets du bâtiment.
- Construire un plan de gestion des déchets en respectant les normes de qualité environnementale.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix **: 550€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 74

PROGRAMME

Analyser le cadre réglementaire et les enjeux économiques liés aux déchets.

Repérer les cibles du système de management environnemental (SME).

Prendre en compte la législation des différentes catégories de déchets de chantier du bâtiment.

Préparer les opérations de gestion des déchets suivant la typologie du chantier.

Identifier les contraintes spécifiques aux marchés publics et privés.

Préparer un plan d'élimination des déchets de chantier : approche des filières de valorisation et des centres de stockage.

Constituer un dossier préparant le plan de gestion des déchets de chantier :
- Déterminer par famille les déchets produits et identifier les destinations des déchets
- Adapter la gestion des déchets au regard du chantier
- Optimiser les tris à effectuer sur le chantier
- Estimer les coûts unitaires de la gestion des déchets et des contenants
- Définir le point de regroupement des déchets
- Prévoir et suivre les coûts de gestion des déchets
- Découvrir les bordereaux de suivi des déchets.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les bases techniques tous corps d'état d'un bâtiment.

+PRODUIT

Appropriation d'une méthodologie de gestion des déchets en lien avec la règlementation.

Code 10514



Organiser un tri sélectif sur un chantier de bâtiment

Le chantier est une zone soumise au tri des déchets. Cette formation apporte les techniques et outils nécessaires à l'optimisation du tri sélectif sur votre chantier pour en réduire l'impact financier pour l'entreprise tout en respectant la réglementation.

QUI ?

- Maître d'ouvrage, responsable d'entreprise, professionnel confronté à la mise en place d'un tri sélectif sur un chantier du bâtiment.

OBJECTIF(S)

- S'approprier les principes d'un tri sélectif sur le chantier.
- Analyser un plan de chantier et définir le dispositif de collecte des déchets.

DURÉE ET PRIX

- Durée : **1 jour**
- Prix **: 360 € HT**

OÙ ET QUAND

- Calendrier page 74

Identifier et trier les déchets de chantier

PROGRAMME

Analyser les documents d'un plan de gestion pour estimer les déchets à trier.

Analyser les organisations et les moyens logistiques : type de chantier, pratique des sous-traitants, matériels de collecte et de transport adaptés.

Définir la « zone déchets » et/ou les points de regroupement : flux de déchets et aspects organisationnels, voies de circulation et réseaux.

Mettre en place le dispositif de collecte sur le chantier
- Créer la « zone déchets »
- Mettre en place la signalétique
- Vérifier les obligations et recommandations liées aux réglementations déchets et transport.

Examiner un dispositif de tri sélectif dans un environnement professionnel.

PRÉ-REQUIS

Connaître les différentes catégories de déchets de chantier et les bases techniques des métiers du bâtiment.

+PRODUIT

Application pratique sur votre cas.

RÉGLEMENTATION SÉCURITÉ

La sécurité est votre préoccupation au quotidien pour l'ensemble de vos salariés.

L'AFPA attentive à vos demandes et engagée auprès de partenaires comme les CRAM et l'OPPBTP, vous accompagne dans vos démarches de prévention en vous proposant sur l'ensemble du territoire des stages de 1 à 3 jours sur l'utilisation, le montage le démontage, la réception et la conception des échafaudages fixes et de pied, ainsi que sur la conduite des plates-formes élévatrices de personnel PEMP et sur le retrait de l'amiante.





DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE

AMIANTE

L'AFPA s'engage à répondre à vos obligations en respectant les directives de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) et de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP).

Vous trouverez ci-après la liste des formations en vigueur à ce jour, ainsi que l'ensemble des formations définies par l'arrêté du 22 décembre 2009, publié au JO du 30 décembre 2009. Cet arrêté précise les modalités de formation des travailleurs concernés par les risques liés à l'amiante, en complément au décret n° 2006-761 du 30 juin 2006.
Les durées de formation et des recyclages sont en corrélation aux deux risques et aux trois catégories du personnel.
Le risque est clarifié par deux articles de loi, suivant les activités des salariés : R. 4412-114 (sous-section 3) : activités de confinement et de retrait de l'amiante, R. 4412-139 (sous-section 4) : activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Les entreprises concernées par la sous-section 4, sont toutes les entreprises qui ne relèvent pas de la sous-section 3 et qui procèdent à des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante. Les travaux portent notamment sur des bâtiments, des navires, des structures, des appareils ou des installations.

Stages de perfectionnement proposée jusqu'au 1er juin 2011 par l'AFPA

	TYPE D'ACTIVITÉ	DURÉE	CODE
Personnel d'encadrement technique	Activité de retrait de flocage, calorifugeage et autres Matériaux et Produits Contenants de l'Amiante, (MPCA)	5 jours	10028
Opérateur de chantier		10 jours	10034

Stages de perfectionnement proposée à partir du 1er juin 2011 par l'AFPA

	TYPE D'ACTIVITÉ	DURÉE	DURÉE de 1er recyclage à 6 mois	DURÉE de recyclage à 24 mois
Personnel d'encadrement technique	R. 4412-114	10 jours	2 jours (*)	2 jours (*)
	R. 4412-139	5 jours	1 jour (*)	1 jour (*)
Personnel d'encadrement de chantier	R. 4412-114	10 jours	2 jours	2 jours
	R. 4412-139	5 jours	1 jour	1 jour
Personnel opérateur de chantier	R. 4412-114	5 jours	2 jours	2 jours
	R. 4412-139	2 jours	1 jour	1 jour

(*) Pour le personnel d'encadrement technique déjà formé avant l'entrée en vigueur du présent arrêté, se reporter en outre aux dispositions particulières visées au troisième alinéa du point 2 de l'article 7 de l'arrêté du 22 décembre 2009.

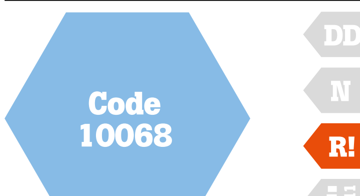
PRÉ REQUIS
certificat médical d'aptitude.

DEUX LIEUX POUR VOUS FORMER :
Campus de formation AFPA de Marseille-la-Treille (13)
Campus de formation AFPA de Montceau-les-Mines (71)

Vous souhaitez en savoir davantage
Appelez vite un conseiller AFPA au



0,15 € TTC / MN



DD N R! i 2011

Utiliser des échafaudages de pied

Respecter l'annexe 5 de la recommandation R408

Avec l'attestation de fin de stage, l'employeur délivre l'autorisation de montage et de démontage des échafaudages de pied de type pré-cadre (décret 2004-924 du 01/09/ 04, article R4323-69 (ex.R233-13-31) et la recommandation R408 de la CNAMTS).

QUI ?
▪ Salarié ou chef d'entreprise amené à utiliser un échafaudage.

OBJECTIF(S)
▪ S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur.
▪ Utiliser des échafaudages de pied, en toute sécurité.
▪ Identifier les particularités de l'échafaudage roulant.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **1 jour**
▪ Prix **: 245 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 75

PROGRAMME

- La réglementation et les obligations administratives préalables
- Les différents types d'échafaudages
- Adopter les principes et méthodes d'évaluation des risques.

Mise en pratique :
- Accéder et circuler en sécurité sur un échafaudage
- Maintenir un échafaudage en sécurité.

Test :
Evaluation des compétences acquises.

PRÉ-REQUIS

Le participant doit venir en formation équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et de la tenue de travail adaptée.

+PRODUIT

Apports théoriques, technologiques et réglementaires appuyés par des outils multimédias.

Code
10085


N



Monter et démonter des échafaudages de pied de type multidirectionnel

Respecter l'annexe 3 de la recommandation R408

Avec l'attestation de fin de stage, l'employeur délivre l'autorisation de montage et de démontage des échafaudages de pied de type multidirectionnel (décret 2004-924 du 01/09/ 04, article R4323-69 (ex.R233-13-31) et la recommandation R408 de la CNAMTS).

QUI ?
▪ Peintres, maçons, salariés ayant à monter/démonter des échafaudages de pied.

OBJECTIF(S)
▪ S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur.
▪ Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied de types multidirectionnels.
▪ Identifier les particularités de l'échafaudage roulant.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 490 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 75

PROGRAMME

- La réglementation et les obligations administratives préalables
- Les différents types d'échafaudages
- Présentation des moyens de protection collective et individuelle.

Mise en pratique :
- Utiliser les protections individuelles dans le montage démontage d'échafaudages
- Adopter les positions de prévention des risques liés aux activités physiques
- Exploiter les notices des fabricants et des plans d'échafaudages
- Organiser le montage d'un échafaudage de pied
- Réaliser l'implantation
- Monter et démonter en sécurité les échafaudages de pied de type multidirectionnels
- Installer des éléments spéciaux tels que : encorbellement, franchissement, pare gravois, consoles, poulies ou bâches.

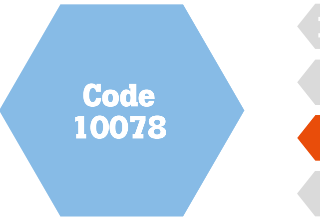
Test :
- Evaluation des compétences acquises en situation formative.

PRÉ-REQUIS

Le participant doit venir en formation équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et de la tenue de travail adaptée.

+PRODUIT

Apports théoriques, technologiques et réglementaires appuyés par des outils multimédias.



DD N R! i 2011

Monter et démonter des échafaudages de pied de type pré-cadres

Respecter l'annexe 3 de la recommandation R408

Avec l'attestation de fin de stage, l'employeur délivre l'autorisation de montage et démontage des échafaudages de pied de type pré-cadre (décret 2004-924 du 01/09/ 04, article R4323-69 (ex R233-13-31) et la recommandation R408 de la CNAMTS).

QUI ?
▪ Peintres, maçons, salariés ayant à monter/démonter des échafaudages de pied.

OBJECTIF(S)
▪ S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur.
▪ Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied de type pré-cadres. Identifier les particularités de l'échafaudage roulant.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 490€ HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 76

PROGRAMME

- La réglementation et les obligations administratives préalables
- Les différents types d'échafaudages
- Présentation des moyens de protections collectives et individuelles.

Mise en pratique :
- Utiliser les protections individuelles dans le montage démontage d'échafaudages
- Adopter les positions de prévention des risques liés aux activités physiques
- Exploiter les notices des fabricants et des plans d'échafaudages
- Organiser le montage d'un échafaudage de pied
- Réaliser l'implantation
- Monter et démonter en sécurité les échafaudages de pied de type pré-cadres
- Installer des éléments spéciaux tel que : encorbellement, franchissement, pare gravois, consoles, poulies ou bâches.

Test :
- Evaluation des compétences acquises en situation formative.

PRÉ-REQUIS

Le participant doit venir en formation équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et de la tenue de travail adaptée.

+PRODUIT

Apports théoriques, technologiques et réglementaires appuyés par des outils multimédias.

Code
10051


DD N

R! i 2011

Concevoir des plans et organiser le montage d'échafaudages de pied normalisés

Respecter l'annexe 2 de la recommandation R408

Avec l'attestation de fin de stage, l'employeur délivre l'attestation de compétence pour la réalisation des études des échafaudages de moins de 24m de haut, suivant la notice du fabricant et la recommandation R408 de la CNAMTS.

QUI ?
▪ Salarié ou chef d'entreprise amené à concevoir la mise en place d'échafaudages de pied.

OBJECTIF(S)
▪ S'approprier la réglementation et les normes des échafaudages.
▪ Elaborer un échafaudage en adéquation au travail à réaliser et en fonction du site.
▪ Organiser le montage d'échafaudages de pied normalisés de moins de 24 m.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 490€ HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 76

PROGRAMME

- La réglementation et les obligations administratives préalables
- Les différents types d'échafaudages.

Mise en pratique :
- Evaluer des risques et proposer des mesures de prévention à prendre
- Exploiter des notices techniques de fabricants d'échafaudages en système pré-cadres et multidirectionnel
- Exécuter des plans d'implantation et de montage d'un échafaudage
- Etablir la descente de charges et évaluer les effets du vent
- Analyser l'intégrité d'un échafaudage en fonction des charges admissibles des éléments et du support.

Test :
- Evaluation des compétences sur une étude de cas.

PRÉ-REQUIS

Réaliser et lire des plans techniques.

+PRODUIT

Outils multimédias ; exploitation des notices de plusieurs fabricants d'échafaudages.



DD
N
R!
i 2011

Réceptionner et exploiter des échafaudages de pied

Respecter l'annexe 4 de la recommandation R408

Avec l'attestation de stage, l'employeur délivre l'attestation de compétence pour exploiter un échafaudage conformément au décret 2004-924 du 1er septembre 2004, l'arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et la recommandation R408 de la CNAMTS.

QUI ?
▪ Responsables de chantiers utilisateurs d'échafaudages de pied.

OBJECTIF(S)
▪ S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur.
▪ Réceptionner et assurer la maintenance des échafaudages de pied.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **1 jour**
▪ Prix **: 245 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 77

PROGRAMME

- La réglementation et les obligations administratives préalables
- Les différents types d'échafaudages
- Adopter les principes et méthodes d'évaluation des risques
- Exploiter et comprendre la notice du fabricant, les plans et la note de calcul fournie.

Mise en pratique :
- Identifier les différents types de calage, d'ancrage et d'amarrage de l'échafaudage
- Mettre en œuvre les opérations de réception
- Appliquer les modalités techniques
- Utiliser les supports proposés
- Enoncer les vérifications périodiques obligatoires.

Test :
- Evaluation des compétences acquises.

PRÉ-REQUIS

Le participant doit venir en formation équipé de son casque et de ses chaussures de sécurité.

+PRODUIT

Apports théoriques, technologiques et réglementaires appuyés par des outils multimédias.

Code
10025




DD
N
R!
i 2011

Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes PEMP Catégorie 3 B

Obtention CACES R386m

Avec l'attestation de formation, sanctionnée par le CACES et l'aptitude médicale, l'employeur délivre l'autorisation de conduite conformément à l'arrêté du 5 décembre 1998 et à la recommandation R386m de la CNAMTS.

QUI ?
▪ Tout salarié amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnes (PEMP).

OBJECTIF(S)
▪ S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur.
▪ Conduire et manœuvrer des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP).

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **3 jours** dont 1 jour de test CACES
▪ Prix **: 950 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 77

PROGRAMME

- Le conducteur d'engin de levage de personnes, rôles et responsabilités
- La réglementation sur la conduite d'engins en sécurité
- Les différents types de PEMP
- Les dispositifs de sécurité et leur relation avec les mouvements.

Mise en pratique :
- Effectuer l'examen d'adéquation, en étude de cas , avec des documents de différents fabricants de PEMP Les gestes de commandements (normes AFNOR) pour conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes

Conduite :
– Contrôler visuellement l'état de la PEMP
– Positionner la PEMP dans différentes configurations
– Déplacer la plate-forme de travail à proximité de surface et dans un espace limité
– Déplacer et positionner la plate-forme en mouvements combinés
– Circuler avec la plate-forme de travail en position haute dans différentes positions
– Maîtriser la conduite sur différents sols et en condition de circulation.
– Effectuer les opérations de fin de poste.

Test :
- Evaluation théorique et pratique réalisées par un Testeur.

PRÉ-REQUIS

Le participant devra être équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et de la tenue de travail adaptée.

+PRODUIT

Apports théoriques, technologiques et réglementaires appuyés par des outils multimédias. CACES 3B utilisable aussi pour la catégorie 3A.

CAO-DAO

AutoCAD : maîtriser les fonctions de base
Code 10152 - page 27

+ FORMATIONS SUR MESURE
- Autocad perfectionnement
- Allplan

Les logiciels de conception et de dessin assistés par ordinateur évoluent régulièrement. Vos dessinateurs doivent progresser dans l'utilisation de fonctions avancées et prendre en main le nouveau matériel mis en place dans votre entreprise.

Vous trouverez à l'AFPA des stages adaptés aux besoins de votre entreprise, depuis l'utilisation des fonctions de base du logiciel AutoCAD jusqu'à la construction de stages ciblés sur les besoins spécifiques de votre entreprise.





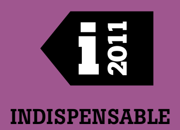
DÉVELOPPEMENT DURABLE



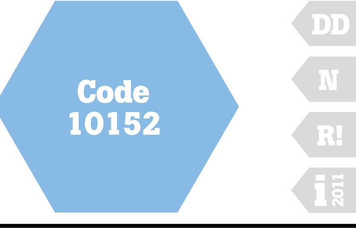
RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE



AutoCAD niveau 1 : maîtriser les fonctions de base

Avec cette formation l'entreprise gagne en productivité avec l'automatisation des tâches répétitives sans valeur ajoutée. La manipulation de dessins est facilitée par l'utilisation d'une bibliothèque d'éléments existants avec AutoCAD. Les échanges de plans entre les différents acteurs sont facilités.

QUI ?
- Professionnels du bâtiment amenés à utiliser le logiciel de CAO/DAO AutoCAD.

OBJECTIF(S)
- Connaître l'environnement du logiciel AutoCAD.
- Dessiner un ouvrage simple en 2D comportant une ou plusieurs vues en utilisant les fonctionnalités du logiciel AutoCAD.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **5 jours**
- Prix **: 1190 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 77

Dessiner les plans d'un bâtiment simple avec le logiciel de CAO/DAO AutoCAD

PROGRAMME

- La présentation de divers dessins réalisés avec AutoCAD
- La présentation et description générale du logiciel et du matériel.

Mise en pratique :
- Créer un dessin
- Gérer des calques
- Gérer des objets
- Utiliser des entités graphiques
- Coter un dessin
- Tracer des hachures
- Crée un dessin-gabarit
- Utiliser des bibliothèques (blocs)
- Imprimer en mode objet et en mode présentation
- Réaliser un dossier de synthèse d'une villa en 2D.

PRÉ-REQUIS

Utiliser des outils bureautiques.

Maîtriser le dessin technique et les normes de dessin.

+PRODUIT

Gain en temps et en efficacité dans votre production.

GROS ŒUVRE

+ FORMATIONS SUR MESURE
- Les fondamentaux du métier,
- Les perfectionnements techniques
- L'organisation du chantier

L'éco-construction est un axe de développement durable pour votre entreprise et fait appel à des techniques traditionnelles.
Selon les régions, vous êtes conduit à mettre en œuvre du pisé, de la terre crue, du béton de chanvre, mais aussi des briques monomur en terre cuite pour respecter la nouvelle règlementation thermique.

Notre offre de perfectionnements courts permettra à vos équipes de mieux répondre aux demandes de vos clients et à leurs exigences en termes de qualité.

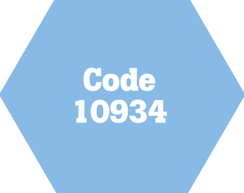


















Construire un mur en pisé

Maîtriser la mise en œuvre du pisé

Élargir son offre de services sur le développement durable et l'éco-construction pour répondre à une nouvelle demande.

QUI ?
- Maçons salariés ou artisans.
- Personnes ayant une bonne expérience de la construction.

OBJECTIF(S)
- Connaître les règles essentielles de la construction en pisé.
- Maîtriser les techniques de réalisation d'un mur en pisé.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **3 jours**
- Prix **: 850€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 78

PROGRAMME

- Etudier le comportement de la terre
- Préparer une terre à pisé
- Mettre en place un coffrage à pisé
- Mettre en œuvre du pisé en utilisant un fouloir manuel ou pneumatique
- Traiter les finitions.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les fondamentaux de la construction du gros œuvre.

Avoir une tenue de travail de chantier et les équipements de protection individuelle (chaussures, gants, lunettes, casque).

+PRODUIT

Apprentissage de la sélection d'une terre à pisé.

Code
10935







Réaliser des enduits de terre crue

Maîtriser les enduits décoratifs en terre

Élargir son offre de services sur le développement durable et l'éco-construction pour répondre à une nouvelle demande.

QUI ?
- Salariés, artisans du secteur gros-œuvre et de l'aménagement finitions plus spécifiquement les maçons, plâtriers, peintres, façadiers.
- Personnes ayant une bonne expérience de la construction.

OBJECTIF(S)
- Connaître les différentes terres pour enduit.
- Réaliser des enduits de terre manuellement ou en projection à l'aide d'une machine, sur différents supports.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **3 jours**
- Prix **: 850€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 78

PROGRAMME

- Les types de terres pour enduit.

- Doser des mortiers de terre
- Réaliser un enduit de base et ses finitions
- Réaliser un enduit décoratif.

PRÉ-REQUIS

Etre capable de réaliser un enduit traditionnel.

Avoir une tenue de travail de chantier et les équipements de protection individuelle (chaussures, gants, lunettes, casque).

+PRODUIT

Supports permettant de réaliser différents types d'enduits ; travail sur les motifs décoratifs de votre choix.



DD
N






Réaliser le remplissage en béton de chanvre d'une ossature bois

Maîtriser les règles professionnelles d'exécution pour réaliser des murs en béton

Élargir son offre de services sur le développement durable et l'éco-construction pour répondre à une nouvelle demande.

QUI ?
- Maçons, constructeurs maisons à ossature bois.
- Personnes ayant une bonne expérience de la construction.

OBJECTIF(S)
- Connaître les règles professionnelles d'exécution.
- Maîtriser les techniques de réalisation de murs coffrés en béton de chanvre.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **3 jours**
- Prix **: 850 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 78

PROGRAMME

- Règles professionnelles d'exécution/réglementation.
- Préparer un coffrage pour un mur banché
- Préparer du béton de chanvre
- Mettre en place du béton de chanvre
- Traiter les points particuliers et finitions.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les fondamentaux de la construction du gros œuvre.

Avoir une tenue de travail de chantier et les équipements de protection individuelle (chaussures, gants, lunettes, casque).

+PRODUIT

Utilisation d'outils et de matériels spécifiques.

Code
10004

DD






Construire un bâtiment en monomur avec des éléments en terre cuite

Acquérir les connaissances de base sur la maçonnerie à joint mince

Elargir son offre sur le champ du développement durable et de l'éco-construction est un enjeu pour les entreprises. Ce stage permet d'acquérir les connaissances pour prescrire et mettre en œuvre le produit monomur dans un projet de construction et de s'entraîner à réaliser un ouvrage.

QUI ?
- Artisans, salariés, maçons, chefs d'équipe gros œuvre.

OBJECTIF(S)
- Réaliser un ouvrage de maçonnerie en monomur et en faire la prescription :
  - identifier les points clés du produit et les critères de choix,
  - maîtriser les points spécifiques de mise en œuvre du produit.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix **: 590 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 78

PROGRAMME

- Différentes maçonneries à joints minces agréées et leur place dans l'éco-construction
- Règles de mise en œuvre du monomur en terre cuite
- Méthodes de pose des accessoires
- Spécificités du produit en relation avec les interventions des autres corps d'état.

Mise en pratique :
- Réaliser un petit ouvrage de maçonnerie en monomur :
- Réaliser le calepinage le mieux adapté aux dimensions de l'ouvrage
- Préparer le matériel nécessaire à la réalisation du mur
- Implanter et réaliser avec soin l'arase de départ
- Bâtir une paroi à joints minces avec retour d'angle et imbrication avec un mur de refend
- Incorporer un raidisseur vertical, un chaînage et un linteau
- Déconstruire l'ouvrage dans le respect de la bonne gestion des déchets de chantier.

PRÉ-REQUIS

Avoir une expérience de maçon.

Le stagiaire devra être équipé de sa tenue de travail, ses gants, son casque et ses chaussures de sécurité.

+PRODUIT

Réalisation d'une partie d'ouvrage en monomur de terre cuite en atelier.

Code
10524



Concevoir un système de récupération d'eau de pluie pour lave-linge et WC

Elargir son offre sur le champ du développement durable et de l'éco-construction et se positionne sur le marché de la récupération, du stockage et de l'utilisation d'eaux de pluie, créé par la législation d'août 2008.

QUI ?
▪ Chefs d'entreprise, personnel d'encadrement de chantier, ouvriers : gros œuvre, VRD, couverture, plomberie, installation sanitaire Techniciens d'études bâtiment.

OBJECTIF(S)
▪ Connaître les techniques de récupération, de stockage et de distribution d'eau de pluie dans l'habitat.
▪ Concevoir et dimensionner un système de récupération d'eau de pluie dans le respect de la réglementation en vigueur.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **1 jour**
▪ Prix **: 390€ HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 78

Connaître les règles et les techniques utiles à l'économie d'eau dans l'habitat

PROGRAMME

- Connaître les dispositions réglementaires de la loi sur l'eau et l'arrêté sur l'utilisation de l'eau de pluie du 21/08/2008
- Connaître les différents systèmes de récupération, stockage et filtration des eaux de pluie
- Concevoir un dispositif de récupération d'eaux de pluie en maison individuelle
- Dimensionner un système de stockage et de distribution d'eau de pluie.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les bases techniques d'un bâtiment TCE
Savoir lire les plans bâtiment en 3D.

+PRODUIT

Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas concrètes.

Code
10932









Réaliser un béton ciré décoratif

Avec cette formation, l'entreprise maîtrisera la réalisation de dallages décoratifs et pourra répondre, en autonomie, à des exigences architecturales et/ou proposer à ses clients des variantes innovantes.

QUI ?
▪ Tout professionnel relevant des différents secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces verts ayant vocation à commercialiser ou à réaliser une finition décorative intégrée à un dallage béton.

OBJECTIF(S)
▪ Mettre en œuvre un béton ciré décoratif, dans les conditions usuelles du chantier.
▪ Respecter les règles professionnelles, la sécurité et la qualité requise.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 590€ HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 78

Intégrer une finition décorative à un dallage béton

PROGRAMME

- S'approprier les particularités d'utilisation des outils spécifiques
- Comprendre et s'approprier le process propre au fournisseur et les fiches techniques produits
- Chiffrer et commercialiser un projet.

- Préparer le béton coloré suivant les recommandations du fournisseur
- Coffrer et couler un dallage en béton classique ou coloré en pleine masse ou réaliser un ragréage sur dalle existante
- Réaliser la finition conformément au process du fournisseur
- Réaliser le surfaçage du béton frais.
- Préparer le support (nettoyage soigné, dépoussiérage)
- Appliquer la cire
- Lustrer la surface traitée.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la réalisation d'une dalle traditionnelle ou la pose d'un carrelage.

Le stagiaire devra apporter sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

+PRODUIT

Spécialisation sur un segment de marché très « tendance » qui permet d'exprimer votre créativité.



Réaliser un béton imprimé décoratif

Intégrer une finition décorative à un dallage béton

Avec cette formation, l'entreprise maîtrisera la réalisation de dallages décoratifs et pourra répondre, en autonomie, à des exigences architecturales et/ou proposer à ses clients des variantes innovantes.

QUI ?
- Tout professionnel relevant des différents secteurs du bâtiment, travaux publics et espaces verts ayant vocation à commercialiser et à réaliser une finition décorative intégrée à un dallage.

OBJECTIF(S)
- Mettre en œuvre un béton imprimé décoratif, dans les conditions usuelles du chantier.
- Respecter les règles professionnelles, la sécurité et la qualité requise.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **3 jours**
- Prix **: 850€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 78

PROGRAMME

- S'approprier les particularités d'utilisation des outils spécifiques
- Comprendre et s'approprier le process propre au fournisseur et les fiches techniques produits
- Chiffrer et commercialiser un projet.

- Préparer le béton suivant les recommandations du fournisseur
- Coffrer et couler un dallage en béton classique
- Régler la surface
- Préparer les matrices suivant l'aspect esthétique souhaité
- Appliquer les matrices sur le béton frais.
- Répandre le produit durcisseur minéral coloré, jouer avec les différentes couleurs pour obtenir l'aspect visuel attendu
- Réaliser la finition (lissage, talochage...)
- Déposer les matrices
- Appliquer le traitement de finition (imperméabilisation, fixation des couleurs).

PRÉ-REQUIS

Maîtriser la réalisation d'une dalle traditionnelle ou la pose d'un carrelage.

Le stagiaire devra apporter sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

+PRODUIT

Spécialisation sur un segment de marché très « tendance » qui permet d'exprimer votre créativité.

AMÉNAGEMENT-FINITIONS

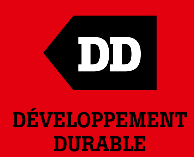
Réaliser une douche italienne en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité
Code 10937 - page 34

+ FORMATIONS SUR MESURE
- Les fondamentaux du métier,
- Les perfectionnements techniques
- L'organisation du chantier

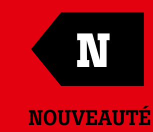
Vos carreleurs doivent installer des douches à l'italienne avec toutes les spécificités que requiert leur réalisation au regard de la règlementation sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

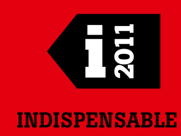
Notre offre de perfectionnement est centrée sur l'application de cette règlementation entrée en vigueur le 1er janvier 2010.

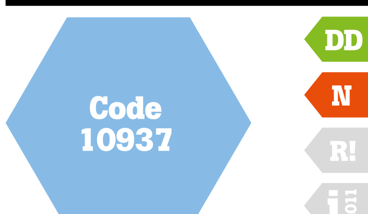












Réaliser une douche italienne en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité

Ce stage apporte la maîtrise de la réalisation d'une douche italienne selon les dispositions prévues par la loi en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

QUI ?
- Salariés et artisans carreleurs.

OBJECTIF(S)
- Maîtriser la qualité de la mise en œuvre du système de douche préformée afin d'éviter les risques de désordres.
- Faciliter la réponse de l'entreprise face à la demande exponentielle du marché.
- Connaître les textes de la réglementation sur l'accessibilité.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **3 jours**
- Prix **: 850€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 79

Maîtriser la mise en œuvre et la pose de carrelage d'une douche italienne préformée

PROGRAMME

- Connaître la loi sur l'accessibilité :
  - grande ligne de la législation
  - spécificité de la législation dans les salles d'eau
- Connaître les caractéristiques de la douche préformée
  - les contraintes diverses de mise en œuvre : assurance d'une bonne imperméabilisation/isolation phonique de l'évacuation/risques de désordres.

- Réalisation globale d'une douche :
  - positionnement de la douche préformée
  - poser et raccorder les écoulements (siphon/tuyaux)
  - poser les systèmes de protection à l'eau associés
  - réaliser le collage et le jointoiement du revêtement.

PRÉ-REQUIS

Avoir une bonne expérience en matière de pose de carrelages et d'utilisation de produits connexes.

Chaque participant doit apporter vêtements et chaussures de travail.

+PRODUIT

Situation réelle de mise en œuvre.

Services « plus » Sur mesure

Grâce à ses formateurs-experts, l'AFPA peut créer, dans plusieurs domaines, un véritable stage SUR MESURE pour votre entreprise.

Les fondamentaux du métier
– initiation à la pose de papier peint,
– initiation à la pose de revêtements de sol technique,
– initiation à la pose collée de carreaux céramiques,
– initiation à la pose d'un plafond avec rails et suspentes.

Les perfectionnements techniques « gestuels »
– technique de mise en œuvre de plafonds modulables,
– utilisation de matériaux rentrant dans le champ de « l'éco-construction » tel que le badigeon à la chaux, la pose de linoléum,
– peinture par pulvérisation,
– initiation à la patine et au glacis décoratif, initiation à la réalisation de plafonds et de cloisons à haute performance acoustique.

L'organisation de chantier
– étude quantitative, étude estimative,
– planification d'équipe pour un des lots de l'aménagement-finition (carrelage, plaque, peinture…),
– organisation d'un chantier pour un des lots de l'aménagement-finition,
– initiation à l'étude de prix.

**Vous souhaitez en savoir davantage.
Appelez vite un conseiller AFPA au**



0,15 € TTC / MN

MÉTIERS DU BOIS

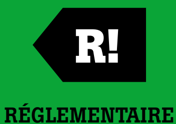
+ FORMATIONS SUR MESURE
- La construction bois,
- La menuiserie
- La métallerie

Parce que vous, professionnels du bois, avez clairement identifié les enjeux stratégiques de la profession autour de la construction bois et de la pose de menuiseries, l'AFPA vous propose des formations de perfectionnement en phase avec la demande de vos clients et avec les préoccupations énergétiques et environnementales de demain.





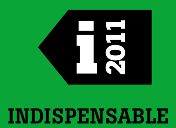
DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE



DD N R! i 2011

FEEBat: Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies liées aux ouvrants, fermetures et protections solaires

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Mieux se positionner et proposer des offres globales sur le marché de la rénovation. Cette formation FEEBat (module 3.3) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Cette formation est éligible à la prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF.SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

QUI ?

▪ Salariés, artisans et toute personne intervenant ou appelée à intervenir sur des activités de rénovation énergétique de bâtiments.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier les technologies d'amélioration énergétique de bâtiments résidentiels ou tertiaires, en particulier les performances des ouvrants, fermetures et protections solaires d'un bâtiment.
▪ Etudier leur mise en œuvre afin d'atteindre les performances énergétiques escomptées.
▪ Comprendre les interactions des corps de métiers dans l'atteinte des objectifs d'économies d'énergie.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 700€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 79

PROGRAMME

- Le contexte, les enjeux et les objectifs de l'isolation thermique des ouvrants d'un bâtiment, l'efficacité des fermetures et protections solaires
- Les technologies des ouvrants, des fermetures et protections solaires, les performances techniques, environnementales et les critères de choix
- La mise en œuvre, le calfeutrement des menuiseries extérieures et le contrôle de l'étanchéité à l'air
- Les interactions avec les autres corps d'état
- L'entretien, la maintenance et la prise en main par le client.

Etudes de cas pratiques :
- Identifier les informations contenues sur l'étiquetage et reconnaitre les caractéristiques des produits
- Proposer selon un cahier des charges une offre globale concernant la rénovation des menuiseries et l'isolation intérieure d'un appartement situé en ville.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de la pose d'ouvrants, fermetures et protections solaires.

Une personne de l'entreprise doit avoir obligatoirement suivi le stage 10023 « FEEBat : Identifier les éléments clé d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments ».

+PRODUIT

Les points-clés de la rénovation énergétique de bâtiments existants.
AFPA habilité par le comité de pilotage FEEBat.

Code 10157

DD




Réaliser le montage d'une maison à ossature bois de type « plate-forme »

Fabriquer et poser un angle de mur, comprenant l'ossature, les menuiseries, l'isolation et les habillages intérieurs et extérieurs

La maîtrise du montage d'un système constructif de type « plate-forme » permet d'accéder au marché du montage de la maison à ossature bois pour une entreprise de charpente. Cette formation apporte toutes les techniques pour réaliser un montage de ce type.

QUI ?

▪ Artisans et salariés : charpentiers et menuisiers bois.

OBJECTIF(S)

▪ S'approprier les technologies et les produits utilisés lors de la construction d'une maison ossature bois.
▪ Maîtriser le montage d'une maison ossature bois de type plate-forme.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **5 jours**
▪ Prix **: 1350€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 79

PROGRAMME

- Le cadre règlementaire, les normes, les limites constructives, les techniques de mise en œuvre et la stabilité des systèmes constructifs bois
- Les matériaux utilisés, le choix du contreventement, la conception des parois et les particularités constructives du système plateforme.

Mise en pratique pour
- Fabriquer des panneaux ossature bois ouverts et menuisés : l'angle de mur est composé d'un panneau menuisé avec voile travaillant intérieur et un panneau menuisé avec décharge bois posé à l'extérieur

Étude de cas :
- poser une dalle bois sur chantier
- dresser, régler et liaisonner les panneaux
- poser des lisses hautes
- poser les chevrons sur faîtage porteur en prenant soin de contreventer l'ensemble et en vérifiant le respect des tolérances de pose
- Poser un angle de mur comprenant une fenêtre et son précadre, un pare pluie rigide et un écran souple, une isolation en laine de bois, un frein vapeur et un bardage bois
- Replier le chantier et trier les déchets.

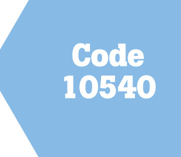
PRÉ-REQUIS

Maîtriser les fondamentaux du métier de charpentier.

Le participant devra être équipé de chaussures de sécurité et d'une tenue de travail.

+PRODUIT

De nombreuses études de cas.









i 2011

Poser une menuiserie extérieure pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Connaître les contraintes de mise en œuvre des menuiseries de type fenêtre et volet roulant

Meilleure connaissance des caractéristiques des menuiseries extérieures. Ce stage apporte les techniques efficaces pour poser des menuiseries et fermetures extérieures de type rénovation dans le respect des normes en vigueur. Le personnel formé contribuera à réduire le nombre de litiges avec les clients sur ce type de prestation.

QUI ?

▪ Menuisiers poseurs : salariés et artisans.

OBJECTIFS

▪ Identifier les caractéristiques et les niveaux de performance des menuiseries extérieures.
▪ Poser des menuiseries extérieures de type rénovation partielle et totale.
▪ Réaliser l'étanchéité à l'air et à l'eau entre les menuiseries et le support de pose.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 650€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 79

PROGRAMME

- Différencier les types de menuiseries et fermetures, leurs caractéristiques et performances – Repérer les différents types de vitrage et leurs performances
- Etudier des solutions techniques adaptées en tenant compte du support, des contraintes de mise en œuvre, des performances énergétiques et environnementales recherchées
- Identifier les différents procédés de mise en œuvre selon les types de pose, les fixations, les systèmes d'étanchéité en respectant les règles et DTU.

- Etudier des cas pratiques de solutions techniques adaptées en tenant compte du support, des contraintes de mise en œuvre, des performances énergétiques et environnementales recherchées
- Réceptionner des supports (maçonnerie, menuiserie existante) et poser des menuiseries de type rénovation, réaliser l'étanchéité, vérifier le bon fonctionnement
- Poser des fermetures de type volet roulant (menuiserie monobloc et volet roulant rénovation avec coffre apparent)
- Rédiger les documents de réception des travaux.

PRÉ-REQUIS

Connaître l'outillage manuel et électroportatif utilisé par les professionnels du secteur.

Le participant devra être équipé de chaussures de sécurité et d'une

+PRODUIT

Supports reconstitués proches des conditions réelles rencontrées sur les chantiers.

Code
10542





R!

i 2011

Poser des portails et installer leur motorisation

Connaître les contraintes de mise en œuvre

Meilleure connaissance des caractéristiques des portails et leur motorisation. Ce stage permet d'acquérir toutes les techniques pour poser des fermetures extérieures de type portail dans le respect des normes en vigueur. Le personnel formé contribuera à améliorer la réduction des litiges avec les clients sur ce type de prestation.

QUI ?

▪ Menuisiers poseurs, salariés et artisans.

OBJECTIF(S)

▪ Poser des menuiseries extérieures de type portails et portillons.
▪ Installer leur motorisation dans le respect de la réglementation.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **3 jours**
▪ Prix **: 1150€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 79

PROGRAMME

- Les types de portails (bois, PVC, aluminium, métal ; battant, coulissant) et leurs caractéristiques
- Les différents procédés de mise en œuvre selon les types de pose, les fixations, les automatismes de fermeture en respectant les règles et DTU
- Le raccordement à l'installation électrique
- La réception des supports (poteaux, longrines, etc.).

- Etudier des solutions techniques adaptées en tenant compte du support, des contraintes de mise en œuvre, du dégagement disponible
- Poser des portails par scellement sec
- Installer des automatismes de fermeture (battant et coulissant) effectuer les réglages (fin de course, couple, temporisation, etc.)
- Rédiger les documents de réception des travaux.

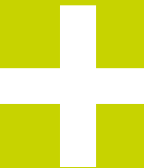
PRÉ-REQUIS

Connaître l'outillage manuel et électroportatif utilisé par les professionnels du secteur.

Le participant devra être équipé de chaussures de sécurité et d'une tenue de travail.

+PRODUIT

Applications pratiques sur des supports reconstitués proches des conditions réelles rencontrées sur les chantiers.



Services « plus » Sur mesure

Grâce à ses formateurs-experts, l'AFPA peut créer, dans plusieurs domaines, un véritable stage SUR MESURE pour votre entreprise.

La construction bois :

– identification et particularités des interventions des différents corps d'état lors de la construction bois,
– réalisation d'une charpente sur chantier maison à ossature bois,
– réalisation d'une dalle bois sur chantier maison à ossature bois.

La menuiserie :

– pose de menuiseries,
– pose de fermetures menuisées,
– pose d'éléments de terrasse en bois,
– finition et vernissage.

La métallerie :

– installation de vérandas,
– soudage TIG,
– entretien des ouvrages de métallerie en acier et aluminium,
– réalisation des menuiseries acier en profils minces.

Vous souhaitez en savoir davantage.
Appelez vite un conseiller AFPA au

N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN

ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE

Le secteur de l'équipement électrique est particulièrement impacté par les différentes règles de sécurité, par la conformité des installations et par la mise en œuvre de nouvelles technologies.

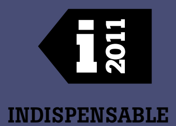
L'AFPA a créé pour vous une offre complète concernant :
- la performance énergétique des équipements de chauffage à air et d'éclairage
- la mise en sécurité de l'installation électrique d'un logement
- la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture prenant en compte les règles de sécurité d'installation et d'étanchéité de la réalisation
- l'habilitation électrique, conforme à l'évolution de la norme UTE C 18510













FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de chauffage à air

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation. Cette formation FEEBat (module 3.6) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Elle permet également d'adapter les compétences de vos salariés aux nouvelles exigences réglementaires.

QUI ?

▪ Salarié et artisan, intervenant ou appelé à intervenir sur des activités de rénovation énergétique de bâtiments.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier les technologies d'amélioration énergétique de bâtiments résidentiels ou tertiaires existants, en particulier les systèmes efficaces de chauffage à air.
▪ Mettre en œuvre et les maintenir ces systèmes avec efficacité et qualité afin d'atteindre les performances énergétiques escomptées.
▪ Comprendre les interactions des corps d'états dans l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 700€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 80

L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEEBat.
Cette formation est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF. SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

PROGRAMME

- Le contexte, les enjeux, et les objectifs du choix d'un chauffage à air performant, de son entretien et de sa régulation
- Les technologies et les systèmes de chauffage
- Les avantages et limites
- Les principes du chauffage à air
- Les différents types d'appareils et le marquage
- Le dimensionnement et la consommation
- La gestion du chauffage électrique
- La mise en œuvre des technologies
- Placement et pose des appareils de chauffage, de régulation et des réseaux d'air
- Doubles flux, raccordements, équilibrage
- Interfaces avec la ventilation.

Contrôle de performances
- L'entretien, la maintenance et la prise en main par le client.

Etudes de cas
- Mises en situation face aux dysfonctionnements
- Repérage de produits
- Placement des chauffages et des éléments de commande.

PRÉ-REQUIS

Connaître les métiers de base du chauffage à air.

Une personne de l'entreprise doit avoir obligatoirement suivi le stage 10023 « FEEBat : Identifier les éléments clé d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments ».

+PRODUIT

Les points-clés à prendre en compte dans la rénovation énergétique de bâtiments.

Code 10056

DD N R! i 2011

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies liées à l'éclairage et aux autres équipements électriques

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation en ayant du personnel formé aux nouvelles exigences réglementaires. Cette formation FEEBat (module 3.8) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

QUI ?

▪ Salarié et artisan intervenant ou appelés à intervenir sur des activités de rénovation énergétique de bâtiments.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier les technologies d'amélioration énergétique de bâtiments résidentiels ou tertiaires existants, en particulier les dispositifs d'éclairage basse consommation.
▪ Mettre en œuvre ces dispositifs avec efficacité et qualité afin d'atteindre les performances énergétiques escomptées.
▪ Comprendre les interactions des corps d'états dans l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 700€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 80

L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEEBat.
Cette formation est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF. SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

PROGRAMME

- Le contexte, les enjeux et les objectifs d'un choix adapté de l'éclairage et des équipements consommateurs d'énergie électrique (résidentiel et tertiaire)
- Les technologies et les produits
- La mise en œuvre des technologies
- Les dysfonctionnements les plus fréquents.
- La production d'énergie électrique à partir d'équipements photovoltaïques

Etudes de cas :
- Optimiser la consommation d'énergie
- Améliorer les équipements d'éclairage d'un logement ou d'un local tertiaire.

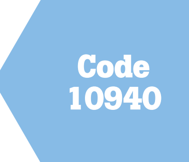
PRÉ-REQUIS

Connaître les métiers de base de l'éclairage et des autres équipements électriques (résidentiel et tertiaire).

Une personne de l'entreprise doit avoir obligatoirement suivi le stage 10023 « FEEBat : Identifier les éléments-clé d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments ».

+PRODUIT

Les points-clés à prendre en compte dans la rénovation énergétique de bâtiments.



Code 10940





Poser et réaliser l'étanchéité des équipements solaires à partir d'éléments préfabriqués

Installer en toiture des équipements solaires thermiques et photovoltaïques

Etre autonome dans les choix de solutions de pose des panneaux garantit une meilleure marge sur la vente des installations. Ce stage apporte les compétences clé de la mise en œuvre les produits dans le respect des DTU

Vous pourrez ains justifier des compétences dans l'intégration en toiture auprès de votre assurance.

QUI ?

▪ Tout professionnel mettant en œuvre des équipements solaires et désirant maîtriser les étanchéités et les DTU pour la pose des capteurs sur toiture.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier l'état de la couverture.
▪ Poser des équipements solaires thermiques et photovoltaïques.
▪ Réaliser l'étanchéité des équipements.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **5 jours**
▪ Prix **: 1350 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 80

PROGRAMME

- Les différents types de toitures
- Les modules et les capteurs solaires thermiques et photovoltaïques
- Les critères de pose des équipements solaires.

- Analyser la toiture existante
- Poser des panneaux solaires thermiques et des modules
- Poser des panneaux photovoltaïques
- Réaliser l'étanchéité des équipements en toiture.

PRÉ-REQUIS

Connaître les équipements solaires thermiques ou photovoltaïques.

Avoir suivi le stage de perfectionnement 10941 « Réaliser des éléments de zinguerie pour l'intégration d'équipements solaires en toiture» ou avoir les compétences correspondantes.

+PRODUIT

Vous réalisez vous-même l'intégration des modules et capteurs sur les toits.

Code 10941









Réaliser des éléments de zinguerie pour l'intégration d'équipements solaires en toiture

Préparer la pose en toiture d'équipements solaires

Cette formation pratiue vous permet d'intégrer, en toute étanchéité, les équipements solaires en toiture.

QUI ?

▪ Tout professionnel mettant en œuvre des équipements solaires et désirant maîtriser les étanchéités et les DTU pour la pose des capteurs sur toiture.

OBJECTIF(S)

▪ Réaliser le traçage, le pliage et la soudure d'éléments en zinc.
▪ Réaliser des abergements en toiture en respectant les DTU pour l'intégration d'équipements solaires.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **5 jours**
▪ Prix **: 1350 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 80

PROGRAMME

- Les tuiles plates, mécaniques et ardoises
- Le travail du zinc DTU et toiture.

- Tracer, plier et souder des éléments en zinc
- Définir les éléments adaptés à la pose d'équipements solaires
- Réaliser des abergements en toiture.

PRÉ-REQUIS

Plombier ou électricien.

Connaître les équipements solaires thermiques ou photovoltaïques.

+PRODUIT

Vous réalisez vous-même l'intégration des modules et capteurs sur les toits.







i 2011

Sécuriser l'installation électrique d'un logement pour un diagnostic immobilier

Ce stage permet de disposer d'un personnel compétent pour conseiller un client en amont d'un diagnostic électrique. et se placer sur le marché de la mise en sécurité électrique de logements de plus de 15 ans.

QUI ?
▪ Professionnel de l'équipement électrique.

OBJECTIF(S)
▪ Réaliser la mise en conformité d'une installation électrique de plus de 15 ans à partir du guide technique UTE NF C15-600 sur la base du diagnostic immobilier réalisé.
▪ Conseiller un client sur les défauts éventuels de son installation électrique, avant un diagnostic électrique.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **3 jours**
▪ Prix **: 775 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 80

Mettre en sécurité une installation selon le guide UTE 15-600

PROGRAMME

- Création et amélioration d'une prise de terre dans les bâtiments existants alimentés en schéma TT
- Remplacement ou ajout de socles de prise de courant dont le courant assigné ne dépasse pas 16 ampères
- Liaisons équipotentielles
- Les matériels anciens dont la présence est à proscrire dans une installation existante
- Travaux sur un tableau de répartition dans une installation existante.

La démarche diagnostic confiance sécurité (promotelec) :
- Cahier des charges et carnet de prescription.

Travaux pratiques :
- Etude de cas sur différentes installations en exploitant le guide UTE 15-600.

PRÉ-REQUIS

Connaître le chapitre locaux d'habitation de la Norme NF C 15-100.

+PRODUIT

Alternance d'apports méthodologiques et de temps d'entraînement pour assurer une mise en sécurité d'une installation électrique en vue d'un diagnostic immobilier.

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Comme vous le savez, en tant qu'employeur, vous avez l'obligation d'habiliter le personnel qui intervient sur des installations électriques. Ces habilitations doivent être précédées d'une formation aux risques électriques. Mais attention, dans le domaine de la BASSE TENSION, la réglementation évolue. De nouveaux décrets et textes réglementaires vont paraître prochainement.

1/ JUSQU'À LA DATE D'APPLICATION

L'ancien système d'habilitation s'applique et l'AFPA continue à vous proposer son offre de stages conformes au décret du 14 novembre 1988 :

Les 3 « préparations initiales » à l'habilitation électrique :
- **10022 - Habilitation électrique B0/B0V - préparation initiale**
- **10016 - Habilitation électrique B1/B1V/B2/B2V - préparation initiale**
- **10018 - Habilitation électrique BR - préparation initiale**

Les 3 « formations recyclage » à l'habilitation électrique :
- **10772 - Habilitation électrique B0/B0V - recyclage**
- **10770 - Habilitation électrique B1/B1V/B2/B2V - recyclage**
- **10771 - Habilitation électrique BR - recyclage**

> Pour vous inscrire N° Indigo 0 826 46 14 14 0,15 € TTC / MN

Tous les détails sont sur **www.afpa.fr**

2/ DÈS LA DATE D'APPLICATION

des nouveaux textes, l'AFPA proposera les nouveaux produits de formation, en conformité avec la nouvelle norme UTE C18-510. A l'AFPA, ces produits sont déjà prêts, des formateurs déjà formés, pour mettre en oeuvre ces stages.

L'AFPA propose une offre complète

- **6 préparations initiales,** pour les non électriciens : B0/H0/H0V exécutant, B0/H0/H0V chargé de chantier, BE manoeuvres, HE manoeuvres, BS et BP photovoltaïque,
- **5 préparations initiales,** pour les électriciens en basse tension : BE mesure/BE vérification, BE essais, BR, BC et B1/B1V/B2/B2V,
- **4 préparations initiales,** pour les électriciens en haute tension A: HE essais, HE mesure/HE vérification, H1/H1V/H2/H2V et HC,
- **Des stages de recyclage,** en lien avec toutes les catégories d'habilitation mentionnées ci-dessus.

Consultez régulièrement **www.afpa.fr** pour être opérationnel dès le changement de la réglementation

QUALIT'ENR

Les pays de l'Union Européenne devraient dépasser l'objectif de 20% d'énergies renouvelables dans leur consommation globale d'énergie d'ici 2020. Vous allez donc être fortement sollicités.

Consultez notre offre ! Elle vous permettra d'acquérir l'appellation Qualit'EnR ou d'approfondir vos compétences professionnelles dans les différents domaines des énergies renouvelables : le solaire thermique, le solaire photovoltaïque, l'énergie bois, les pompes à chaleur.

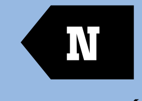




DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE

Code 10082





Qualtit'EnR : devenir référent QualiPv « Photovoltaïque module électricité »

Installer et raccorder des équipements photovoltaïques en respectant la charte QualiPV Elec

Cette formation vous apporte les compétences pour obtenir et positionner votre appellation QualiPV sur le marché du solaire photovoltaïque.

QUI ?

- Artisans, chefs d'entreprises, électriciens.

OBJECTIF(S)

- Connaître les règles d'installation des systèmes solaires photovoltaïques en conformité avec la charte QualiPV Bât et les normes en vigueur.
- Conseiller un client sur l'installation adaptée à ses besoins.
- Estimer la faisabilité du projet d'installation d'un système solaire photovoltaïque en fonction de l'implantation du lieu.
- Réaliser et mettre en service l'installation raccordée au réseau, dans les règles de l'art et en conformité avec la charte QualiPV.

DURÉE ET PRIX

- Durée : **3 jours**
- Prix : **790€ HT**

OÙ ET QUAND

- Calendrier page 81

PROGRAMME

Apports de connaissances :

- Le marché du solaire photovoltaïque et l'intérêt d'une production d'électricité via un système photovoltaïque (gisement solaire)
- La charte QualiPV : les points-clés
- Présentation de cellules, modules et systèmes photovoltaïques
- Principe de fonctionnement du GPVR (générateur photovoltaïque raccordé au réseau) et présentation de ses composants
- Le raccordement au réseau et la protection des biens et des personnes
- Les caractéristiques d'une implantation du photovoltaïque : commercialisation et administration
- Les procédures d'une installation photovoltaïque : préparation, installation, mise en service, vérification.

Travaux pratiques :

- Effectuer un relevé de masque
- Réaliser une connectique électrique
- Utiliser les équipements de sécurité pour les travaux sur le toit
- Poser et raccorder des modules sur toiture
- Raccorder un onduleur
- Effectuer la mise en service d'une installation solaire photovoltaïque.

Evaluation :
QCM de Qualit'EnR ; attestation de réussite (minimum 25/30) transmise par Qualit'EnR.

PRÉ-REQUIS

Habilitation électrique BR.

+PRODUIT

- **Formateur validé QualiPV Elec par Qualit'EnR.**
- **Conforme au cdc Qualit'EnR**

Code 10939




Dimensionner un équipement photovoltaïque raccordé réseau

Bien choisir les matériels photovoltaïques

Avec cette formation, l'entreprise peut réaliser des installations de moyenne puissance (jusqu'à 100KWc 1000m²) en choisissant le matériel le plus pertinent en rapport qualité prix sur le marché. C'est une réelle opportunité pour se placer sur le marché du solaire photovoltaïque.

QUI ?

- Tout professionnel devant dimensionner des équipements photovoltaïques.

OBJECTIF(S)

- Connaître les normes et principes de fonctionnement d'un équipement photovoltaïque.
- Dimensionner une installation photovoltaïque.
- Préparer le dossier de réalisation.

DURÉE ET PRIX

- Durée : **2 jours**
- Prix : **650€ HT**

OÙ ET QUAND

- Calendrier page 82

PROGRAMME

Apports de connaissances :

- Le principe de fonctionnement d'un équipement photovoltaïque raccordé réseau
- La prise en compte des contraintes techniques
- Les normes à respecter
- Les logiciels d'aide au dimensionnement.

Etudes de cas :

- Etudier une installation 3 KWc avec ombrage et à l'aide d'un logiciel de dimensionnement PVSOL et d'un logiciel constructeur
- Dimensionner une installation de puissance 36 KWc
- Créer un dossier de réalisation d'un équipement photovoltaïque.

PRÉ-REQUIS

Electricien connaissant le principe de fonctionnement des équipements photovoltaïques (QualiPV Elec ou un équivalent).

Maîtrise de l'outil informatique (environnement Windows).

+PRODUIT

Entraînements sur les logiciels de dimensionnement.

QUALIT'ENR

Code 10086

DD







Qualit'EnR : devenir référent QualiSol « chauffe-eau solaire individuel » (CESI)

Installer et maintenir un CESI en respectant la charte QualiSol

Se positionner sur le marché du solaire thermique. Disposer d'un référent en vue de demander l'appellation QualiSol : la formation répond au cahier des charges de Qualit'EnR. Afficher, auprès de sa clientèle, la reconnaissance qualité QualiSol. Conseiller sa clientèle sur des aides financières.

QUI ?

▪ Artisans, chefs d'entreprises et salariés de l'installation thermique et sanitaire.

OBJECTIF(S)

▪ Conseiller un client sur le système solaire adapté à ses besoins.
▪ Connaître les règles de dimensionnement, d'installation, de mise en service et de maintenance d'un CESI en conformité avec la charte QualiSol.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **3 jours**
▪ Prix **: 775 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 82

PROGRAMME

Apports de connaissances :
- Le marché des installations de chauffe-eau solaire individuel (CESI), les avantages d'un CESI et les conseils à donner au client.

Les points-clés de la charte QualiSol :
- Les principaux composants d'un CESI et les règles d'installation et de dimensionnement de l'installation selon les besoins du client
- Elaboration et présentation d'un devis, explications formulées au client concernant les aides et les démarches administratives
- Assistance au client dans la réception de l'installation
- Préparation du service après-vente et de la maintenance
- Repérage des principales pathologies d'un CESI et diagnostic de pannes
- Gestion environnementale des chantiers et règles de sécurité pour l'accès au toit et la pose de capteurs solaires.

Travaux pratiques :
- Tracer un masque sur un diagramme solaire
- Remplir et mettre en service un CESI
- Régler la régulation d'un CESI
- Travailler sur le toit en utilisant des équipements de sécurité.

Evaluation :
- QCM de Qualit'EnR ; attestation de réussite (minimum 25/30) transmise par Qualit'EnR.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les techniques courantes d'installation de production d'eau chaude sanitaire.

+PRODUIT

Formateur validé QualiSol par Qualit'EnR.

Code 10088







Se perfectionner dans l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI)

Pratique d'installation en sécurité d'un CESI

Cette formations apporte les compétences pour se positionner dans le solaire thermique en maîtrisant la phase amont de l'installation d'un CESI en garantie le W en sécurité sur toiture pour l'installation de capteurs solaires.

QUI ?

▪ Artisans, chefs d'entreprises, salariés de l'installation thermique et sanitaire.

OBJECTIF(S)

▪ Maîtriser la phase amont de l'installation d'un CESI
▪ Travailler en sécurité sur toiture pour l'installation de capteurs solaires thermiques
▪ Savoir étudier un CESI

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 650 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 82

PROGRAMME

Apports de connaissances
- Rappel des points-clés de la formation QualiSol
- Rappel des règles de sécurité concernant le travail en toiture.

Travaux pratiques
- Installation en sécurité d'un capteur solaire posé sur toiture
- Installation en sécurité d'un capteur solaire intégré en toiture.

Etudes de cas (selon la demande) :
- Etude complète d'une installation comportant un CESI.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les techniques courantes d'installation de production d'eau chaude sanitaire.

+PRODUIT

Formateur validé QualiSol par Qualit'EnR et spécialement formé au travail en sécurité sur toiture.









i 2011

Qualit'EnR : devenir référent QualiSol Combi « système solaire combiné » (SSC)

Installer et maintenir un SSC en respectant la charte QualiSol

Cette formation apporte le savoir faire pour installer et maintenir un système solaire combiné et ouvre la possibilité d'obtenir l'appellation QualiSol Combi.

QUI ?
▪ Artisans, chefs d'entreprises, salariés de l'installation thermique et sanitaire.

OBJECTIF(S)
▪ Conseiller un client sur le système solaire combiné adapté à ses besoins.
▪ Connaître les règles de dimensionnement, d'installation, de mise en service et de maintenance d'un SSC en conformité avec la charte QualiSol.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **3 jours**
▪ Prix **: 775€ HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 83

PROGRAMME

Apports de connaissances :
- Le marché du SSC, les avantages d'un SSC et les conseils à donner au client
- Rappel des éléments-clefs de la formation QualiSol CESI et des spécificités d'un SSC (conseil, devis, aides, démarches administratives, réception, maintenance)
- Rappel des règles de calcul des déperditions thermiques d'un bâtiment
- Les principaux composants d'un SSC et les règles d'installation et de dimensionnement de l'installation selon les besoins du client
- Présentation des principes de fonctionnement et d'installation de plusieurs types de SSC en fonction de l'appoint (fioul, gaz, bois manuelle ou automatique, pompe à chaleur) et des émetteurs (plancher chauffant, radiateurs)
- Diagnostic de pannes des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire comprenant des capteurs solaires thermiques

Etudes de cas :
- Dimensionnement d'un vase d'expansion
- Utilisation du logiciel CASSC pour évaluer les besoins en chauffage et ECS d'un habitation et l'intérêt et les performances de l'installation d'un SSC.

Evaluation :
- QCM de Qualit'EnR ; attestation de réussite (minimum 25/30) transmise par Qualit'EnR.

PRÉ-REQUIS

Etre référent QualiSol « chauffe-eau solaire individuel » (CESI).

Maîtriser les techniques courantes d'une installation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

+PRODUIT

▪ En cas de réussite au QCM de validation, possibilité de demander l'appellation QualiSol Combi.
▪ Le formateur est un professionnel validé QualiSol Combi par Qualit'EnR.

Code
10093







i 2011

Se perfectionner dans l'installation d'un système solaire combiné (SSC)

Etude d'installation d'un SSC

Elargir son positionnement dans le solaire thermique en maîtrisant la phase amont de l'installation d'un SSC. Disposer d'un personnel formé à l'étude d'un SSC.

QUI ?
▪ Artisans, chefs d'entreprises, salariés de l'installation thermique et sanitaire.

OBJECTIF(S)
▪ Réaliser l'étude d'un SSC (production d'eau chaude sanitaire et chauffage) en respectant les règles professionnelles.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 650€ HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 83

PROGRAMME

Apports de connaissances :
- Rappel des points-clés de la formation QualiSol-Combi
- Rappel sur les schémas de principe des différents SSC.

Etudes de cas :
- Etude complète d'une installation comportant un SSC
- Réalisation de schémas de principe d'une installation solaire couplée avec une autre énergie (gaz, fioul, bois, pompe à chaleur).

Travaux pratiques :
- Paramétrage de régulations.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser l'étude des besoins de chauffage et de production d'ECS d'un logement.

Avoir suivi le stage 10091 « Qualit'EnR : devenir référent QualiSol Combi « Système Solaire Combiné» (SSC) ou maîtriser les compétences correspondantes.

+PRODUIT

Formateur validé QualiSol par Qualit'EnR.

Code 10943



Qualit'EnR : devenir référent QualiBois « appareil bois indépendant »

Installer et maintenir des appareils bois indépendants selon la charte QualiBois.

Se positionner sur le marché du chauffage bois-énergie. Ce stage de 2 jours ouvre la possibilité de diposer d'un référent en vue de demander l'appellation QualiBois pour « Appareil bois indépendant». Vous pourrez aussi aider la clientèle à obtenir les aides financières conditionnées par l'installation d'un appareil indépendant bois énergie par une entreprise QualiBois.

QUI ?

▪ Artisans, chefs d'entreprises, salariés de l'installation thermique ou de l'âtrerie.

OBJECTIF(S)

▪ Conseiller un client sur l'appareil indépendant bois énergie adapté à ses besoins.
▪ Connaître la charte QualiBois.
▪ Mettre en service un appareil bois indépendant selon la charte QualiBois.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 650€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 83

PROGRAMME

- Présentation de Qualit'EnR et des dispositifs « qualité»
- Marché du bois énergie
- Données techniques sur le bois
- Combustion du bois
- Généralité sur les travaux de fumisterie/d'âtrerie
- Mise en œuvre évacuation des produits de combustion
- Mise en œuvre produits
- Maintenance
- Sensibilisation à la sécurité.

Travaux pratiques :
- Mettre en service 'un appareil avec mesure de combustion.

Evaluation :
- QCM de Qualit'EnR ; attestation de réussite (minimum 25/30) transmise par Qualit'EnR.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les techniques courantes d'une installation de chauffage.

+PRODUIT

Formateur validé QualiBois par Qualit'EnR.
Formation conforme au cdc Qualit'Enr.

Code 10944






Qualit'EnR : devenir référent QualiBois « appareil bois raccordé au réseau hydraulique »

Installer et maintenir des chaudières bois automatiques et manuelles selon la charte QualiBois

Se positionner sur le marché du chauffage bois-énergie. Disposer d'un référent en vue d'obtenir l'appellation QualiBois « appareils bois hydraulique». Vous apprendrez aussi à aider sa clientèle à obtenir les aides financières conditionnées par l'installation d'une chaudière bois par une entreprise QualiBois..

QUI ?

▪ Artisans, chefs d'entreprises, salariés de l'installation thermique et sanitaire.

OBJECTIF(S)

▪ Conseiller un client sur la chaudière bois adaptée à ses besoins.
▪ Connaître la charte QualiBois.
▪ Mettre en service des chaudières bois selon la charte QualiBois.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **3 jours**
▪ Prix **: 775€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 83

PROGRAMME

Apports de connaissances :
- Présentation de QualiBois et de la filière bois
- Réglementation
- Données techniques du bois énergie : combustion du bois, différents types de chauffage bois, mise en œuvre, évacuation des fumées, circuit primaire, circuit secondaire, différents types d'installation
- Calculs des déperditions et consommations d'un logement : logiciel
- Maintenance, diagnostics
- Récapitulatif et coûts, aides financières et subventions.

Travaux pratiques :
- Paramétrer la régulation
- Effectuer les mesures de combustion.

Evaluation :
- QCM de Qualit'EnR ; attestation de réussite (minimum 25/30) transmise par Qualit'EnR.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les techniques courantes d'une installation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

+PRODUIT

Formateur validé QualiBois par Qualit'EnR.
Formation conforme au cdc Qualit'Enr.

Code 10077

DD



R!

i 2011

Se perfectionner dans l'installation des chaudières à bois

Elargir son positionnement sur le marché du bois énergie. Disposer de personnel formé aux particularités d'installation et de mise en service de chaudières bois manuelle et automatique. Disposer de personnel formé à l'étude d'une installation de chaudière bois.

QUI ?
- Artisans, chefs d'entreprises, salariés de l'installation thermique et sanitaire.

OBJECTIF(S)
- Réaliser le montage d'une chaudière automatique à alimentation par vis, le paramétrage d'une régulation de chaudière automatique et la mise en service d'une chaudière manuelle.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix **: 650€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 84

Pratique d'installation de chaudières bois manuelles et automatiques

PROGRAMME

- Rappel des points-clés de la formation QualiBois
- Rappel sur les schémas de principe des différents types de chaudières bois.

Travaux pratiques
- Montages des éléments d'une chaudière bois à alimentation par vis (racleur, vis d'alimentation, moteurs et sécurités)
- Paramétrage d'une régulation de chaudière bois automatique.

Mis en service :
- réglage de chaîne et mesure de combustion sur une chaudière bois manuelle.

Etudes de cas (selon la demande) :
- Etude complète d'une installation comportant une chaudière bois manuelle ou automatique.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les techniques courantes d'installation de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire.

+PRODUIT

Formateur validé QualiBois par Qualit'EnR.

Code 10544

DD







Qualit'EnR : devenir référent QualiPv « photovoltaïque module intégration au bâti »

Se positionner sur le marché du solaire photovoltaïque. Disposer d'un référent en vue de demander l'appellation QualiPv : la formation répond au cahier des charges de Qualit'EnR.

QUI ?
- Artisans, techniciens d'entreprises de couverture ou d'étanchéité.

OBJECTIF(S)
- Connaître les règles de montage en toiture des systèmes solaires photovoltaïques en conformité avec la charte QualiPv Bât.
- Conseiller un client sur l'installation adaptée à ses besoins.
- Monter en toiture d'un système solaire photovoltaïque.
- Réaliser l'installation dans les règles de l'art
- Identifier les dangers électriques particuliers au photovoltaïque.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix **: 650€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 84

Installer des panneaux photovoltaïques en toiture en respectant la charte QualiPv Bât

PROGRAMME

Apports de connaissances :
- Le marché du photovoltaïque
- Le potentiel de gisement solaire
- Composants et systèmes photovoltaïques
- La protection des personnes et des biens
- Les règles d'implantation au bâti
- La procédure d'installation.

Travaux pratiques :
- Effectuer un relevé de masque
- Utiliser les équipements de sécurité pour les travaux sur le toit
- Poser et raccorder des modules sur toiture.

Evaluation :
- QCM de Qualit'EnR ; attestation de réussite (minimum 25/30) transmise par Qualit'EnR.

PRÉ-REQUIS

Compétences en couverture
Habilitation électrique BO

+PRODUIT

Formateur validé QualiPv Bât par Qualit'EnR.

Code 10945

DD

R!


Qualit'EnR : devenir référent QualiPac « pompes à chaleur »

Se positionner sur le marché de la pompe à chaleur. Disposer d'un référent en vue de demander l'appellation QualiPac : la formation répond au cahier des charges de Qualit'EnR. Valoriser auprès de sa clientèle son savoir-faire par la reconnaissance qualité QualiPac. Aider sa clientèle à obtenir des aides financières.

QUI ?
▪ Artisans, chefs d'entreprises, salariés de l'installation thermique et sanitaire.

OBJECTIF(S)
▪ Connaître la charte QualiPac.
▪ Conseiller un client sur le système Pac adapté à ses besoins.
▪ Mettre en service une pompe à chaleur selon la charte QualiPac.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **5 jours**
▪ Prix **: 1590 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 85

Installer et maintenir une pompe à chaleur selon la charte QualiPac

PROGRAMME

Théorie :
- Le marché des installations de la pompe à chaleur, les avantages de la pompe à chaleur et les conseils à donner au client
- Les points-clés de la charte QualiPac
- Les principaux composants d'une pompe à chaleur et les règles d'installation et de dimensionnement de l'installation
- Elaboration et présentation d'un devis, explications formulées au client concernant les aides financières et les démarches administratives
- Assistance au client dans la réception de l'installation
- Préparation du service après-vente et de la maintenance
- Repérage des principales pathologies d'une pompe à chaleur et diagnostic de pannes
- Gestion environnementale des chantiers et règles de sécurité concernant les travaux de pose éventuelle en hauteur de l'unité extérieure.

Travaux pratiques :
-Raccordements
- Mise en service de pompes à chaleur
- Contrôle d'installations
- Maintenance d'équipements

Evaluation :
- QCM de Qualit'EnR ; attestation de réussite (minimum 25/30) transmise par Qualit'EnR.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les techniques courantes d'installations sanitaires ou de chauffages individuels.

+PRODUIT

Plateau technique conforme au cahier des charges QualiPac.

Code 10946




i 2011

Se perfectionner dans l'installation des pompes à chaleur

Elargir son offre de services sur l'installation de différents systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire utilisant des pompes à chaleur. Disposer d'un personnel compétent dans le domaine des pompes à chaleur.

QUI ?
▪ Artisans, chefs d'entreprises, salariés de l'installation thermique et sanitaire.

OBJECTIF(S)
▪ Respecter les règles professionnelles et de sécurité.
▪ Installer les divers systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire par pompe à chaleur.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **2 jours**
▪ Prix **: 650 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 85

Réaliser un captage et effectuer les raccordements hydrauliques et électriques

PROGRAMME

Théorie :
- Les principes de fonctionnement
- Les pompes à chaleur géothermique, hygrothermique et aérothermique
- La réglementation

Pratique :
- Dimensionner des installations
- Réaliser un captage horizontal
- Effectuer des raccordements hydrauliques
- Effectuer des raccordements électriques
- Paramétrer des régulations de Pac.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi le stage 10945 Qualit'EnR : devenir référent QualiPac « pompes à chaleur» ou maîtriser les compétences correspondantes.

+PRODUIT

Plateau technique conforme au cahier des charges QualiPac.

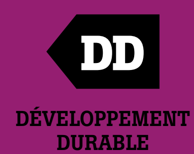
GÉNIE CLIMATIQUE

Le domaine du génie climatique joue un rôle prépondérant dans la réalisation d'économies d'énergie, dans l'amélioration des performances énergétiques tout en intégrant les règles de sécurité relatives aux équipements utilisant du fioul ou du gaz.

Vous devez réaliser ces installations et les maintenir en respectant des règles précises.

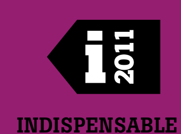
L'offre de l'AFPA répond à ces thématiques.

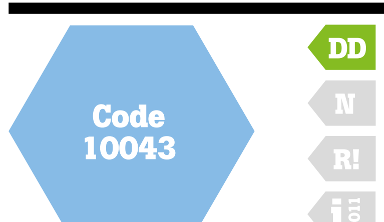












DD N R! i 2011

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de chauffage à eau chaude

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation en ayant du personnel formé aux nouvelles exigences réglementaires.

QUI ?

▪ Encadrement de chantier, chef d'équipe, compagnon ou artisan appelé à intervenir sur des activités de rénovation énergétique de bâtiments.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier les technologies d'amélioration énergétique de bâtiments résidentiels ou tertiaires

▪ Mettre en œuvre les systèmes efficaces de chauffage à eau chaude, et les maintenir avec efficacité les et qualité afin d'atteindre les performances énergétiques escomptées.

▪ Comprendre les interactions des corps d'états dans l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**

▪ Prix **: 700 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 85

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Cette formation FEEBat (module 3.5) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEEBat Cette formation est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF.SAB, FAFAB, AGEFOS-PME

PROGRAMME

- Le contexte, les enjeux, et les objectifs du choix d'un chauffage à eau chaude performant, de son entretien et de sa régulation
- Les technologies et les systèmes de chauffage à eau chaude
- Les avantages et limites
- Les différentes technologies de production de chaleur (pompes à chaleur, chaudières à basse température, à condensation, biomasse, chauffage solaire)
- Les technologies performantes de distribution et d'émission de chaleur
- Les systèmes de régulation de chauffage à eau chaude
- La mise en œuvre des technologies
- Les points clés
- Les principaux dysfonctionnements des pompes à chaleurs et des différents systèmes de chauffage
- L'entretien, la maintenance et la prise en main par le client

Etudes de cas pratiques
- Repérer des erreurs de conception et de mise en œuvre des systèmes
- Analyser les risques sur le bâti et sur le confort
- Proposer des corrections ou des solutions aux problèmes de conception ou de réalisation évoqués.

PRÉ-REQUIS

Connaître les métiers de base de l'installation du chauffage à eau chaude.

Une personne de l'entreprise doit avoir obligatoirement suivi le stage 10023 « FEEBat » : « Identifier les éléments-clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments ».

Code 10058

DD N R! i 2011

FEEBat: connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de climatisation et de rafraîchissement

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation en ayant du personnel formé aux nouvelles exigences réglementaires.

QUI ?

▪ Salarié et artisan, intervenant ou appelés à intervenir sur des activités de rénovation énergétique de bâtiments.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier les technologies d'amélioration énergétique de bâtiments résidentiels ou tertiaires existants, en particulier les systèmes de climatisation et de rafraîchissement, les mettre en œuvre et les maintenir avec efficacité et qualité afin d'atteindre les performances énergétiques escomptées.

▪ Comprendre les interactions des corps d'états dans l'atteinte des objectifs d'économies d'énergie.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**

▪ Prix **: 750 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 85

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

Cette formation FEEBat (module 3.9) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEEBat. Cette formation est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF.SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

PROGRAMME

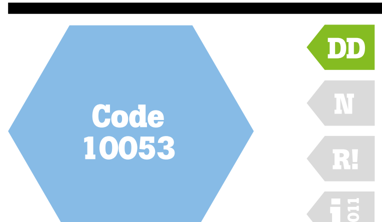
- Le contexte, les enjeux et les objectifs de la climatisation et du rafraîchissement
- Les technologies et les produits (avantages et limites)
- Les notions de base en climatisation
- Les obligations réglementaires
- Le principe de fonctionnement des climatiseurs monosplit et multisplit
- La climatisation par déplacement
- Les systèmes centralisés
- Les règles d'installation d'un climatiseur
- La mise en œuvre des technologies
- Positionnement et réglages des bouches de diffusion
- Problèmes acoustiques
- Interface avec le renouvellement d'air et avec la climatisation
- Limites de fonctionnement, principaux dysfonctionnements
- L'entretien, la maintenance et la prise en main par le client.

Etudes de cas :
- Analyser les problèmes liés à la diffusion de l'air dans un local équipé d'un climatiseur
- Repérer les incidences directes de la climatisation et du rafraîchissement sur le confort et sur la consommation énergétique

PRÉ-REQUIS

Connaître les métiers de base de la climatisation et du rafraîchissement.

Une personne de l'entreprise doit avoir obligatoirement suivi le stage 10023 « FEEBat: Identifier les éléments-clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments ».



DD N R! i 2011

FEEBat: connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de production d'eau chaude sanitaire

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation en ayant du personnel formé aux nouvelles exigences réglementaires.

QUI ?

▪ Salarié et artisan, intervenant ou appelés à intervenir sur des activités de rénovation énergétique de bâtiments.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier les technologies d'amélioration énergétique de bâtiments résidentiels ou tertiaires existants, en particulier les systèmes efficaces de production d'eau chaude sanitaire, les mettre en œuvre et les maintenir avec efficacité et qualité afin d'atteindre les performances énergétiques escomptées.

▪ Comprendre les interactions des corps d'états dans l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**

▪ Prix **: 700 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 85

Cette formation FEEBat (module 3.7) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEEBat. Cette formation est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF.SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

PROGRAMME

- Le contexte et les enjeux de la mise en œuvre d'installations d'eau chaude sanitaire énergétiquement performantes
- Rappel du contexte réglementaire encadrant les objectifs d'économies d'énergie
- Les labels, les certifications, les avis techniques, les appellations contribuant à la qualité des matériels et installations
- Repérage des moyens pour atteindre les objectifs d'économies d'énergie aux différents niveaux de l'installation et de la maintenance

Production, stockage, distribution et puisage d'eau chaude sanitaire :
- Repérage des interactions des corps d'états dans l'atteinte des objectifs d'économies d'énergie
- Les bonnes et les mauvaises pratiques.

Etudes de cas :
- Etude de documents technico-commerciaux et de documentations techniques de mise en œuvre du point de vue des économies d'énergie
- Repérer les points d'attention lors de la mise en service, l'entretien et le dépannage.

PRÉ-REQUIS

Connaître le métier de base de l'installation d'eau chaude sanitaire.

Une personne de l'entreprise doit avoir obligatoirement suivi le stage 10023 « FEEBat: Identifier les éléments-clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments ».

Code
10039





DD N R! i 2011

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de ventilation (VMC)

Améliorer les performances énergétiques des bâtiments

Mieux se positionner sur le marché de la rénovation. Cette formation FEEBat (module 3.4) est financée dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

QUI ?

▪ Salarié et artisan, intervenant ou appelé à intervenir sur des activités de rénovation énergétique de bâtiments.

OBJECTIF(S)

▪ Identifier les technologies d'amélioration énergétique de bâtiments résidentiels ou tertiaires existants, en particulier la ventilation mécanique contrôlée (VMC), les mettre en œuvre et les maintenir avec efficacité et qualité afin d'atteindre les performances énergétiques escomptées

▪ Comprendre les interactions des corps d'états dans l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **2 jours**

▪ Prix **: 700 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 86

L'AFPA est habilitée par le comité de pilotage FEE Bat Cette formation est éligible à sa prise en charge par les OPCA et FAF suivants : OPCA Bâtiment, FAF.SAB, FAFAB, AGEFOS-PME.

PROGRAMME

Apports de connaissances :
- Le contexte et les enjeux de la mise en œuvre d'installations de ventilation énergétiquement performants
- Rappel du contexte réglementaire encadrant les objectifs d'économies d'énergie
- Repérage des moyens pour atteindre les objectifs d'économies d'énergie aux différents niveaux de l'installation et de la maintenance : groupe, conduits et bouches de ventilation
- Repérage des interactions des corps d'états dans l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie :
- Les bonnes et les mauvaises pratiques.

Etudes des cas :
- Etude de documents technico-commerciaux et de documentations techniques de mise en œuvre du point de vue des économies d'énergie
- Repérer les points d'attention lors de la mise en service, l'entretien et le dépannage.

PRÉ-REQUIS

Connaître le métier de base de l'installation de ventilation

Une personne de l'entreprise doit avoir obligatoirement suivi le stage 10023 « FEEBat : Identifier les éléments-clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments ».

+PRODUIT

Nouvelle exigences réglementaires.

Code 10942

DD
N
R!


Mettre en service et maintenir un climatiseur de confort à la norme EN 378 1 à 4

Réaliser une installation d'un climatiseur split système

Avec cette formation, le personnel développe les compétences nécessaires pour réaliser les installations d'équipements de climatisation selon les normes régissant les équipements frigorifiques et de pompe à chaleur.

QUI ?
▪ Salarié, artisans devant réaliser des installations « équipement de climatisation et pompe à chaleur ».

OBJECTIF(S)
▪ Respecter la réglementation en vigueur.
▪ Réaliser la mise en service et la maintenance de climatiseurs composés d'un groupe extérieur et d'une unité intérieure (split système).

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **3 jours**
▪ Prix **: 775 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 86

PROGRAMME

- Le principe de fonctionnement du circuit frigorifique d'un climatiseur split système
- La technologie du climatiseur
- La tuyauterie frigorifique
- L'outillage
- Les règles de montage
- Les limites d'intervention liées à la réglementation.

Mise en situation :
- Installer un climatiseur split système dans le respect des normes régissant ces équipements.

PRÉ-REQUIS

Avoir des compétences d'installation de matériels comme le perçage et la fixation.

+PRODUIT

Entraînement sur des équipements frigorifiques de type professionnel.

Code 10794





Installer et assurer la maintenance de brûleurs fioul petite puissance

Intervenir sur les équipements de chauffe de petite puissance équipés de brûleurs fioul

A l'issue de ce stage, les personnels de l'entreprise installent, mettent en service et assurent en toute autonomie la maintenance préventive et curative des brûleurs fioul de petite puissance, dans le respect de la sécurité et de la réglementation.

QUI ?
▪ Salariés, artisans intervenant sur des brûleurs fioul de petite puissance.

OBJECTIF(S)
▪ Réaliser la mise en service et le dépannage d'un brûleur fioul domestique de petite puissance dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **4 jours**
▪ Prix **: 775 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 86

PROGRAMME

- Technologie des éléments constitutifs d'un équipement de chauffe (générateur, cheminée, expansion, pompe, aquastats)
- Combustion du fioul domestique - Technologie des brûleurs fioul domestique de petite puissance
- Technologie et réglementation des stockages et alimentations fioul
- Détermination d'un brûleur fioul de petite puissance.

Mise en pratique :
- Installer et raccorder un brûleur fioul
- Effectuer les calculs afférents aux brûleurs fioul de petite puissance (puissance, gicleurs, pression, excès d'air, rendement)
- Mettre en service et effectuer le réglage de puissance et de combustion des brûleurs fioul de petite puissance
- Dépanner des brûleurs fioul de petite puissance
- Appliquer les procédures réglementaires de contrôle et de maintenance des équipements de chauffe équipés de brûleurs fioul.

PRÉ-REQUIS

Connaître les principes et la technologie des installations de chauffage de petite puissance.

Savoir lire un schéma électrique simple.

Apporter sa tenue de travail et ses équipements de protection individuelle.

+PRODUIT

Applications pratiques sur de vraies installations.

GÉNIE CLIMATIQUE

Code 10795



Installer et assurer la maintenance de brûleurs gaz petite puissance

A l'issue de ce stage, les personnels de l'entreprise installent, mettent en service et assurent en toute autonomie la maintenance préventive et curative des brûleurs gaz de petite puissance, dans le respect de la sécurité et de la réglementation.

QUI ?

▪ Salariés, artisans intervenant sur des brûleurs gaz à air soufflé de petite puissance.

OBJECTIF(S)

▪ Réaliser la mise en service et le dépannage d'un brûleur gaz à air soufflé de petite puissance dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **4 jours**
▪ Prix **: 775 € HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 86

Intervenir sur les équipements de chauffe de petite puissance équipés de brûleurs gaz à air soufflé

PROGRAMME

- Technologie des éléments constitutifs d'un équipement de chauffe (générateur, cheminée, expansion, pompe, aquastats)
- Combustion du gaz
- Réglementation gaz petite puissance (coupure, alimentation, aération)
- Technologie des brûleurs gaz de petite puissance
- Détermination d'un brûleur gaz de petite puissance.

Mise en pratique :

- Installer, raccorder et contrôler l'étanchéité d'un brûleur gaz
- Effectuer les calculs afférents aux brûleurs gaz de petite puissance (puissance, correction de comptage, excès d'air, rendement)
- Mettre en service et régler des brûleurs gaz à air soufflé de petite puissance (puissance, combustion, sécurités)
- Dépanner des brûleurs gaz de petite puissance
- Appliquer les procédures réglementaires de contrôle et de maintenance des équipements de chauffe équipés de brûleurs gaz à air soufflé de petite puissance.

PRÉ-REQUIS

Connaître les principes et la technologie des installations de chauffage de petite puissance.

Savoir lire un schéma électrique simple.

Apporter sa tenue de travail et ses équipements de protection

+PRODUIT

Applications pratiques sur de vraies installations.

FLUIDES FRIGORIGÈNES

Sessions de validation

Stages de perfectionnement

Vous le savez certainement, la manipulation de fluides frigorigènes est soumise à de fortes obligations réglementaires.

Que vous interveniez en mise en service, en entretien, en réparation, en contrôle d'étanchéité ou en récupération et charge en fluides, l'AFPA vous accompagne dans vos démarches et vous propose une offre :
- d'évaluation d'attestation d'aptitude concernant les 4 catégories concernées I, II, III et IV
- de perfectionnement à la manipulation des fluides frigorigènes.





DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Tout « opérateur » manipulant les fluides frigorigènes doit :

1. Disposer d'une attestation de capacité (article R. 543-99)

Délivrée par un organisme agréé suite à un audit de chacun des établissements concernés, l'attestation de capacité répond à une obligation professionnelle du personnel et une obligation de détention d'outillage.

L'attestation de capacité est délivrée selon des catégories d'activité précises (5 catégories*) pour une durée maximale de cinq ans par l'organisme agréé. La date butoir pour l'obtention de l'attestation de capacité a été fixée au 4 juillet 2009. Depuis cette date, les opérateurs sans attestation de capacité ne peuvent plus effectuer d'achat de fluides frigorigènes.
Est considéré comme opérateur toute société qui réalise tout ou partie des prestations suivantes sur un équipement ou véhicule.
Mise en service, entretien et réparation, contrôle de l'étanchéité, démantèlement, conception d'équipements, formation à la manipulation, récupération et charge des fluides frigorigènes, toute opération nécessitant la manipulation de fluides.

2. Justifier de la capacité professionnelle du personnel (Article R. 543-106)

Un opérateur satisfait aux conditions de capacité professionnelle lorsque chacune des personnes qui procède sous sa responsabilité à des opérations nécessitant la manipulation de fluides frigorigènes est titulaire :

- 1. **Soit d'une attestation d'aptitude** correspondant aux types d'activités exercées et aux types d'équipements utilisés, délivrée par un organisme certifié. L'attestation d'aptitude est une évaluation des connaissances et des compétences (théoriques et pratiques) à passer auprès d'un organisme certifié appelé « organisme évaluateur ». Seules les attestations d'aptitude délivrées par un organisme certifié sont valables.
- 2. **Soit d'un diplôme, d'un titre professionnel, d'un certificat de qualification professionnelle** ou d'une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (ou d'une attestation de niveau équivalant aux attestations, titres, diplômes ou certificats visés au 1 ou au 2, délivrée dans un des états membres de l'Union européenne) correspondant aux types d'activités exercées et aux types d'équipements utilisés, durant la période transitoire ;

Attention : La reconnaissance du point 2 n'est valable que pendant la période transitoire qui devrait prendre fin le 04 juillet 2011.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site www.afpa.fr

Les catégories d'activités pour lesquelles l'attestation de capacité mentionnée à l'article R. 543-99 du code de l'environnement est délivrée :

- **Catégorie I :** Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur ,
- **Catégorie II :** Maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène et contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur,
- **Catégorie III :** Récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène,
- **Catégorie IV :** Contrôle d'étanchéité des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur,
- **Catégorie V :** Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route.

3. S'adresser à un organisme évaluateur certifié pour l'obtention des attestations d'aptitude

L'attestation d'aptitude prévue au deuxième alinéa de l'article R. 543-106 du Code de l'environnement est délivrée par un organisme évaluateur certifié, à toute personne physique qui a réussi l'évaluation d'aptitude.
L'organisme évaluateur doit mettre en place un système qualité et des méthodes de passage de tests conformément au référentiel d'évaluation des compétences défini par arrêté.
Il assure le contrôle des compétences du personnel des opérateurs, pour la délivrance de l'attestation d'aptitude.

L'AFPA, organisme évaluateur certifié

L'AFPA dispose de centres de formation dispensant des formations dédiées. L'AFPA bénéficie, pour l'ensemble de son dispositif d'évaluation, d'un agrément national pour le passage d'attestations d'aptitude.
Cet agrément a été délivré par Bureau Veritas Certification.
En tant qu'organisme évaluateur, l'AFPA vous propose des sessions d'évaluation pour l'obtention de l'attestation d'aptitude dans les 5 catégories d'activités.
En tant qu'organisme de formation, l'AFPA vous propose des stages de perfectionnement métier visant à renforcer les connaissances et à adapter les pratiques en vue de l'obtention d'une attestation d'aptitude dans une ou plusieurs catégories d'activités.

Informations pratiques

L'attestation d'aptitude n'a pas de limite de validité. L'attestation d'aptitude et les compétences évaluées correspondent à une ou plusieurs catégories.
L'attestation d'aptitude est numérotée, datée et signée par le responsable de l'organisme évaluateur.
Elle comporte notamment les éléments suivants :
a) Le nom de l'organisme évaluateur et le nom du titulaire,
b) Le numéro de l'attestation d'aptitude,
c) La catégorie d'activités couvertes par l'attestation d'aptitude, telles que définies à l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008 susvisé.

Code 10494





Fluides frigorigènes : attestation d'aptitude catégorie I

Pour devenir opérateur, l'entreprise doit disposer d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.

QUI ?
- Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service, de récupération des fluides.

OBJECTIF(S)
- Se présenter à l'évaluation de l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie I sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **3h30**
- Prix **: 300€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 87

Evaluation conforme au Code de l'environnement

PROGRAMME

Validation théorique (1 heure) par un questionnaire portant sur :
- Thermodynamique élémentaire
- Incidence des fluides frigorigènes sur l'environnement et réglementations correspondantes
- Contrôles à effectuer préalablement à la mise en service, après une longue période d'interruption, un entretien, une réparation ou durant le fonctionnement
- Contrôles d'étanchéité
- Gestion écologique du système et du fluide lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération
- Mise en service et entretien d'un composant d'un circuit frigorifique.

Validation pratique (2 heures 30) par des manipulations sur un équipement :
- Effectuer les contrôles préalables à la mise en service
- Mettre en service et entretenir un composant d'un circuit frigorifique
- Contrôler l'étanchéité
- Calculer le taux de fuite moyen annuel.
- Récupérer le fluide de l'équipement

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les compétences correspondant à la catégorie I en termes de contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération de fluide sur des équipements frigorifiques contenant du fluide frigorigène.

Le participant doit venir en formation avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

+PRODUIT

- **Méthode d'évaluation équitable (support informatique et technique réalisé selon un cahier des charges validé).**
- **Résultats communiqués immédiatement au candidat.**

Code 10495





Fluides frigorigènes : attestation d'aptitude catégorie II

Pour devenir opérateur, l'entreprise doit disposer d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.

QUI ?
- Salariés et artisans du secteur de la climatisation et de l'électroménager réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service, de récupération des fluides sur des équipements contenant moins de 2 kg de fluides frigorigènes.

OBJECTIF(S)
- Se présenter à l'évaluation de l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie II sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2h30**
- Prix **: 270€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 89

Evaluation conforme au Code de l'environnement

PROGRAMME

Validation théorique (1 heure) par un questionnaire portant sur :
- Thermodynamique élémentaire
- Incidence des fluides frigorigènes sur l'environnement et réglementations correspondantes
- Contrôles à effectuer préalablement à la mise en service, après une longue période d'interruption, un entretien, une réparation ou durant le fonctionnement
- Contrôles d'étanchéité
- Gestion écologique du système et du fluide lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération
- Mise en service et entretien d'un composant d'un circuit frigorifique.

Validation pratique (1 heure 30) par des manipulations sur un équipement contenant du fluide frigorigène :
- Effectuer les contrôles préalables à la mise en service
- Mettre en service et entretenir un composant d'un circuit frigorifique contenant moins de 2 kg de fluide
- Contrôler l'étanchéité
- Récupérer le fluide de l'équipement
- Calculer le taux de fuite moyen annuel.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les compétences correspondant à la catégorie II en termes de contrôle d'étanchéité des équipements frigorifiques, de maintenance et entretien, mise en service, récupération de fluide des équipements frigorifiques contenant moins de 2 kg de fluides frigorigènes.

Le participant doit venir en formation avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

+PRODUIT

- **Méthode d'évaluation équitable (support informatique et technique réalisé selon un cahier des charges validé nationalement).**
- **Résultats communiqués immédiatement au candidat.**

Code 10496



Fluides frigorigènes : attestation d'aptitude catégorie III

Pour devenir opérateur, l'entreprise doit disposer d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.

QUI ?
- Salariés et artisans du secteur de la climatisation et de l'électroménager réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et d'entretien, de mise en service, de récupération des fluides sur des équipements contenant moins de 2 kg de fluides frigorigènes.

OBJECTIF(S)
- Se présenter à l'évaluation de l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie III sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **1h30**
- Prix **: 250 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 90

Evaluation conforme au Code de l'environnement

PROGRAMME

Validation théorique (0,5 heure) par un questionnaire portant sur :
- Incidence des fluides frigorigènes sur l'environnement et réglementations correspondantes
- Gestion écologique du système et du fluide lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération.

Validation pratique (1 heure) par des manipulations sur un équipement :
- Récupérer le fluide frigorigène contenu dans un équipement
- Calculer le taux de fuite moyen annuel.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les compétences correspondant à la catégorie III en termes de récupération de fluides des équipements frigorifiques contenant moins de 2 kg de fluides frigorigènes.

Le participant doit venir en formation avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

+PRODUIT

▪ Méthode d'évaluation équitable (support informatique et technique réalisé selon un cahier des charges validé nationalement).
▪ Résultats communiqués immédiatement au candidat.

Code 10499






Fluides frigorigènes : attestation d'aptitude catégorie IV

Pour devenir opérateur, l'entreprise doit disposer d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.

QUI ?
- Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de contrôle d'étanchéité des équipements contenant du fluide frigorigène.

OBJECTIF(S)
- Se présenter à l'évaluation de l'attestation d'aptitude obligatoire pour réaliser les opérations de catégorie IV sur un équipement contenant du fluide frigorigène.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **1h30**
- Prix **: 200 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 90

Evaluation conforme au Code de l'environnement

PROGRAMME

Validation théorique (0,5 heure) par un questionnaire portant sur :
- Thermodynamique élémentaire
- Incidence des fluides sur l'environnement et réglementations correspondantes
- Contrôles d'étanchéité.

Validation pratique (1 heure) par des manipulations sur un équipement :
- Contrôler l'étanchéité d'un équipement contenant du fluide frigorigène
- Calculer le taux de fuite moyen annuel.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les compétences correspondant à la catégorie IV en termes de contrôle d'étanchéité des équipements frigorifiques contenant du fluide frigorigène.

Le participant doit venir en formation avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

+PRODUIT

▪ Méthode d'évaluation équitable (support informatique et technique réalisé selon un cahier des charges validé nationalement).
▪ Résultats communiqués immédiatement au candidat.

Code 10498




Fluides frigorigènes - Charger et récupérer le fluide des circuits frigorifiques (activités de la famille 1)

Appliquer les procédures de manipulation relatives aux activités de la catégorie 1 et 2

Pour devenir opérateur, l'entreprise doit disposer d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.
Ce stage apporte les connaissances et les pratiques liées aux procédures mises en œuvre sur un équipement frigorifique. Il est nécessaires à l'obtention de l'attestation d'aptitude à la manipulation de fluides frigorigènes.

QUI ?
- Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de récupération des fluides.

OBJECTIF(S)
- Identifier et appliquer les procédures nécessaires à la réalisation des activités de la catégorie I et II.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix **: 650€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 91

PROGRAMME

- Les procédures liées au contrôle d'étanchéité
- Les procédures liées aux actes de maintenance et d'entretien
- Les procédures liées à la mise en service
- Les procédures liées à la récupération des fluides frigorigènes.

Mise en pratique :
- Appliquer les procédures liées au contrôle d'étanchéité
- Appliquer les procédures liées aux actes de maintenance et d'entretien
- Appliquer les procédures liées à la mise en service
- Appliquer les procédures liées à la récupération des fluides frigorigènes.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les compétences en installation et première mise en service d'équipement frigorifique.

Le participant doit venir en formation avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

+PRODUIT

Application des procédures réglementaires sur les équipements frigorifiques

Code 10497





Fluides frigorigènes -Maîtriser le principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique (activités de la famille 1)

S'approprier les bases en thermodynamique nécessaires au contrôle d'étanchéité

Pour devenir opérateur, l'entreprise doit disposer d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées.
Ce stage apporte les connaissances de base en thermodynamique nécessaires à l'obtention des attestations d'aptitude à la manipulation de fluides frigorigènes.

QUI ?
- Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service, de récupération des fluides.

OBJECTIF(S)
- S'approprier les connaissances de base en thermodynamique nécessaires au contrôle d'étanchéité d'un équipement frigorifique.

DURÉE ET PRIX
- Durée **: 2 jours**
- Prix **: 650€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 92

PROGRAMME

- Les unités normalisées
- Les caractéristiques de base des systèmes thermodynamiques
- L'exploitation des tableaux et graphiques
- La fonction des principaux composants
- L'incidence sur l'environnement des fluides frigorigènes.

Mise en pratique :
- Repérer la fonction des principaux composants
- Mesurer les valeurs caractéristiques de fonctionnement d'un équipement frigorifique
- Reporter les valeurs sur le carnet de suivi d'un équipement frigorifique
- Analyser ces valeurs de fonctionnement.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les compétences en installation et première mise en service d'équipement frigorifique.

Le participant doit venir en formation avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

+PRODUIT

Toutes les connaissances nécessaires en thermodynamique.

Code 10502





R!

Fluides frigorigènes - Identifier les obligations réglementaires (activités de la famille 1)

Pour devenir opérateur, l'entreprise doit disposer d'un personnel titulaire de l'attestation d'aptitude correspondant aux opérations effectuées. Ce stage apporte les connaissances de base de la réglementation correspondant aux attestations d'aptitude à la manipulation de fluides frigorigènes.

QUI ?

▪ Salariés et artisans du secteur de la réfrigération, de la climatisation, du conditionnement d'air et du génie climatique réalisant des activités de contrôle d'étanchéité, de maintenance et entretien, de mise en service, et de récupération des fluides.

OBJECTIF(S)

▪ Repérer et appréhender les contraintes réglementaires liées à la manipulation de fluides frigorigènes et les risques encourus.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **1 jour**
▪ Prix **: 320€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 92

S'approprier les articles R543-75 à R543-123 du Code de l'environnement et les arrêtés concernant les attestations de capacité et d'aptitude

PROGRAMME

- Identifier les points-clés de la section 6 du Code de l'environnement
- Les procédures de gestion et de stockage des fluides frigorigènes.

Mise en pratique :

- Calculer un taux de fuite moyen selon les consignes des cahiers techniques CTP 1 et 2
- Consigner des données dans un registre et rédiger un rapport.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les compétences en installation et première mise en service d'équipement frigorifique.

Le participant doit venir en formation avec une tenue de travail adaptée et ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

+PRODUIT

Formation complète : toutes les procédures sont abordées.

Code 10987







Fluides frigorigènes - Intervenir sur un circuit frigorifique

Suite à cette formation l'entreprise peut obtenir ou conserver l'agrément « fluides frigorigènes » selon le Code de l'environnement, (réglementation du décret 2007-737 du 7 mai 2007).

QUI ?

▪ Salariés et artisans des secteurs bâtiment et froid industriel réalisant des activités de mise en service et de maintenance.

OBJECTIF(S)

▪ Récupérer ou remplacer un fluide frigorigène dans un équipement frigorifique dans le respect de la réglementation en vigueur.

DURÉE ET PRIX

▪ Durée : **4 jours**
▪ Prix **: 990€ HT**

OÙ ET QUAND

▪ Calendrier page 93

Récupérer le fluide frigorigène d'un équipement, le charger et le remettre en service

PROGRAMME

- Point sur la réglementation : décret 2007-737
- La couche d'ozone et l'effet de serre
- Les fluides frigorigènes et les huiles frigorifiques
- Les matériels nécessaires pour la mise en œuvre
- Les opérations de transfert ou de changement de fluide
- Le contrôle annuel d'étanchéité
- Les documents obligatoires
- Le carnet de suivi.

Mise en pratique en utilisant le matériel et l'outillage prévus par le décret

- Réceptionner l'installation de l'équipement frigorifique
- Préparer à la mise en service
- Mettre en service
- Charger en fluide frigorigène un équipement
- Contrôler le fonctionnement
- Réaliser le contrôle d'étanchéité
- Récupérer le fluide frigorigène d'un équipement frigorifique
- Remplacer le fluide d'un équipement frigorifique
- Renseigner les documents de suivi de l'équipement.

PRÉ-REQUIS

Le participant devra être équipé d'une tenue de travail adaptée et d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants).

+PRODUIT

Applications pratiques sur des équipements professionnels de type industriel et commercial.

RÉSEAUX DE COMMUNICATION

Le déploiement de la fibre optique constitue un enjeu industriel, technologique, et concurrentiel. Pour faire face à la demande et vous positionner sur ce marché, vous avez de nouveaux besoins en compétences professionnelles.

L'AFPA vous accompagne en vous proposant deux stages opérationnels.

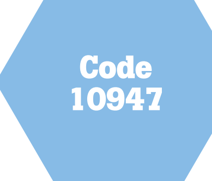
















Mettre en œuvre le raccordement de colonnes montantes d'immeubles en fibre optique (FTTH)

Réaliser les colonnes montantes FTTH des principaux câblo-opérateurs

Elargir son offre de services sur les réseaux de communications, secteur en fort développement et aux mutations technologiques rapides. Proposer aux différents câblo-opérateurs la réalisation de colonnes montantes avec les produits des principaux constructeurs du marché.

QUI ?
▪ Tout professionnel travaillant sur l'installation de réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique FTTH.

OBJECTIF(S)
▪ Acquérir les connaissances sur les différents types de topologie FTTH.
▪ Identifier les produits des principaux constructeurs utilisés dans le cadre de la colonne montante FTTH.
▪ Mettre en œuvre le raccordement de colonnes montantes FTTH avec les produits des principaux constructeurs du marché.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **3 jours**
▪ Prix **: 775 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 94

PROGRAMME

- Les différentes déclinaisons de FTTx : FTTB, FTTC, FTTLA, FTTU, FFTH
- Les différentes topologies du FTTH : P2P (Point à Point), AON et PON (B-PON, G-PON et E-PON)
- Les blocs fonctionnels d'une liaison FTTH
- Les produits des principaux constructeurs utilisés dans le cadre de la colonne montante FTTH
- Le contexte réglementaire : ARCEP, Délégation de Services Publics
- Les colonnes montantes des câblo-opérateurs France Télécom et Free.

Exercices pratiques :
- Utiliser les outils de dégainage, de dénudage et d'ouverture de câbles utilisés dans le cadre du FFTH
- Installer successivement plusieurs colonnes montantes avec les produits des principaux constructeurs du marché (3M, Prysmian, Tyco, Nexans
- Contrôler et recetter les installations.

PRÉ-REQUIS

Maîtriser les modes de raccordements des fibres optiques et les mesures s'y rapportant ou avoir suivi l'offre de perfectionnement « Réaliser le raccordement de fibres optiques dans les réseaux de communication » (code 10555).

+PRODUIT

Raccordement de plusieurs colonnes montantes sur une plate-forme dédiée, avec les outils et les appareils utilisés sur les chantiers.

Code
10555



Réaliser le raccordement de fibres optiques dans les réseaux de communication

Réaliser des raccordements mécaniques ou par soudure

Elargir son offre de services en proposant à ses clients la réalisation de liaisons par fibres optiques en complément de la paire cuivre et du câble coaxial.

QUI ?
▪ Toute personne souhaitant installer des réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, tels que FTTH, FTTB (câblo-opérateurs) ou réseaux locaux.

OBJECTIF(S)
▪ Connaître la normalisation de la fibre optique, les différents composants actifs et passifs d'une liaison fibre optique
▪ Réaliser des mesures de photométrie : vérifier la continuité physique et mesurer l'atténuation d'un réseau optique
▪ Réaliser le lovage des fibres optiques dans les casettes prévues à cet effet et utiliser un réflectomètre
▪ Réaliser la jonction de fibres optiques par raccordements mécaniques et par soudures
▪ Réaliser une chaîne de liaison fibre optique complète (mise en place, raccordement, mesures) et rédiger le document de recette.

DURÉE ET PRIX
▪ Durée : **5 jours**
▪ Prix **: 1 100 € HT**

OÙ ET QUAND
▪ Calendrier page 94

PROGRAMME

- Les techniques d'épanouissement des câbles fibre optique
- Les raccordements mécaniques, les caractéristiques des soudeuses optiques
- Les matériels pour épissures mécaniques de fibre optique
- Le fonctionnement, la programmation et la mise en service d'une soudeuse optique
- Les différents composants actifs et passifs d'une liaison fibre optique : émetteur (LED, laser), récepteur, splitter (coupleur) et WDM
- La normalisation de la fibre optique (ISO, UIT et CREDO)
- Les mesures de réflectométrie et l'utilisation d'un réflectomètre
- La rédaction du document de recette.

Travaux pratiques :
- Réaliser l'épanouissement d'un câble fibre optique
- Réaliser des mesures de photométrie
- Réaliser un raccordement de fibres optiques par épissure mécanique (fibrlock)
- Réaliser un raccordement de fibres optiques par fusion
- Acquérir le geste professionnel du lovage
- Réaliser des mesures de réflectométrie
- Contrôler la qualité de raccordements optiques par mesure de réflectométrie
- Rédiger un document de recette.

+PRODUIT

Raccordements sur une plate-forme dédiée, avec les outils et les appareils utilisés sur les chantiers.

PRÉVENTION DES RISQUES – SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La complexité croissante des missions dans un contexte de réduction des délais augmente le risque d'accidents du travail et conduit à l'intensification de la réglementation. La sureté des personnes, valides ou non, est un enjeu et une obligation pour l'entreprise.

Afin de réduire considérablement les facteurs de risques au travail, les stages de perfectionnement **« prévention des risques – sécurité au travail »** respectent la réglementation, optimisent la prévention et l'intégration des bonnes pratiques.

Sur le champ plus particulier des risques électriques, l'AFPA propose des stages en totale adéquation avec l'évolution de la réglementation sur les habilitations.





DÉVELOPPEMENT DURABLE



RÉGLEMENTAIRE



NOUVEAUTÉ



INDISPENSABLE



Connaître les gestes et postures pour prévenir les accidents

Sensibilisation à la prévention des risques professionnels

La maîtrise des gestes et postures intégré au processus de prévention des risques contribue à la réduction des accidents du travail.

QUI ?
- Tout public

OBJECTIF(S)
- Adopter gestes et postures favorisant une bonne pratique de son activité
- Connaître et appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort
- Utiliser les techniques de prévention pour réduire les risques d'accident

DURÉE ET PRIX
- Durée : **1 jour**
- Prix **: 290€ HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 95

PROGRAMME

Le cadre juridique et les obligations légales
- Code du travail
- Réglementation
- Normes, etc.

Repères sur les pathologies liées aux mauvaises postures dans l'exercice du métier : les conséquences des mauvaises positions Principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort Notions d'évaluation des risques (méthode d'analyse)

Organisation de la prévention
- Signalétique obligatoire ou conseillée
- Diffusion de l'information
- Comportements
- Equipements spécifiques

Adaptation des principes et des techniques à des lieux et des situations variés

Prise de conscience des freins à la mise en œuvre de ces techniques

PRÉ-REQUIS

Etre équipé de chaussures de sécurité

Code
09994





Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Niveau initial

Acquérir les connaissances nécessaires à la prévention des risques

Avoir du personnel ayant reçu l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence est rendu obligatoire par le code du Travail. Ce stage permet la prévention des complications immédiates résultant d'un accident.

QUI ?
- Tout public

OBJECTIF(S)
- Situer le rôle du SST dans l'entreprise
- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Examiner la victime
- Acquérir les connaissances essentielles pour intervenir efficacement dans une situation d'urgence
- Savoir alerter les secours compétents

DURÉE ET PRIX
- Durée : **2 jours**
- Prix : **490 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 95

PROGRAMME

Identifier les principaux risques d'accidents du travail et l'intérêt de la prévention des risques professionnels

Connaître le rôle du sauveteur secouriste du travail (SST)

Apprendre la conduite à tenir en cas d'accident

Examiner la situation

Alerter les secours

Secourir les victimes

Appréhender les situations inhérentes aux risques spécifiques

PRÉ-REQUIS

Aucun

+PRODUIT

Exercices d'apprentissage et de simulations réalisés dans un environnement réel ou reconstitué.



DD N R! i 2011

Sauveteur Secouriste du Travail (SST) - Recyclage

Maintenir ses connaissances en matière de secourisme

Cette formation permet de répondre à l'obligation légale de recyclage pour les personnels certifiés SST et éviter une perte de qualification.

QUI ?
- Tout Sauveteur Secouriste du Travail à jour de sa formation continue

OBJECTIF(S)
- Actualiser ses connaissances en matière de secourisme

DURÉE ET PRIX
- Durée : **1/2 journée**
- Prix **: 130 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 96

PROGRAMME

Repérage des écarts par rapport au comportement attendu du SST

Révision des gestes d'urgence

Actualisation de la formation au regard des risques de l'entreprise ou de l'établissement

Analyse des risques spécifiques au secteur d'activité

Actualisation de la formation au regard des modifications du programme

PRÉ-REQUIS

- Etre Sauveteur Secouriste du Travail
- Apporter obligatoirement sa carte en début de formation

+PRODUIT

Prise en compte du contexte de travail des participants.

Code
11012

DD


R! i 2011

CQP - APS

Préparer le Certificat de qualification professionnelle d'agent de prévention et de sécurité

Cette formation apporte la posture professionnelle pour mettre en œuvre actions et procédures métier. Elle est conforme avec le cadre réglementaire par l'obtention de l'Aptitude Professionnelle (loi n° 83-629).

QUI ?
- Personne avec expérience en sécurité privée

OBJECTIF(S)
- Connaître le cadre réglementaire et déontologique de l'exercice de l'emploi d'agent de prévention et de sécurité
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques.
- Identifier et mettre en œuvre les attitudes définies par le cadre législatif et les exigences de la profession.

DURÉE ET PRIX
- Durée : **15 jours**
- Prix **: 1790 € HT**

OÙ ET QUAND
- Calendrier page 97

PROGRAMME

Déontologie de la profession
Qualités propres à l'agent de sécurité
Les services publics de sécurité
Cadre légal de la profession
(loi 83-629 et ses modifications et décrets d'application)

Information sur les articles du code pénal et du code de procédure pénale :
- flagrant délit, légitime défense, mise en danger d'autrui, etc.)

Information sur les articles du Code Civil :
- respect de la vie privée, respect du droit de propriété

Informations sur la notion d'armes :
- définition, catégories, acquisition et détention, port et transport, conditions d'armement

Accueil et contrôles d'accès :
- visiteurs, véhicules, marchandises

La prise en compte d'un poste de contrôle de sécurité

Les consignes (écrites, orales, dans les situations à risques)

Le circuit de vérification
Information sur les systèmes d'alarme

Information sur la gestion des clés

Le compte rendu (oral, écrit)

Technique d'Information et de Communication

La gestion des conflits

Analyse de comportements

Sécurité incendie : types de feux, moyens d'intervention, exercices et manipulation des équipements

Secourisme à personnes : SST
Examen : QCM + Mise en situation pratique

PRÉ-REQUIS

Autorisation préalable ou provisoire délivrée par la préfecture
Savoir lire et écrire

+PRODUIT

Formation réalisée sur des plateaux techniques équipés permettant la mise en œuvre des apprentissages et des gestes professionnels.

APPROCHE DU HANDICAP DANS L'ENTREPRISE

Accueillir un travailleur handicapé en entreprise
Code 10952 - page 69

La législation en vigueur sur le handicap renforce l'obligation des entreprises de plus de 20 salariés à employer des travailleurs handicapés. Les situations du handicap mettent le monde du travail face à des enjeux importants : trouver des solutions profitables aussi bien aux entreprises qu'aux personnes handicapées, qu'il s'agisse de maintien dans l'emploi, d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

Notre stage de perfectionnement vous aidera à lutter contre la discrimination et à faciliter l'intégration des personnes handicapées dans vos métiers.











APPROCHE DU HANDICAP DANS L'ENTREPRISE





Accueillir un travailleur handicapé en entreprise

Appliquer la législation sur le handicap

La législation en vigueur sur le handicap renforce l'obligation des entreprises de plus de 20 salariés à employer des travailleurs handicapés. L'entreprise doit se mobiliser pour faciliter l'intégration de ces travailleurs. Ce stage fournit des clés pour aider l'entreprise dans cette action et contribue à lutter contre la discrimination

QUI ?

- Direction entreprise
- Responsable RH
- Chargés de recrutement

OBJECTIF(S)

- Comprendre le handicap
- Connaître le cadre juridique actuel sur le champ du handicap
- Faciliter l'intégration d'un travailleur handicapé dans l'entreprise

DURÉE ET PRIX

- Durée : **2 jours**
- Prix : **490 € HT**

OÙ ET QUAND

- Calendrier page 97

PROGRAMME

1. Connaître les représentations du handicap :
- Les différents statuts de la personne handicapée et la personne handicapée au sens de la loi de 2005
- Les obligations légales envers les personnes handicapées
- Echanges sur le handicap avec un support ludique

2. Identifier les grandes typologies du handicap
- Les conséquences des déficiences
- Les adaptations individuelles et/ ou environnementales sur les plans : matériel, technique, humain, organisationnel, temporel
- La différence entre le milieu ordinaire et le milieu protégé
- La règle d'accessibilité généralisée
- Etudes de situation

3. Maitriser l'environnement spécifique du travailleur handicap
- Les principes généraux de l'organisation des dispositifs administratifs nationaux et locaux pour la reconnaissance du statut,
- L'accès aux soins, à la formation et au travail en milieu ordinaire : la CNSA, l'Agefiph, le FIFPH, la CRAM
- Le réseau des partenaires : institutionnel et associatif,
- Le rôle et la diversité des structures locales : MDPH, Cap Emploi, Sameth, CRP
- Les fédérations et associations spécialisées des déficiences

PRÉ-REQUIS

Aucun

+PRODUIT

Mise en situation réelle


L'alternance
vous avez
tout à y gagner !
© Les Éditions Stratégiques. Crédit photos : Getty Images.
L'AFPA vous assiste dans le recrutement,
forme entièrement le salarié (CDD ou CDI)
à votre métier :
il est opérationnel
immédiatement !
Nos formations associent une formation théorique
dans un campus AFPA et une mise en situation au
sein de votre entreprise.
L'efficacité est au bout !
Les "+" du contrat
de professionnalisation
▪ une formation globale
▪ une formation au plus près
des besoins de l'entreprise
▪ un savoir-faire pédagogique
très opérationnel
▪ recrutement d'un salarié formé
à votre métier
Les formations AFPA
commencent toute l'année,
n'attendez pas !
www.afpa.fr
afpa
La formation
professionnelle



Calendrier
des stages de perfectionnement 2011

Performance énergétique

Code 10023

FEEBat : identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments

2 jours — 360 € HT

AUVERGNE

CLERMONT-FERRAND (63)	19/10 AU 20/10/2010

BASSE-NORMANDIE

CAEN (14)	29/03 AU 30/03/2011
	13/09 AU 14/09/2011
COUTANCES (50)	04/10 AU 05/10/2010
	08/11 AU 09/11/2010
	24/01 AU 25/01/2011
	21/03 AU 22/03/2011
	19/09 AU 20/09/2011

BOURGOGNE

MONTCEAU-LES-MINES (71)	25/10 AU 26/10/2010

BRETAGNE

LORIENT (56)	02/11 AU 03/11/2010
	24/03 AU 25/03/2011
	23/06 AU 24/06/2011
	22/09 AU 23/09/2011
MORLAIX (29)	25/11 AU 26/11/2010
SAINT-BRIEUC (22)	29/11 AU 30/11/2010
SAINT-MALO (35)	17/01 AU 18/01/2011

CHAMPAGNE-ARDENNE

REIMS (51)	09/02 AU 10/02/2011
MONTCY-NOTRE-DAME (08)	19/04 AU 20/04/2011

HAUTE-NORMANDIE

EVREUX (27)	05/10 AU 06/10/2011

ILE-DE-FRANCE

LARDY (91)	13/10 AU 14/10/2010
	22/11 AU 23/11/2010
	22/11 AU 23/11/2010
	19/01 AU 20/01/2011
	02/03 AU 03/03/2011
	30/03 AU 31/03/2011
	04/05 AU 05/05/2011
	22/06 AU 23/06/2011
	31/08 AU 01/09/2011
	28/09 AU 29/09/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-BABYLONE (87)	
06/12 AU	07/12/2010
14/03 AU	15/03/2011
05/09 AU	06/09/2011

LORRAINE

METZ (57)	19/10 AU 20/10/2010

MIDI-PYRÉNÉES

ALBI (81	18/01 AU 19/01/2011
	19/04 AU 20/04/2011
	13/09 AU 14/09/2011
	15/11 AU 16/11/2011

NORD-PAS-DE-CALAIS

CALAIS (62)	25/10 AU 26/10/2010
	07/02 AU 08/02/2011
	14/06 AU 15/06/2011
DOUAI (59)	25/10 AU 26/10/2010

PAYS DE LOIRE

LA ROCHE-SUR-YON (85)	26/04 AU 27/04/2011

PICARDIE

AMIENS (80)	11/01 AU 12/01/2011
	15/03 AU 16/03/2011
	28/06 AU 29/06/2011
LAON (02)	14/03 AU 15/03/2011
	16/03 AU 17/03/2011
	05/09 AU 06/09/2011

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	19/10 AU 20/10/2010

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

TOULON (83)	01/03 AU 02/03/2011

Code 10026

FEEBat : maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments

2 jours — 360 € HT

AUVERGNE

CLERMONT-FERRAND (63)	16/11 AU 17/11/2010

BASSE-NORMANDIE

CAEN (14)	21/06 AU 22/06/2011
	10/10 AU 11/10/2011
COUTANCES (50)	06/10 AU 07/10/2010
	17/11 AU 18/11/2010
	08/12 AU 09/12/2010
	23/02 AU 24/02/2011
	20/04 AU 21/04/2011
	19/10 AU 20/10/2011

BOURGOGNE

MONTCEAU-LES-MINES (71)	27/10 AU 28/10/2010

BRETAGNE

LORIENT (56)	07/12 AU 08/12/2010
	07/03 AU 08/03/2011
	07/06 AU 08/06/2011
MORLAIX (29)	16/12 AU 17/12/2010
SAINT-MALO (35)	01/03 AU 02/03/2011

CHAMPAGNE-ARDENNE

REIMS (51)	09/03 AU 10/03/2011
MONTCY-NOTRE-DAME (08)	05/07 AU 06/07/2011

ILE-DE-FRANCE

LARDY (91)	11/10 AU 12/10/2010
	03/11 AU 04/11/2010
	08/12 AU 09/12/2010
	02/02 AU 03/02/2011
	16/03 AU 17/03/2011
	13/04 AU 14/04/2011
	18/05 AU 19/05/2011
	06/07 AU 07/07/2011
	14/09 AU 15/09/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-BABYLONE (87)	08/12 AU 09/12/2010
	03/03 AU 04/03/2011
	04/10 AU 05/10/2011

LORRAINE

METZ (57)	16/11 AU 17/11/2010

MIDI-PYRÉNÉES

ALBI (81)	15/02 AU 16/02/2011
	17/05 AU 18/05/2011
	11/10 AU 12/10/2011
	13/12 AU 14/12/2011
TOULOUSE-PALAYS (31)	09/11 AU 10/11/2010

NORD-PAS-DE-CALAIS

DOUAI (59)	11/10 AU 12/10/2010
	15/11 AU 16/11/2010

PAYS DE LOIRE

LA ROCHE-SUR-YON (85)	28/04 AU 29/04/2011

PICARDIE

AMIENS (80)	25/10 AU 26/10/2010
	07/02 AU 08/02/2011
	31/05 AU 01/06/2011
LAON (02)	28/03 AU 29/03/2011
	30/03 AU 31/03/2011
	19/09 AU 20/09/2011

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	26/10 AU 27/10/2010

Code 10032

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies d'isolation des toitures et des planchers hauts

2 jours — 700 € HT

BRETAGNE

MORLAIX (29)	14/02 AU 15/02/2011

FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON (25)	09/11 AU 10/11/2010

HAUTE-NORMANDIE

ROUEN (76)	22/02 AU 23/02/2011

ILE-DE-FRANCE

LARDY (91)	05/10 AU 06/10/2010
	12/10 AU 13/10/2010
	08/12 AU 09/12/2010
	23/03 AU 24/03/2011
	30/03 AU 31/03/2011
	21/09 AU 22/09/2011
MEUDON-LA-FORÊT (92)	13/12 AU 14/12/2010

LANGUEDOC-ROUSSILLON

BÉZIERS (34)	12/10 AU 13/10/2010

LIMOUSIN

LIMOGES-BABYLONE (87)	07/02 AU 08/02/2011
	30/05 AU 31/05/2011

LORRAINE

NANCY-LAXOU (54)	15/03 AU 16/03/2011
	04/10 AU 05/10/2011

MIDI-PYRÉNÉES

TARBES (65)	05/04 AU 06/04/2011
	12/04 AU 13/04/2011

NORD-PAS-DE-CALAIS

LILLE-LOMME (59)	13/12 AU 14/12/2010

PICARDIE

AMIENS (80)	04/10 AU 05/10/2010
LAON (02)	27/10 AU 28/10/2010

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Performance énergétique

Code 10030

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies d'isolation des parois verticales opaques et des planchers bas

2 jours — 700 € HT

AQUITAINE	
PÉRIGUEUX (24)	22/11 AU 23/11/2010
BRETAGNE	
MORLAIX (29)	07/02 AU 08/02/2011
CHAMPAGNE-ARDENNE	
ROMILLY (10)	16/11 AU 17/11/2010
ILE-DE-FRANCE	
LARDY (91)	01/12 AU 02/12/2010
	09/03 AU 10/03/2011
	16/03 AU 17/03/2011
	07/09 AU 08/09/2011
MEUDON-LA-FORÊT (92)	28/10 AU 29/10/2010
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	07/02 AU 08/02/2011
	23/05 AU 24/05/2011
LORRAINE	
NANCY-LAXOU (54)	06/10 AU 07/10/2010
	25/01 AU 26/01/2011
	06/09 AU 07/09/2011
NORD-PAS-DE-CALAIS	
LILLE-LOMME (59)	07/12 AU 08/12/2010
PICARDIE	
AMIENS (80)	02/11 AU 03/11/2010
LAON (02)	25/10 AU 26/10/2010

Code 10531

Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec le système enduit monocouche

5 jours — 1 290 € HT

AQUITAINE	
BAYONNE (64)	17/05 AU 23/05/2011
PÉRIGUEUX (24)	06/12 AU 10/12/2010
AUVERGNE	
CLERMONT-FERRAND (63)	25/10 AU 29/10/2010
BASSE-NORMANDIE	
ALENÇON (61)	14/03 AU 18/03/2011
	06/06 AU 10/06/2011
	03/10 AU 07/10/2011
BRETAGNE	
LORIENT (56)	18/10 AU 22/10/2010
	14/02 AU 18/02/2011
	11/04 AU 15/04/2011
	05/09 AU 09/09/2011
MORLAIX (29)	07/02 AU 11/02/2011
CENTRE	
BLOIS (41)	26/09 AU 30/09/2011
FRANCHE-COMTÉ	
VESOUL (70)	04/10 AU 08/10/2010
	07/02 AU 11/02/2011
	21/03 AU 25/03/2011
	04/04 AU 08/04/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
NÎMES (30)	18/10 AU 22/10/2010
	21/03 AU 25/03/2011
	10/10 AU 14/10/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	18/07 AU 22/07/2011
	12/09 AU 16/09/2011
LORRAINE	
EPINAL-GOLBEY (88)	07/02 AU 11/02/2011
PAYS DE LOIRE	
LA ROCHE-SUR-YON (85)	07/02 AU 11/02/2011
POITOU-CHARENTES	
ANGOULÊME (16)	19/09 AU 23/09/2011
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
AVIGNON (84)	28/03 AU 01/04/2011
	26/09 AU 30/09/2011
MARSEILLE-LA TREILLE (13)	28/03 AU 01/04/2011
	14/11 AU 18/11/2011

Code 10530

Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec le système enduit mince

10 jours — 1 820 € HT

ALSACE	
STRASBOURG (67)	18/10 AU 29/10/2010
AQUITAINE	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	15/11 AU 26/11/2010
AUVERGNE	
CLERMONT-FERRAND (63)	25/10 AU 08/11/2010
BRETAGNE	
LORIENT (56)	18/10 AU 29/10/2010
	11/04 AU 22/04/2011
MORLAIX (29)	17/01 AU 28/01/2011
SAINT-BRIEUC (22)	15/11 AU 26/11/2010
	17/01 AU 28/01/2011
	04/04 AU 15/04/2011
	19/09 AU 30/09/2011
CENTRE	
BLOIS (41)	27/06 AU 08/07/2011
FRANCHE-COMTÉ	
VESOUL (70)	17/01 AU 28/01/2011
	07/03 AU 18/03/2011
ILE-DE-FRANCE	
MEAUX (77)	28/02 AU 11/03/2011
	26/09 AU 07/10/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
NÎMES (30)	04/10 AU 15/10/2010
	06/12 AU 17/12/2010
LORRAINE	
EPINAL-GOLBEY (88)	21/02 AU 04/03/2011
SAINT-AVOLD (57)	15/11 AU 26/11/2010
ILE-DE-FRANCE	
MONTAUBAN (82)	29/11 AU 17/12/2010
RODEZ (12)-DECAZEVILLE (12)	16/11 AU 29/11/2010
NORD-PAS-DE-CALAIS	
VALENCIENNES (59)	22/11 AU 03/12/2010
PAYS DE LOIRE	
LA ROCHE-SUR-YON (85)	24/01 AU 04/02/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	15/11 AU 26/11/2010
	20/06 AU 01/07/2011
	28/11 AU 09/12/2011
PICARDIE	
AMIENS (80)	07/03 AU 18/03/2011
	11/04 AU 22/04/2011
	20/06 AU 01/07/2011
	12/09 AU 23/09/2011
POITOU-CHARENTES	
ANGOULÊME (16)	05/09 AU 16/09/2011
RHÔNE-ALPES	
GRENOBLE (38)	25/01 AU 07/02/2011
	22/11 AU 05/12/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69)	20/06 AU 01/07/2011

Code 10997

Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec les trois systèmes de fixation

5 jours — 1 290 € HT

CENTRE	
BLOIS (41)	19/09 AU 23/09/2011
ILE-DE-FRANCE	
MEAUX (77)	09/05 AU 13/05/2011
	21/11 AU 25/11/2011
LORRAINE	
EPINAL-GOLBEY (88)	14/02 AU 18/02/2011
NANCY-LAXOU (54	)11/04 AU 15/04/2011
	10/10 AU 14/10/2011
NORD-PAS-DE-CALAIS	
VALENCIENNES (59)	02/05 AU 06/05/2011
RHÔNE-ALPES	
GRENOBLE (38)	22/11 AU 28/11/2011
	25/11 AU 01/12/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69)	28/02 AU 04/03/2011
	14/11 AU 18/11/2011

Code 10927

Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec le système « bardage en plaques »

5 jours — 1 290 € HT

BRETAGNE	
MORLAIX (29)	14/02 AU 18/02/2011
CENTRE	
BLOIS (41)	05/09 AU 09/09/2011
ILE-DE-FRANCE	
MEAUX (77)	04/04 AU 08/04/2011
LORRAINE	
NANCY-LAXOU (54)	06/06 AU 10/06/2011
	05/12 AU 09/12/2011
MIDI-PYRÉNÉES	
TARBES (65)	07/03 AU 11/03/2011
	06/06 AU 10/06/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Performance énergétique

Code 10928

Réaliser une isolation thermique par l'extérieur avec le système « bardage en clins »

5 jours — 1 290 € HT

AQUITAINE	
PÉRIGUEUX (24)	04/04 AU 08/04/2011
BRETAGNE	
AURAY (56)	03/01 AU 07/01/2011
CENTRE	
BLOIS (41)	12/09 AU 16/09/2011
FRANCHE-COMTÉ	
VESOUL (70)	10/01 AU 14/01/2011
ILE-DE-FRANCE	
MEAUX (77)	14/11 AU 18/11/2011
LORRAINE	
NANCY-LAXOU (54)	20/06 AU 24/06/2011
	14/11 AU 18/11/2011

Code 10929

Réaliser le débit des matériaux d'un système ITE

1 jour — 320 € HT

ILE-DE-FRANCE	
MEAUX (77)	26/04/2011
	14/06/2011
	28/11/2011

Code 10930

Contrôler et améliorer sa prestation en matière de pose d'isolant pour une meilleure performance énergétique

3 jours — 850 € HT

AQUITAINE	
PÉRIGUEUX (24)	21/06 AU 23/06/2011
LORRAINE	
NANCY-LAXOU (54)	22/03 AU 24/03/2011
	25/10 AU 27/10/2011
PAYS DE LOIRE	
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	07/06 AU 09/06/2011

Code 10938

Maîtriser les principes de l'étanchéité à l'air d'un Bâtiment Basse Consommation

1 jour — 320 € HT

LORRAINE	
NANCY-LAXOU (54)	05/04/2011
	22/11/2011

Code 10931

Connaître les clés du BBC et les aides financières des labels liés à la RT

2 jours — 550 € HT

AQUITAINE	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	06/04 AU 07/04/2011
	20/04 AU 21/04/2011
	06/07 AU 07/07/2011
	20/07 AU 21/07/2011

Déchets de chantier

Code 10512

Gérer les déchets de chantier

1 jour — 360 € HT

BRETAGNE	
AURAY (56)	31/01/2011
CENTRE	
TOURS-VEIGNÉ (37)	07/03/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
CARCASSONNE (11)	17/11/2010
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	22/11/2010
	10/02/2011
RHÔNE-ALPES	
LYON-SAINT-PRIEST (69)	14/09/2011

Code 10513

Construire un plan de gestion de déchets de chantier réglementaire

2 jours — 550 € HT

BRETAGNE	
AURAY (56)	02/02 AU 03/02/2011
CENTRE	
TOURS-VEIGNÉ (37)	08/03 AU 09/03/2011
FRANCHE-COMTÉ	
BESANÇON (25)	29/11 AU 30/11/2010
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	23/11 AU 24/11/2010
	17/05 AU 18/05/2011
	27/09 AU 28/09/2011

Code 10514

Organiser un tri sélectif sur un chantier de bâtiment

1 jour — 360 € HT

BRETAGNE	
AURAY (56)	01/10/2010
	09/05/2011
CENTRE	
TOURS-VEIGNÉ (37)	10/03/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	25/11/2010
	19/05/2011
	29/09/2011
PAYS DE LOIRE	
DOUÉ-LA-FONTAINE (49)	02/12/2010
RHÔNE-ALPES	
LYON-SAINT-PRIEST (69)	21/12/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Réglementation, sécurité

Code 10068

Utiliser des échafaudages de pied

1 jour — 245 € HT

ALSACE	
COLMAR (68)	26/04/2011
	11/07/2011
	07/11/2011
AQUITAINE	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	14/12/2010
AUVERGNE	
AURILLAC (15)	23/11/2010
BOURGOGNE	
DIJON-CHEVIGNY (21)	04/10/2010
NEVERS (58)	01/12/2010
	07/04/2011
	21/07/2011
BRETAGNE	
BREST (29)	07/03/2011
MORLAIX (29)	10/01/2011
RENNES (35)	30/03/2011
CENTRE	
ORLÉANS (45)	05/10/2010
FRANCHE-COMTÉ	
BELFORT (90)	23/11/2010
GRAND-CHARMONT (25)	20/01/2011
	10/02/2011
VESOUL (70)	13/12/2010
	13/12/2010
	11/01/2011
	15/02/2011
	16/03/2011
HAUTE-NORMANDIE	
EVREUX (27)	17/11/2010
	19/01/2011
LE HAVRE (76)	21/03/2011
	20/06/2011
	21/06/2011
ROUEN (76)	14/12/2010
	09/02/2011
	06/04/2011
	08/06/2011
	07/09/2011
ILE-DE-FRANCE	
MEAUX (77)	06/10/2010
	15/06/2011
	15/06/2011
LORRAINE	
VERDUN (55)	08/02/2011
NORD-PAS-DE-CALAIS	
CALAIS (62)	20/10/2010
DUNKERQUE (59)	15/03/2011
VALENCIENNES (59)	13/09/2011
PAYS DE LOIRE	
ANGERS (49)	19/10/2010
	30/11/2010
PICARDIE	
AMIENS (80)	14/03/2011
COMPIÈGNE (60)	11/10/2010
LAON (02)	14/03/2011
POITOU-CHARENTES	
ANGOULÊME (16)	31/01/2011
	27/06/2011
	19/09/2011
LE VIGEANT (86)	07/03/2011
	06/06/2011
	05/09/2011
ROCHEFORT (17)	06/06/2011
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
AVIGNON (84)	04/10/2010
	02/05/2011
MARSEILLE-LA-TREILLE (13)	13/12/2010
	10/01/2011
	16/05/2011
	05/09/2011
	12/12/2011
RHÔNE-ALPES	
BOURG-EN-BRESSE (01)	02/03/2011
	07/07/2011
	08/09/2011
	30/11/2011
GRENOBLE (38)	
	19/01/2011
	08/06/2011
	07/07/2011
	23/11/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69)	17/02/2011
	24/03/2011
	14/06/2011
	07/07/2011
	23/11/2011
SAINT-ETIENNE (42) 5 JOURS ???	
	DU 17/02/2011 AU 23/02/2011
	DU 20/06/2011 AU 24/06/2011
	DU 22/09/2011 AU 28/09/2011
	DU 17/11/2011 AU 23/11/2011

Code 10085

Monter et démonter des échafaudages de pied de type multidirectionnels

2 jours — 490 € HT

ALSACE	
COLMAR (68)	26/04 AU 28/04/2011
	11/07 AU 13/07/2011
	07/11 AU 09/11/2011
AUVERGNE	
AURILLAC (15)	12/10 AU 13/10/2010
LE PUY-EN-VELAY (43)	11/10 AU 12/10/2010
BRETAGNE	
BREST (29)	09/03 AU 10/03/2011
LORIENT (56)	01/12 AU 02/12/2010
MORLAIX (29)	17/01 AU 18/01/2011
RENNES (35)	21/10 AU 22/10/2010
	27/04 AU 28/04/2011
SAINT-MALO (35)	16/11 AU 17/11/2010
	29/03 AU 30/03/2011
	13/09 AU 14/09/2011
FRANCHE-COMTÉ	
GRAND-CHARMONT (25)	26/01 AU 27/01/2011
	15/02 AU 16/02/2011
VESOUL (70)	08/02 AU 09/02/2011
	23/03 AU 24/03/2011
HAUTE-NORMANDIE	
EVREUX (27)	20/10 AU 21/10/2010
	24/11 AU 25/11/2010
	27/04 AU 28/04/2011
LE HAVRE (76)	23/03 AU 24/03/2011
	27/06 AU 28/06/2011
	26/09 AU 27/09/2011
ROUEN (76)	19/01 AU 20/01/2011
	23/02 AU 24/02/2011
	20/04 AU 21/04/2011
	22/06 AU 23/06/2011
	21/09 AU 22/09/2011
ILE-DE-FRANCE	
MEAUX (77)	22/06 AU 23/06/2011
	29/11 AU 30/11/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	26/10 AU 27/10/2010
LORRAINE	
SAINT-AVOLD (57)	20/10 AU 21/10/2010
VERDUN (55)	17/11 AU 18/11/2011
MIDI-PYRÉNÉES	
FOIX (09)	22/06 AU 23/06/2011
	07/09 AU 08/09/2011
	17/11 AU 18/11/2011
TOULOUSE-PALAYS (31)	20/06 AU 21/06/2011
	12/10 AU 13/10/2011
	14/12 AU 15/12/2011
NORD-PAS DE CALAIS	
CALAIS (62)	17/11 AU 18/11/2010
DUNKERQUE (59)	15/11 AU 16/11/2011
HAZEBROUCK (59)	11/05 AU 12/05/2011
LILLE-LOMME (59)	13/12 AU 14/12/2010
VALENCIENNES (59)	21/10 AU 22/10/2010
	11/10 AU 12/10/2011
PAYS DE LOIRE	
ANGERS (49)	19/10 AU 20/10/2010
	30/11 AU 01/12/2010
	11/01 AU 12/01/2011
	15/03 AU 16/03/2011
	17/05 AU 18/05/2011
	05/07 AU 06/07/2011
	06/09 AU 07/09/2011
	15/11 AU 16/11/2011
PICARDIE	
AMIENS (80)	08/11 AU 09/11/2010
	21/03 AU 22/03/2011
	22/06 AU 23/06/2011
LAON (02)	01/12 AU 02/12/2010
	17/03 AU 18/03/2011
	22/06 AU 23/06/2011
POITOU-CHARENTES	
ANGOULÊME (16)	26/01 AU 27/01/2011
	22/06 AU 23/06/2011
	14/09 AU 15/09/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Réglementation, sécurité

LE VIGEANT (86)	16/03 AU 17/03/2011
	20/06 AU 21/06/2011
	14/09 AU 15/09/2011
ROCHEFORT (17)	27/09 AU 28/09/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MARSEILLE-LA-TREILLE (13)	16/12 AU 17/12/2010
	13/01 AU 14/01/2011
	16/05 AU 17/05/2011
	08/09 AU 09/09/2011
	15/12 AU 16/12/2011

RHÔNE-ALPES

GRENOBLE (38)	20/01 AU 21/01/2011
	09/06 AU 10/06/2011
	08/07 AU 11/07/2011
	24/11 AU 25/11/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69)	17/01 AU 18/01/2011
	31/01 AU 01/02/2011
	20/04 AU 21/04/2011
	28/09 AU 29/09/2011
	07/12 AU 08/12/2011
SAINT-ETIENNE (42)	15/11 AU 17/11/2010

Code 10078

Monter et démonter des échafaudages de pied de type pré-cadres.

2 jours — 490 € HT

ALSACE

COLMAR (68)	26/04 AU 27/04/2011
	11/07 AU 12/07/2011
	07/11 AU 08/11/2011

BASSE-NORMANDIE

ALENÇON (61)	23/11 AU 24/11/2010
CAEN (14)	19/10 AU 20/10/2010
	31/05 AU 01/06/2011
	18/10 AU 19/10/2011

BOURGOGNE

DIJON-CHEVIGNY (21)	06/10 AU 07/10/2010
NEVERS (58)	07/12 AU 08/12/2010
	13/04 AU 14/04/2011
	27/07 AU 28/07/2011

BRETAGNE

BREST (29)	06/06 AU 07/06/2011
MORLAIX (29)	12/01 AU 13/01/2011
RENNES (35)	20/10 AU 21/10/2010
	06/04 AU 07/04/2011
SAINT-MALO (35)	30/11 AU 01/12/2010
	08/03 AU 09/03/2011
	06/06 AU 07/06/2011
	14/11 AU 15/11/2011

CENTRE

ORLÉANS (45)	11/10 AU 12/10/2010

CHAMPAGNE-ARDENNE

MONTCY-NOTRE-DAME (08)	24/01 AU 25/01/2011
	24/02 AU 25/02/2011
	07/03 AU 08/03/2011

FRANCHE-COMTÉ

GRAND-CHARMONT (25)	18/01 AU 19/01/2011
	08/02 AU 09/02/2011
VESOUL (70)	29/11 AU 30/11/2010
	15/12 AU 16/12/2010
	12/01 AU 13/01/2011
	16/02 AU 17/02/2011
	17/03 AU 18/03/2011

HAUTE-NORMANDIE

EVREUX (27)	26/10 AU 27/10/2010
	23/11 AU 24/11/2010
	18/01 AU 19/01/2011
	15/02 AU 16/02/2011
	22/03 AU 23/03/2011
	19/04 AU 20/04/2011
	17/05 AU 18/05/2011
	15/06 AU 16/06/2011
ROUEN (76)	17/01 AU 18/01/2011
	21/02 AU 22/02/2011
	18/04 AU 19/04/2011
	20/06 AU 21/06/2011
	19/09 AU 20/09/2011

ILE-DE-FRANCE

MEAUX (77)	14/12 AU 15/12/2010
	20/06 AU 21/06/2011
	22/11 AU 23/11/2011

LORRAINE

EPINAL-GOLBEY (88)	29/11 AU 30/11/2010
SAINT-AVOLD (57)	18/10 AU 19/10/2010
VERDUN (55)	21/02 AU 22/02/2011

MIDI-PYRÉNÉES

TARBES (65)	18/01 AU 19/01/2011
	08/02 AU 09/02/2011
	09/03 AU 10/03/2011
	12/04 AU 13/04/2011
TOULOUSE-PALAYS (31)	10/05 AU 11/05/2011
	15/06 AU 16/06/2011
	05/09 AU 06/09/2011
	10/10 AU 11/10/2011
	15/11 AU 16/11/2011
	12/12 AU 13/12/2011

NORD-PAS DE CALAIS

CALAIS (62)	15/11 AU 16/11/2010
DUNKERQUE (59)	20/09 AU 21/09/2011
LILLE-LOMME (59)	06/12 AU 07/12/2010
VALENCIENNES (59)	19/10 AU 20/10/2010
	27/09 AU 28/09/2011

PAYS DE LOIRE

ANGERS (49)	19/10 AU 20/10/2010
	30/11 AU 01/12/2010
	11/01 AU 12/01/2011
	15/03 AU 16/03/2011
	17/05 AU 18/05/2011
	05/07 AU 06/07/2011
	06/09 AU 07/09/2011
	15/11 AU 16/11/2011
LE MANS (72)	15/02 AU 16/02/2011
	15/06 AU 16/06/2011

PICARDIE

AMIENS (80)	15/03 AU 16/03/2011
	20/06 AU 21/06/2011
COMPIÈGNE (60	13/10 AU 14/10/2010
LAON (02)	29/11 AU 30/11/2010
	15/03 AU 16/03/2011
	20/06 AU 21/06/2011

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	24/01 AU 25/01/2011
	20/06 AU 21/06/2011
	12/09 AU 13/09/2011
LE VIGEANT (86)	14/03 AU 15/03/2011
	14/06 AU 15/06/2011
	12/09 AU 13/09/2011
ROCHEFORT (17)	08/06 AU 09/06/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MARSEILLE-LA TREILLE (13)	14/12 AU 15/12/2010
	11/01 AU 12/01/2011
	17/05 AU 18/05/2011
	06/09 AU 07/09/2011
	13/12 AU 14/12/2011

RHÔNE-ALPES

GRENOBLE (38)	20/01 AU 21/01/2011
	09/06 AU 10/06/2011
	08/07 AU 11/07/2011
	24/11 AU 25/11/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69)	13/10 AU14/10/2010
	14/02 AU15/02/2011
	18/04 AU19/04/2011
	21/09 AU22/09/2011
	10/10 AU11/10/2011
	05/12 AU06/12/2011
SAINT-ETIENNE (42)	18/11 AU 18/11/2010
	08/02 AU 14/02/2011
	15/02 AU 21/02/2011
	15/06 AU 21/06/2011
	20/09 AU 26/09/2011
	15/11 AU 21/11/2011

Code 10051

Concevoir des plans et organiser le montage d'échafaudages de pied normalisés

2 jours — 490 € HT

BOURGOGNE

NEVERS (58)	29/11 AU 30/11/2010
	05/04 AU 06/04/2011
	19/07 AU 20/07/2011

BRETAGNE

LORIENT (56)	22/11 AU 23/11/2010
SAINT-BRIEUC (22)	22/08 AU 23/08/2011

CENTRE

ORLÉANS (45)	18/10 AU 21/10/2010

HAUTE-NORMANDIE

EVREUX (27)	12/10 AU 13/10/2010
	14/12 AU 15/12/2010
LE HAVRE (76)	16/03 AU 17/03/2011
	15/06 AU 16/06/2011
	19/09 AU 20/09/2011
ROUEN (76)	05/01 AU 06/01/2011
	07/02 AU 08/02/2011
	04/04 AU 05/04/2011
	06/06 AU 07/06/2011
	05/09 AU 06/09/2011

ILE-DE-FRANCE

MEAUX (77)	04/10 AU 05/10/2010

Pour vous inscrire : N°indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Réglementation, sécurité

04/10 AU 05/10/2010
27/04 AU 28/04/2011

RHÔNE-ALPES
BOURG-EN-BRESSE (01) 25/11 AU 26/11/2010
GRENOBLE (38) 17/01 AU 18/01/2011
06/06 AU 07/06/2011
05/07 AU 06/07/2011
21/11 AU 22/11/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69) 11/10 AU 12/10/2010
21/03 AU 22/03/2011
09/05 AU 10/05/2011
15/06 AU 16/06/2011
05/07 AU 06/07/2011
21/11 AU 22/11/2011
SAINT-ETIENNE (42) 29/03 AU 04/04/2011
22/06 AU 28/06/2011
26/09 AU 30/09/2011
21/11 AU 25/11/2011

Code 10072

Réceptionner et exploiter des échafaudages de pied

1 jour — 245 € HT

ALSACE
COLMAR (68) 26/04/2011
11/07/2011
07/11/2011

BOURGOGNE
DIJON-CHEVIGNY (21) 05/10/2010
NEVERS (58) 02/12/2010
12/04/2011
26/07/2011

BRETAGNE
BREST (29) 08/03 AU 08/03/2011
MORLAIX (56) 11/01 AU 11/01/2011
RENNES (35) 19/10 AU 19/10/2010
31/03 AU 31/03/2011

CENTRE
ORLÉANS (45) 06/10 AU 07/10/2010
18/10 AU 19/10/2010

FRANCHE-COMTÉ
VESOUL (70) 14/12/2010

HAUTE-NORMANDIE
EVREUX (27) 22/04/2011
22/06/2011
LE HAVRE (76) 22/03/2011
21/06/2011
22/09/2011
ROUEN (76) 15/12/2010
10/02/2011
07/04/2011
09/06/2011
08/09/2011

ILE-DE-FRANCE
MEAUX (77) 13/12/2010

LORRAINE
VERDUN (55) 07/02/2011

NORD-PAS DE CALAIS
DUNKERQUE (59) 07/06/2011
VALENCIENNES (59) 15/09/2011

PAYS DE LOIRE
ANGERS (49) 20/10/2010
01/12/2010

PICARDIE
LAON (02) 16/05/2011

POITOU-CHARENTES
ANGOULÊME (16) 01/02/2011
28/06/2011
20/09/2011
LE VIGEANT (86) 08/03/2011
07/06/2011
06/09/2011
ROCHEFORT (17) 07/06/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MARSEILLE-LA-TREILLE (13) 01/02/2011
09/05/2011
12/09/2011
19/12/2011

RHÔNE-ALPES
GRENOBLE (38) 19/01/2011
08/06/2011
07/07/2011
23/11/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69) 16/02/2011
12/05/2011
20/09/2011
27/09/2011
12/10/2011
SAINT-ETIENNE (42) 16/02/2011
27/06/2011
04/10/2011
05/10/2011
29/11/2011

Code 10025

Conduire des plates-formes élévatrices mobiles de personnes PEMP catégorie 3 B

3 jours — 950 € HT

LIMOUSIN
LIMOGES-BABYLONE (87) 11/10 AU 13/10/2010
15/11 AU 17/11/2010

MIDI-PYRÉNÉES
TOULOUSE-PALAYS (31) 06/10 AU 08/10/2010
03/11 AU 05/11/2010
08/12 AU 10/12/2010
08/02 AU 10/02/2011
22/02 AU 24/02/2011
08/03 AU 10/03/2011
22/03 AU 24/03/2011
04/10 AU 06/10/2011
20/12 AU 22/12/2011

PAYS DE LOIRE
DOUÉ-LA-FONTAINE (49) 18/10 AU 20/10/2010

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ISTRES (13) 07/06 AU 09/06/2011

CAO-DAO

Code 10152

AutoCAD - maîtriser les fonctions de base

5 jours — 1 190 € HT

ALSACE
COLMAR (68) 18/10 AU 22/10/2010

AQUITAINE
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33) 02/05 AU 06/05/2011
16/05 AU 20/05/2011
04/07 AU 08/07/2011
18/07 AU 22/07/2011

BASSE-NORMANDIE
COUTANCES (50) 21/02 AU 25/02/2011
20/06 AU 24/06/2011

BOURGOGNE
DIJON-CHEVIGNY (21) 28/02 AU 04/03/2011

BRETAGNE
LORIENT (56) 04/10 AU 08/10/2010
21/03 AU 25/03/2011
SAINT-MALO (35) 22/11 AU 26/11/2010
30/05 AU 03/06/2011

HAUTE-NORMANDIE
EVREUX (27) 11/10 AU 15/10/2010
10/01 AU 14/01/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON
CARCASSONNE (11) 04/10 AU 08/10/2010
02/05 AU 06/05/2011
12/09 AU 16/09/2011

LORRAINE
NANCY-LAXOU (54) 10/01 AU 14/01/2011
10/10 AU 14/10/2011

MIDI-PYRÉNÉES
TOULOUSE-PALAYS (31) 07/02 AU 11/02/2011
22/08 AU 26/08/2011

PAYS DE LOIRE
LA ROCHE-SUR-YON (85) 07/02 AU 11/02/2011
17/10 AU 21/10/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
MARSEILLE-LA-TREILLE (13) 17/01 AU 21/01/2011
28/02 AU 04/03/2011
21/03 AU 25/03/2011
12/09 AU 16/09/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Gros œuvre

Code 10934

Construire un mur en pisé

3 jours — 850 € HT

BRETAGNE

AURAY (56)
10/05 AU 12/05/2011

MIDI-PYRÉNÉES

FOIX (09)
01/03 AU 03/03/2011
18/10 AU 20/10/2011

RHÔNE-ALPES

SAINT-ETIENNE (42) 23/05 AU 27/05/2011
12/09 AU 16/09/2011

Code 10935

Réaliser des enduits de terre crue

3 jours — 850 € HT

BRETAGNE

AURAY (56) 30/08 AU 01/09/2011

BREST (29) 11/04 AU 13/04/2011

MORLAIX (29) 18/01 AU 20/01/2011

RHÔNE-ALPES

SAINT-ETIENNE (42) 07/03 AU 11/03/2011
24/10 AU 28/10/2011

Code 10936

Réaliser le remplissage en béton de chanvre d'une ossature bois

3 jours — 850 € HT

BRETAGNE

LORIENT (56) 25/10 AU 27/10/2010
21/03 AU 23/03/2011
20/06 AU 22/06/2011
19/09 AU 21/09/2011

Code 10004

Construire un bâtiment en monomur avec des éléments en terre cuite

2 jours — 590 HT €

DU 06/06/2011 AU 07/06/2011
DU 13/09/2011 AU 14/09/2011

ALSACE

COLMAR (68) 10/05 AU 11/05/2011
18/07 AU 19/07/2011
02/11 AU 03/11/2011

AQUITAINE

BAYONNE (64) 06/06 AU 07/06/2011
13/09 AU 14/09/2011
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33) 15/03 AU 16/03/2011
PÉRIGUEUX (24) 07/12 AU 08/12/2010
02/12 AU 03/02/2011
13/09 AU 14/09/2011

BASSE-NORMANDIE

COUTANCES (50) 04/10 AU 05/10/2010
29/11 AU 30/11/2010
15/06 AU 16/06/2011

BOURGOGNE

DIJON-CHEVIGNY (21) 06/10 AU 07/10/2010
15/03 AU 16/03/2011
20/09 AU 21/09/2011
MIGENNES (89) 07/12 AU 08/12/2010
07/03 AU 08/03/2011
MONTCEAU-LES-MINES (71) 30/11 AU 01/12/2010

BRETAGNE

AURAY (56) 01/09 AU 02/09/2011
BREST (29) 07/03 AU 08/03/2011
LORIENT (56) 14/12 AU 15/12/2010
22/03 AU 23/03/2011
SAINT-BRIEUC (22) 13/12 AU 14/12/2010
09/05 AU 10/05/2011

CHAMPAGNE-ARDENNE

MONTCY-NOTRE-DAME (08) 12/07 AU 13/07/2011

MIDI-PYRÉNÉES

FOIX (09) 22/02 AU - 23/02/2011
06/09 AU 07/09/2011

NORD-PAS DE CALAIS

VALENCIENNES (59) 05/04 AU 06/04/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MARSEILLE-LA-TREILLE (13) 08/12 AU 09/12/2010

RHÔNE-ALPES

LYON-SAINT-PRIEST (69) 23/11 AU 24/11/2010
SAINT-ETIENNE (42) 08/11 AU 09/11/2010
20/09 AU 26/09/2011
21/11 AU 25/11/2011

Code 10524

Concevoir un système de récupération d'eau de pluie pour lave-linge et WC

1 jour — 390 € HT

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37) 21/10/2010

NORD-PAS DE CALAIS

CALAIS (62) 05/10/2010
25/01/2011
25/10/2011

Code 10932

Réaliser un béton ciré décoratif

2 jours — 590 € HT

BRETAGNE

MORLAIX (29) 18/11 AU 19/11/2010

POITOU-CHARENTES

ROCHEFORT (17) 26/01 AU 27/01/2011
30/03 AU 31/03/2011
14/11 AU 15/11/2011

Code 10933

Réaliser un béton imprimé décoratif

3 jours — 850 € HT

POITOU-CHARENTES

ROCHEFORT (17) 01/02 AU 03/02/2011
21/03 AU 23/03/2011
07/11 AU 09/11/2011

Pour vous inscrire : N°indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Aménagement finitions

Code 10937

Réaliser une douche italienne en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité

3 jours — 850 € HT

BOURGOGNE	
DIJON-CHEVIGNY (21)	23/11 AU 25/11/2010
	06/09 AU 08/09/2011
MIGENNES (89)	06/06 AU 08/06/2011
NEVERS (58)	14/02 AU 16/02/2011
BRETAGNE	
AURAY (56)	18/01 AU 20/01/2011
MORLAIX (29)	10/01 AU 12/01/2011
QUIMPER (29)	12/10 AU 14/10/2010
RENNES (35)	23/11 AU 25/11/2010
	12/04 AU 14/04/2011
POITOU-CHARENTES	
ROCHEFORT (17)	01/02 AU 03/02/2011

Métiers du bois

Code 10037

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies liées aux ouvrants, fermetures et protections solaires

2 jours — 700 € HT

ALSACE	
COLMAR (68)	11/01 AU 12/01/2011
	21/06 AU 22/06/2011
	12/09 AU 13/09/2011
ILE-DE-FRANCE	
LARDY (91)	16/11 AU 17/11/2010
	23/11 AU 24/11/2010
	04/05 AU 05/05/2011
	11/05 AU 12/05/2011
	05/10 AU 06/10/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	11/10 AU 12/10/2010
LORRAINE	
NANCY-LAXOU (54)	27/04 AU 28/04/2011
	08/11 AU 09/11/2011
NORD-PAS DE CALAIS	
LILLE-LOMME (59)	07/12 AU 08/12/2010

Code 10157

Réaliser le montage d'une maison à ossature bois de type « plateforme »

5 jours — 1 350 € HT

ALSACE	
COLMAR (68)	26/09 AU 30/09/2011
	17/10 AU 21/10/2011
AQUITAINE	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	18/07 AU 22/07/2011
CENTRE	
BOURGES (18)	20/06 AU 24/06/2011
FRANCHE-COMTÉ	
LONS-LE-SAUNIER (39)	15/11 AU 19/11/2010
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	08/11 AU 16/11/2010
MIDI-PYRÉNÉES	
RODEZ (12)	14/03 AU 18/03/2011
	05/09 AU 09/09/2011
PAYS DE LOIRE	
LA ROCHE-SUR-YON (85)	14/03 AU 18/03/2011
	03/10 AU 07/10/2011
POITOU-CHARENTES	
ANGOULÊME (16)	16/05 AU 20/05/2011
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
GAP (05)	02/05 AU 06/05/2011

Code 10540

Poser une menuiserie extérieure pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments

2 jours — 650 € HT

AQUITAINE	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	16/03 AU 17/03/2011
PÉRIGUEUX (24)	18/10 AU 19/10/2010
	29/06 AU 30/06/2011
BOURGOGNE	
MIGENNES (89)	14/03 AU 15/03/2011
	19/09 AU 20/09/2011
BRETAGNE	
QUIMPER (29)	08/03 AU 09/03/2011
SAINT-BRIEUC (22)	11/04 AU 12/04/2011
	25/07 AU 26/07/2011
FRANCHE-COMTÉ	
VESOUL (70)	27/01 AU 28/01/2011
	16/02 AU 17/02/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	04/10 AU 05/10/2010
LORRAINE	
EPINAL-GOLBEY (88)	08/12 AU 09/12/2010
MIDI-PYRÉNÉES	
TARBES (65)	12/10 AU 13/10/2010
	09/05 AU 10/05/2011
	11/05 AU 12/05/2011
PAYS DE LOIRE	
CHOLET (49	01/03 AU 02/03/2011
LA ROCHE-SUR-YON (85)	20/06 AU 21/06/2011
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
MARSEILLE-LA-TREILLE (13)	01/12 AU 02/12/2010

Code 10542

Poser des portails et installer leur motorisation

3 jours — 1 150 € HT

AQUITAINE	
PÉRIGUEUX (24)	21/06 AU 23/06/2011
BOURGOGNE	
MIGENNES (89)	21/03 AU 23/03/2011
	26/09 AU 28/09/2011
BRETAGNE	
QUIMPER (29)	16/11 AU 18/11/2010
	18/04 AU 20/04/2011
FRANCHE-COMTÉ	
VESOUL (70)	02/02 AU 04/02/2011
	15/03 AU 17/03/2011
HAUTE-NORMANDIE	
ROUEN (76)	22/11 AU 24/11/2010
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
NÎMES (30)	18/10 AU 20/10/2010
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	20/12 AU 22/12/2010
PAYS DE LOIRE	
CHOLET (49)	05/04 AU 07/04/2011
LA ROCHE-SUR-YON (85)	22/06 AU 24/06/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Equipement électrique

Code 10047

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de chauffage à air

2 jours — 700 € HT

ILE-DE-FRANCE

LARDY (91)	09/11 AU 10/11/2010
	16/03 AU17/03/2011
	15/06 AU16/06/2011
	30/08 AU 31/08/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-BABYLONE (87)	18/01 AU 19/01/2011
	06/09 AU 07/09/2011

LORRAINE

NANCY-LAXOU (54)	12/10 AU 13/10/2010

NORD-PAS DE CALAIS

DOUAI (59)	23/11 AU 24/11/2010
LIÉVIN (62)	11/10 AU 12/10/2010

PAYS DE LOIRE

LAVAL (53)	12/04 AU 13/04/2011

Code 10056

FEEBat : connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies liées à l'éclairage et aux autres équipements électriques

2 jours — 700 € HT

BASSE-NORMANDIE

ALENÇON (61)	02/02 AU 03/02/2011
	21/09 AU 22/09/2011

BRETAGNE

RENNES (35)	25/10 AU 26/10/2010

ILE-DE-FRANCE

LARDY (91)	06/10 AU 07/10/2010
	08/12 AU 09/12/2010
	22/06 AU 23/06/2011
	07/09 AU 08/09/2011

LORRAINE

NANCY-LAXOU (54)	19/10 AU 20/10/2010

MIDI-PYRÉNÉES

TOULOUSE-PALAYS (31)	15/03 AU16/03/2011
	19/10 AU 20/10/2011

NORD-PAS DE CALAIS

DOUAI (59)	25/10 AU 26/10/2010
LIÉVIN (62)	08/11 AU 09/11/2010

PICARDIE

LAON (02)	07/12 AU 08/12/2010

Code 10940

Poser et réaliser l'étanchéité des équipements solaires à partir d'éléments préfabriqués

5 jours — 1 350 € HT

AQUITAINE

PÉRIGUEUX (24)	19/09 AU 23/09/2011

BASSE-NORMANDIE

CAEN (14)	23/05 AU 27/05/2011
	26/09 AU 30/09/2011

BOURGOGNE

MONTCEAU-LES-MINES (71)	07/03 AU 11/03/2011
	12/09 AU 16/09/2011
NEVERS (58)	18/04 AU 22/04/2011
	05/09 AU 09/09/2011

BRETAGNE

AURAY (56)	20/06 AU 24/06/2011

NORD-PAS DE CALAIS

CALAIS (62) (62)	21/03 AU 25/03/2011
	20/06 AU 24/06/2011

RHÔNE-ALPES

BOURG-EN-BRESSE (01)	28/11 AU 02/12/2011

Code 10941

Réaliser des éléments de zinguerie pour l'intégration d'équipements solaires en toiture

5 jours — 1 350 € HT

AQUITAINE

PÉRIGUEUX (24)	02/05 AU 06/05/2011

BASSE-NORMANDIE

CAEN (14)	06/06 AU 10/06/2011
	12/09 AU 16/09/2011

BOURGOGNE

MONTCEAU-LES-MINES (71)	14/03 AU 18/03/2011
	19/09 AU 23/09/2011
NEVERS (58)	20/06 AU 24/06/2011
	19/09 AU 23/09/2011

BRETAGNE

AURAY (56)	11/04 AU 15/04/2011

NORD-PAS DE CALAIS

DOUAI (59)	06/12 AU 10/12/2010
	27/09 AU 03/10/2011

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	04/04 AU 08/04/2011
	26/09 AU 30/09/2011

Code 10115

Sécuriser l'installation électrique d'un logement pour un diagnostic immobilier

3 jours — 775 € HT

BASSE-NORMANDIE

ALENÇON (61)	30/11 AU 02/12/2010
	30/11 AU 02/12/2010

BOURGOGNE

CHÂLON-SUR-SAÔNE (71)	05/10 AU 07/10/2010
DIJON-CHEVIGNY (21)	23/11 AU 25/11/2010

FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON (25)	27/10 AU 29/10/2010
VESOUL (70)	26/01 AU 28/01/2011

HAUTE-NORMANDIE

EVREUX (27)	07/12 AU 09/12/2010
	08/03 AU 10/03/2011
LE HAVRE (76)	12/10 AU 14/10/2010

ILE-DE-FRANCE

CHAMPS-SUR-MARNE (77)	18/04 AU 20/04/2011
STAINS (93)	03/01 AU 05/01/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALÈS (30)	18/10 AU 20/10/2010

LIMOUSIN

LIMOGES-BABYLONE (87)	07/06 AU 09/06/2011
	06/12 AU 08/12/2011

LORRAINE

NANCY-LAXOU (54)	05/09 AU 07/09/2011

NORD-PAS DE CALAIS

LIÉVIN (62)	29/11 AU 01/12/2010
MAUBEUGE (59)	22/11 AU 24/11/2010

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIGNON (84)	04/07 AU 06/07/2011
	08/11 AU 10/11/2011
CANNES (06)	30/08 AU 01/09/2011
GAP (05)	28/03 AU 30/03/2011

Pour vous inscrire : N°indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

QUALIT'ENR

Code 10082

Qualtit'EnR : devenir référent QualiPv « Photovoltaïque module électricité »

3 jours — 790€ HT

Lieu	Dates
ALSACE	
COLMAR (68)	04/10 AU 06/10/2010
STRASBOURG (67)	14/02 AU 16/02/2011
	11/04 AU 13/04/2011
	11/04 AU 13/04/2011
	19/09 AU 21/09/2011
	19/09 AU 21/09/2011
AQUITAINE	
BAYONNE (64)	23/05 AU 25/05/2011
	23/08 AU 25/08/2011
	07/09 AU 09/09/2011
	04/10 AU 06/10/2011
	06/12 AU 08/12/2011
PÉRIGUEUX (24)	23/11 AU 25/11/2010
	22/02 AU 24/02/2011
	15/03 AU 17/03/2011
	26/04 AU 28/04/2011
	13/09 AU 15/09/2011
	22/11 AU 24/11/2011
AUVERGNE	
LE PUY-EN-VELAY (43)	12/10 AU 14/10/2010
	12/04 AU 14/04/2011
	19/04 AU 21/04/2011
	18/10 AU 20/10/2011
BASSE-NORMANDIE	
ALENÇON (61)	16/11 AU 18/11/2010
	23/11 AU 25/11/2010
	24/05 AU 26/05/2011
CAEN (14)	19/04 AU 21/04/2011
	28/06 AU 30/06/2011
	12/10 AU1 4/10/2011
FRANCHE-COMTÉ	
BESANÇON (25)	12/10 AU 14/10/2010
VESOUL (70)	12/10 AU 14/10/2010
	26/10 AU 28/10/2010
	23/11 AU 25/11/2010
	23/11 AU 25/11/2010
	23/11 AU 25/11/2010
	18/01 AU 20/01/2011
	15/02 AU 17/02/2011
	22/03 AU 24/03/2011
HAUTE-NORMANDIE	
EVREUX (27)	12/10 AU 14/10/2010
	12/10 AU 14/10/2010
	16/11 AU 18/11/2010
	14/12 AU 16/12/2010
	18/01 AU 20/01/2011
	01/02 AU 03/02/2011
	01/03 AU 03/03/2011
	05/04 AU 07/04/2011
	03/05 AU 05/05/2011
	07/06 AU 09/06/2011
	05/07 AU 07/07/2011
ILE-DE-FRANCE	
LARDY (91)	23/11 AU 25/11/2010
	01/03 AU 03/03/2011
	17/05 AU 19/05/2011
	28/06 AU 30/06/2011
	05/07 AU 07/07/2011
	13/09 AU 15/09/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
BÉZIERS (34)	26/10 AU 28/10/2010
	30/11 AU 02/12/2010
	15/02 AU 17/02/2011
	15/03 AU 17/03/2011
	19/04 AU21/04/2011
	24/05 AU26/05/2011
	13/09 AU15/09/2011
	18/10 AU20/10/2011
	15/11 AU 17/11/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	11/10 AU 13/10/2010
	25/01 AU 27/01/2011
	15/03 AU 17/03/2011
	10/05 AU 12/05/2011
	13/09 AU 15/09/2011
	29/11 AU 01/12/2011
LORRAINE	
NANCY-LAXOU (54)	26/10 AU 28/10/2010
	08/03 AU 10/03/2011
	10/05 AU 12/05/2011
	28/06 AU 30/06/2011
	06/09 AU 08/09/2011
MIDI-PYRÉNÉES	
ALBI (81)	12/10 AU 14/10/2010
	04/01 AU 06/01/2011
	12/04 AU 14/04/2011
	13/09 AU15/09/2011
	06/12 AU 08/12/2011
RODEZ (12)	22/03 AU 24/03/2011
	26/04 AU 28/04/2011
TARBES (65)	15/11 AU 17/11/2010
TOULOUSE-PALAYS (31)	19/10 AU 21/10/2010
	16/11 AU 18/11/2010
	14/12 AU 16/12/2010
	08/02 AU 10/02/2011
	08/03 AU 10/03/2011
	12/04 AU 14/04/2011
	10/05 AU 12/05/2011
	07/06 AU 09/06/2011
	13/09 AU 15/09/2011
	11/10 AU 13/10/2011
	13/12 AU1 5/12/2011
NORD-PAS DE CALAIS (62)	
DOUAI (59)	18/10 AU 20/10/2010
	22/11 AU 24/11/2010
	13/12 AU 15/12/2010
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
AVIGNON (84)	05/09 AU 07/09/2011
	05/12 AU 07/12/2011
CANNES (06)	05/04 AU 07/04/2011
	28/06 AU 30/06/2011
	11/10 AU 13/10/2011
GAP (05)	11/10 AU 13/10/2010
	11/10 AU 13/10/2010
TOULON (83)	19/10 AU 21/10/2010
	23/11 AU 25/11/2010
	11/01 AU 13/01/2011
	01/02 AU 03/02/2011
	08/03 AU 10/03/2011
	29/03 AU 31/03/2011
	24/05 AU 26/05/2011
	21/06 AU 23/06/2011
	20/09 AU 22/09/2011
	03/10 AU 05/10/2011
	15/11 AU 17/11/2011
	28/11 AU 30/11/2011
PAYS DE LOIRE	
LE MANS (72)	16/11 AU 18/11/2010
	25/01 AU 27/01/2011
	29/03 AU 31/03/2011
	27/04 AU 29/04/2011
	24/05 AU 26/05/2011
	28/06 AU 30/06/2011
	20/09 AU 22/09/2011
	25/10 AU 27/10/2011
	29/11 AU 01/12/2011
PICARDIE	
LAON (02)	15/02 AU 17/02/2011
	19/04 AU 21/04/2011
	21/06 AU 23/06/2011
	20/09 AU 22/09/2011
POITOU-CHARENTES	
ANGOULÊME (16)	05/10 AU 07/10/2010
	16/11 AU 18/11/2010
	07/12 AU 09/12/2010
LE VIGEANT (86)	05/10 AU 07/10/2010
	02/11 AU 04/11/2010
	07/12 AU 09/12/2010
NIORT (79)	08/11 AU 10/11/2010
	01/02 AU 03/02/2011
	29/03 AU 31/03/2011
	28/06 AU 30/06/2011
	06/12 AU 08/12/2011
ROCHEFORT (17)	11/10 AU 13/10/2010
	14/12 AU 16/12/2010
	17/01 AU 19/01/2011
	24/01 AU 26/01/2011
	07/03 AU 09/03/2011
	14/03 AU 16/03/2011
	14/11 AU 16/11/2011
	21/11 AU 23/11/2011
RHÔNE-ALPES	
BOURG-EN-BRESSE (01)	22/11 AU 24/11/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69)	01/03 AU 03/03/2011
	30/05 AU 01/06/2011
	11/07 AU 13/07/2011
	04/10 AU 06/10/2011
SAINT-ETIENNE (42)	25/01 AU 31/01/2011
	07/06 AU 14/06/2011
	19/07 AU 25/07/2011
	26/07 AU 16/08/2011
	15/11 AU 21/11/2011
VALENCE (26)	04/10 AU 08/10/2010
	11/04 AU 13/04/2011
	03/10 AU 05/10/2011

Pour vous inscrire : N°indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

QUALIT'ENR

Code10939

Dimensionner un équipement photovoltaïque raccordé réseau

2 jours — 650 € HT

AQUITAINE	
PÉRIGUEUX (24)	03/05 AU 04/05/2011
BASSE-NORMANDIE	
ALENÇON (61)	15/12 AU 16/12/2010
	09/03 AU 10/03/2011
	07/09/ AU 08/09/2011
CAEN (14)	21/06 AU 22/06/2011
	10/10 AU 11/10/2011
BRETAGNE	
QUIMPER (29)	16/11 AU 17/11/2010
	11/01 AU 12/01/2011
FRANCHE-COMTÉ	
VESOUL (70)	31/01 AU 01/02/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	01/02 AU 02/02/2011
	05/04 AU 06/04/2011
NORD-PAS DE CALAIS	
DOUAI (59)	21/10 AU 22/10/2010
	27/10 AU 28/10/2010
	25/11 AU 26/11/2010
	16/12 AU 17/12/2010
PAYS DE LOIRE	
LA ROCHE-SUR-YON (85)	17/11 AU 18/11/2010
	06/04 AU 07/04/2011
	05/10 AU 06/10/2011
POITOU-CHARENTES	
NIORT (79)	05/07 AU 06/07/2011

Code 10086

Qualit'EnR : devenir référent QualiSol « Chauffe-Eau Solaire Individuel » (CESI)

3 jours — 775 € HT

ALSACE	
COLMAR (68)	09/05 AU 11/05/2011
	05/09 AU 07/09/2011
	14/11 AU 16/11/2011
AQUITAINE	
PÉRIGUEUX (24)	07/12 AU 09/12/2010
	01/03 AU 03/03/2011
	30/05 AU 01/06/2011
	23/08 AU 25/08/2011
	25/10 AU 27/10/2011
AUVERGNE	
AURILLAC (15)	05/10 AU 07/10/2010
BASSE-NORMANDIE	
CAEN (14)	22/11 AU 24/11/2010
	09/05 AU 11/05/2011
	27/06 AU 29/06/2011
	26/09 AU 28/09/2011
COUTANCES (50)	05/09 AU 07/09/2011
	04/10 AU 06/10/2011
BOURGOGNE	
DIJON-CHEVIGNY (21)	13/12 AU 15/12/2010
CENTRE	
TOURS-VEIGNÉ (37)	14/12 AU 16/12/2010
	08/02 AU 10/02/2011
HAUTE-NORMANDIE	
ROUEN (76)	11/10 AU 13/10/2010
	11/10 AU 13/10/2010
ILE-DE-FRANCE	
LARDY (91)	16/11 AU 18/11/2010
	16/11 AU 18/11/2010
	07/12 AU 09/12/2010
	07/12 AU 09/12/2010
	21/06 AU 23/06/2011
	21/06 AU 23/06/2011
	06/09 AU 08/09/2011
	06/09 AU 08/09/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
BÉZIERS (34)	15/02 AU 17/02/2011
	12/04 AU 14/04/2011
	07/06 AU 09/06/2011
	27/09 AU 29/09/2011
	18/10 AU 20/10/2011
	13/12 AU 15/12/2011
NÎMES (30)	04/10 AU 06/10/2010
	07/03 AU 09/03/2011
	02/05 AU 04/05/2011
	14/06 AU 16/06/2011
	19/09 AU 21/09/2011
	07/11 AU 09/11/2011
	19/12 AU 21/12/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	22/02 AU 24/02/2011
	05/04 AU 07/04/2011
	07/06 AU 09/06/2011
LORRAINE	
EPINAL-GOLBEY (88)	30/11 AU 02/12/2010
METZ (57)	12/10 AU 14/10/2010
	02/11 AU 04/11/2010
MIDI-PYRÉNÉES	
ALBI (81)	30/11 AU 02/12/2010
	01/02 AU 03/02/2011
	07/06 AU 09/06/2011
	20/09 AU 22/09/2011
	13/12 AU 15/12/2011
TARBES (65)	21/02 AU 23/02/2011
	20/06 AU 22/06/2011
TOULOUSE-PALAYS (31)	02/11 AU 04/11/2010
	02/11 AU 04/11/2010
	01/02 AU 03/02/2011
	05/04 AU 07/04/2011
	07/06 AU 09/06/2011
NORD-PAS DE CALAIS	
CALAIS (62)	05/10/ AU 07/10/2010
DOUAI (59)	05/10 AU 07/10/2010
	25/10 AU 27/10/2010
	08/11 AU 10/11/2010
	06/12 AU 08/12/2010
PAYS DE LOIRE	
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	25/10 AU 27/10/2010
	22/02 AU 24/02/2011
	15/03 AU 17/03/2011
	31/05 AU 03/06/2011
PICARDIE	
AMIENS (80)	12/10 AU 14/10/2010
	14/12 AU 16/12/2010
	22/02 AU 24/02/2011
	26/04 AU 28/04/2011
	27/06 AU 29/06/2011
LAON (02)	05/10 AU 07/10/2010
	25/01 AU 27/01/2011
	05/04 AU 07/04/2011
	14/06 AU 16/06/2011
	20/09 AU 22/09/2011
POITOU-CHARENTES	
ANGOULÊME (16)	17/01 AU 19/01/2011
	16/05 AU 18/05/2011
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
AVIGNON (84)	14/06 AU 16/06/2011
	12/12 AU 14/12/2011
TOULON (83)	08/11 AU 10/11/2010
	18/01 AU 20/01/2011
	14/03 AU 16/03/2011
	28/06 AU 30/06/2011
RHÔNE-ALPES	
ANNECY (74)	16/05 AU 18/05/2011
BOURG-EN-BRESSE (01)	12/12 AU 14/12/2011
CHAMBÉRY (73)	21/11 AU 23/11/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69)	28/06 AU 30/06/2011
SAINT-ETIENNE (42)	08/03 AU 14/03/2011

Code 10088

Se perfectionner dans l'installation d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI)

2 jours — 650 € HT

ALSACE	
COLMAR (68)	20/06 AU 21/06/2011
	03/10 AU 04/10/2011
AQUITAINE	
PÉRIGUEUX (24)	30/11 AU 01/12/2010
AUVERGNE	
CLERMONT-FERRAND (63)	04/10 AU 05/10/2010
BASSE-NORMANDIE	
CAEN (14)	25/11 AU 26/11/2010
	12/05 AU 13/05/2011
	30/06 AU 01/07/2011
	29/09 AU 30/09/2011
COUTANCES (50)	12/09 AU 13/09/2011
BRETAGNE	
QUIMPER (29)	08/02 AU 09/02/2011
	08/02 AU 09/02/2011
FRANCHE-COMTÉ	
BELFORT (90)	12/10 AU 13/10/2010
GRAND-CHARMONT (25)	26/10 AU 27/10/2010
	24/11 AU 25/11/2010
	18/01 AU 19/01/2011
	22/02 AU 23/02/2011
	29/03 AU 30/03/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

QUALIT'ENR

HAUTE-NORMANDIE
ROUEN (76) 05/10 AU 06/10/2010
05/10 AU 06/10/2010

ILE-DE-FRANCE
LARDY (91) 25/05 AU 26/05/2011
25/05 AU 26/05/2011
04/07 AU 05/07/2011
04/07 AU 05/07/2011
29/08 AU 30/08/2011
29/08 AU 30/08/2011
19/09 AU 20/09/2011
19/09 AU 20/09/2011

LIMOUSIN
LIMOGES-BABYLONE (87) 28/03 AU 29/03/2011
30/05 AU 31/05/2011

LORRAINE
EPINAL-GOLBEY (88) 21/12 AU 22/12/2010
METZ (57) 05/10 AU 06/10/2010

NORD-PAS DE CALAIS
CALAIS (62) 11/10 AU12/10/2010

PAYS DE LOIRE
LA ROCHE-SUR-YON (85) 24/02 AU 25/02/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44) 13/12 AU 14/12/2010

PICARDIE
AMIENS 15/02 AU 16/02/2011
19/04 AU 20/04/2011
20/09 AU 21/09/2011

POITOU-CHARENTES
ANGOULÊME (16) 24/01 AU 25/01/2011
23/05 AU 24/05/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
AVIGNON (84) 14/06 AU 15/06/2011
12/12 AU 13/12/2011
TOULON (83) 17/03 AU 18/03/2011
15/09 AU 16/09/2011

RHÔNE-ALPES
ANNECY (74) 23/05 AU 24/05/2011
BOURG-EN-BRESSE (01) 07/12 AU 08/12/2011
CHAMBÉRY (73)
26/10 AU 27/10/2010
26/10 AU 27/10/2010
24/11 AU 25/11/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69) 22/06 AU 23/06/2011
SAINT-ETIENNE (42) 15/11 AU 16/11/2010
23/03 AU 29/03/2011

Code 10091

Qualit'EnR : devenir référent QualiSol Combi « Système Solaire Combiné» (SSC)

3 jours 775 € HT

BASSE-NORMANDIE
CAEN (14) 14/12 AU 16/12/2010
16/05 AU 18/05/2011
08/11 AU 10/11/2011

CHAMPAGNE-ARDENNE
ROMILLY (10) 14/12 AU 16/12/2010

HAUTE-NORMANDIE
ROUEN (76) 14/12 AU 16/12/2010

ILE-DE-FRANCE
LARDY (91) 01/02 AU 03/02/2011
01/02 AU 03/02/2011
01/03 AU 03/03/2011
01/03 AU 03/03/2011
28/06 AU 30/06/2011
28/06 AU 30/06/2011
13/09 AU 15/09/2011
13/09 AU 15/09/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON
CARCASSONNE (11) 03/11 AU 05/11/2010
RIVESALTES (66) 16/11 AU 18/11/2010

MIDI-PYRÉNÉES
ALBI (81) 30/11 AU 02/12/2010
TOULOUSE-PALAYS (31) 08/11 AU 10/11/2010
NORD-PAS DE CALAIS CALAIS (62)
13/10 AU 15/10/2010
DOUAI (59) 05/10 AU 07/10/2010

PAYS DE LOIRE
NANTES-ST-HERBLAIN (44) 11/10 AU 13/10/2011

PICARDIE
LAON (02) 19/10 AU 21/10/2010

POITOU-CHARENTES
ANGOULÊME (16) 31/01 AU 02/02/2011
06/06 AU 08/06/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
AVIGNON (84) 21/02 AU 23/02/2011
TOULON (83) 05/10 AU 07/10/2010
05/07 AU 07/07/2011

Code 10093

Se perfectionner dans l'installation d'un Système Solaire Combiné (SSC).

2 jours 650 € HT

BASSE-NORMANDIE
CAEN (14) 19/05 AU 20/05/2011
27/10 AU 28/10/2011

FRANCHE-COMTÉ
GRAND-CHARMONT (25) 07/12 AU 08/12/2010
20/01 AU 21/01/2011
24/02 AU 25/02/2011
31/03 AU 01/04/2011

ILE-DE-FRANCE
LARDY (91) 15/06 AU 16/06/2011
15/06 AU 16/06/2011
06/07 AU 07/07/2011
06/07 AU 07/07/2011
31/08 AU 01/09/2011
31/08 AU 01/09/2011
21/09 AU 22/09/2011
21/09 AU 22/09/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON
CARCASSONNE (11) 07/12 AU 08/12/2010
NÎMES (30) 14/10 AU 15/10/2010

NORD-PAS DE CALAIS
CALAIS (62) 19/10 AU 20/10/2010

PAYS DE LOIRE
LA ROCHE-SUR-YON (85) 30/08 AU 31/08/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44) 20/10 AU 21/10/2010

PICARDIE
LAON (02) 11/10 AU 12/10/2010

POITOU-CHARENTES
ANGOULÊME (16) 07/02 AU 08/02/2011
20/06 AU 21/06/2011

RHÔNE-ALPES
SAINT-ETIENNE (42) 06/12 AU 07/12/2010

Code 10943

Qualit'EnR : devenir référent QualiBois « Appareil bois indépendant »

2 jours 650 € HT

ALSACE
COLMAR (68) 08/03 AU 09/03/2011
24/05 AU 25/05/2011

BASSE-NORMANDIE
CAEN (14) 10/05 AU 11/05/2011
20/09 AU 21/09/2011
18/10 AU 19/10/2011

LIMOUSIN
LIMOGES-BABYLONE (87) 29/06 AU 30/06/2011
21/09 AU 22/09/2011
11/10 AU 12/10/2011

LORRAINE
EPINAL-GOLBEY (88) 26/01 AU 27/01/2011
16/11 AU 17/11/2011

MIDI-PYRÉNÉES
ALBI (81) 14/03 AU 15/03/2011
14/11 AU 15/11/2011

Code 10944

Qualit'EnR : devenir référent QualiBois « Appareil bois raccordé au réseau hydraulique »

3 jours 775 € HT

BASSE-NORMANDIE
CAEN (14) 26/01 AU 28/01/2011
05/04 AU 07/04/2011
04/05 AU 06/05/2011

LIMOUSIN
LIMOGES-BABYLONE (87) 19/04 AU 21/04/2011
21/06 AU 23/06/2011
13/09/ AU 15/09/2011

LORRAINE
EPINAL-GOLBEY (88) 01/03 AU 03/03/2011
28/06 AU 30/06/2011
06/12 AU 08/12/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
TOULON (83) 19/04 AU 21/04/2011
07/11 AU 09/11/2011

PICARDIE
LAON (02) 08/02 AU 10/02/2011
12/04 AU 14/04/2011
28/06 AU 30/06/2011
27/09 AU 29/09/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

QUALIT'ENR

RHÔNE-ALPES

BOURG-EN-BRESSE (01)	14/06 AU 16/06/2011
CHAMBÉRY (73)	17/01 AU 19/01/2011
SAINT-ETIENNE (42)	22/11 AU 28/11/2011

PICARDIE

LAON (02)	15/02 AU 16/02/2011
	15/02 AU 16/02/2011
	05/07 AU 06/07/2011

MIDI-PYRÉNÉES

ALBI (81)	08/12 AU 09/12/2010
	20/04 AU 21/04/2011
	11/10 AU 12/10/2011
RODEZ (12)	05/04 AU 06/04/2011
	12/04 AU 13/04/2011
TARBES (65)	18/11 AU 19/11/2010
	28/03 AU 29/03/2011
	04/04 AU 05/04/2011
TOULOUSE-PALAYS (31)	15/02 AU 16/02/2011
	19/04 AU 20/04/2011
	14/06 AU 15/06/2011
	18/10 AU 19/10/2011

NORD-PAS DE CALAIS

DOUAI (59)	25/11 AU 26/11/2010
	16/12 AU 17/12/2010

PAYS DE LOIRE

LA ROCHE-SUR-YON (85)	15/11 AU 16/11/2010
	04/04 AU 05/04/2011
	04/07 AU 05/07/2011
	03/10 AU 04/10/2011
LE MANS (72)	19/10 AU 20/10/2010
	23/03 AU 24/03/2011
	19/04 AU 20/04/2011
	11/05 AU 12/05/2011
	22/06 AU 23/06/2011

PICARDIE

LAON (02)	04/10 AU 05/10/2010
	07/03 AU 08/03/2011
	09/03 AU 10/03/2011
	16/05 AU 17/05/2011
	18/05 AU 19/05/2011
	12/09 AU 13/09/2011
	14/09 AU 15/09/2011

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	12/10 AU 13/10/2010
	12/10 AU 13/10/2010
	23/11 AU 24/11/2010
	14/12 AU 15/12/2010
ROCHEFORT (17)	25/10 AU 26/10/2010
	07/02 AU 08/02/2011
	15/03 AU 16/03/2011
	21/11 AU 22/11/2011
	23/11 AU 24/11/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIGNON (84)	31/01 AU 01/02/2011
TOULON (83)	11/10 AU 12/10/2010
	02/11 AU 03/11/2010
	06/12 AU 07/12/2010
	24/01 AU 25/01/2011
	22/03 AU 23/03/2011
	05/04 AU 06/04/2011
	07/06 AU 08/06/2011
	27/09 AU 28/09/2011
	22/11 AU 23/11/2011

Code 10077

Se perfectionner dans l'installation des chaudières à bois

2 jours — 650 € HT

AQUITAINE

PÉRIGUEUX (24)	21/10 AU 22/10/2010
	25/11 AU 26/11/2010

AUVERGNE

AURILLAC (15)	19/10 AU 20/10/2010

BASSE-NORMANDIE

ALENÇON (61)	09/11 AU 10/11/2010
	09/11 AU 10/11/2010
CAEN (14)	12/05 AU 13/05/2011
	22/09 AU 23/09/2011
	20/10 AU 21/10/2011

BOURGOGNE

DIJON-CHEVIGNY (21)	08/11 AU 09/11/2010
	30/03 AU 31/03/2011
	29/06 AU 30/06/2011
MONTCEAU-LES-MINES (71)	13/10 AU 14/10/2010

BRETAGNE

QUIMPER (29)	03/05 AU 04/05/2011
	03/05 AU 04/05/2011

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37)	08/03 AU 09/03/2011

HAUTE-NORMANDIE

ROUEN (76)	08/12 AU 09/12/2010
	08/12 AU 09/12/2010

ILE-DE-FRANCE

LARDY (91)	01/12 AU 02/12/2010
	01/12 AU 02/12/2010
	11/07 AU 12/07/2011
	11/07 AU 12/07/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

NÎMES (30)	11/04 AU 12/04/2011
	17/10 AU 18/10/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-BABYLONE (87)	27/06 AU 28/06/2011
	19/09 AU 20/09/2011

LORRAINE

EPINAL-GOLBEY (88)	05/10 AU 06/10/2010
	24/01 AU 25/01/2011
	14/11 AU 15/11/2011

MIDI-PYRÉNÉES

ALBI (81)	23/11 AU 24/11/2010
	16/03 AU 17/03/2011
	28/06 AU 29/06/2011
	16/11 AU 17/11/2011

NORD-PAS DE CALAIS

CALAIS (62)	25/11 AU 26/11/2010
MAUBEUGE (59)	14/11 AU 15/11/2011

PAYS DE LOIRE

NANTES-ST-HERBLAIN (44)	18/10 AU 19/10/2010

Code 10544

Qualit'EnR : devenir référent QualiPv « Photovoltaïque module intégration au bâti »

2 jours — 650 € HT

ALSACE

COLMAR (68)	08/11 AU 09/11/2010
	16/05 AU 17/05/2011
	19/09 AU 20/09/2011

AQUITAINE

PÉRIGUEUX (24)	19/10 AU 20/10/2010
	07/12 AU 08/12/2010
	22/02 AU 23/02/2011
	07/06 AU 08/06/2011
	13/09 AU 14/09/2011
	15/11 AU 16/11/2011

BASSE-NORMANDIE

ALENÇON (61)	30/03 AU 05/04/2011
	20/06 AU 24/06/2011

BRETAGNE

AURAY (56)	23/03 AU 24/03/2011
SAINT-MALO (35)	08/03 AU 09/03/2011
	08/06 AU 09/06/2011
	16/11 AU 17/11/2011

FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON (25)	27/10 AU 28/10/2010
VESOUL (70)	12/10 AU 13/10/2010
	16/11 AU 17/11/2010
	07/12 AU 08/12/2010
	04/01 AU 05/01/2011
	12/01 AU 13/01/2011
	02/02 AU 03/02/2011
	02/03 AU 03/03/2011
	29/03 AU 30/03/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

BÉZIERS (34)	25/01 AU 26/01/2011
	01/02 AU 02/02/2011
	27/04 AU 28/04/2011
	04/10 AU 05/10/2011
	15/11 AU 16/11/2011
NÎMES (30)	05/04 AU 06/04/2011
	10/05 AU 11/05/2011
	21/06 AU 22/06/2011
	06/09 AU 07/09/2011
	02/11 AU 03/11/2011
	13/12 AU 14/12/2011

LORRAINE

NANCY-LAXOU (54)	05/10 AU 06/10/2010
	27/04 AU 28/04/2011
	07/06 AU 08/06/2011
	05/07 AU 06/07/2011
	23/08 AU 24/08/2011
	04/10 AU 05/10/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

QUALIT'ENR

Code 10945

Qualit'EnR : devenir référent QualiPac « Pompes à chaleur ».

5 jours — 1 590 € HT

MIDI-PYRÉNÉES	
TOULOUSE-PALAYS (31)	21/03 AU 25/03/2011
	16/05 AU 20/05/2011
	26/09 AU 30/09/2011
	28/11 AU 02/12/2011
PICARDIE	
AMIENS (80)	07/02 AU 11/02/2011
	07/03 AU 11/03/2011
	04/04 AU 08/04/2011
	20/06 AU 24/06/2011
	12/09 AU 16/09/2011
RHÔNE-ALPES	
CHAMBÉRY (73)	11/04 AU 15/04/2011
	27/06 AU 01/07/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69)	12/12 AU 16/12/2011
SAINT-ETIENNE (42)	20/06 AU 24/06/2011
	19/09 AU 23/09/2011

Code 10946

Se perfectionner dans l'installation des pompes à chaleur

2 jours — 650 € HT

PICARDIE	
AMIENS (80)	25/01 AU 26/01/2011
	22/02 AU 23/02/2011
	27/04 AU 28/04/2011
	06/09 AU 07/09/2011
POITOU-CHARENTES	
ANGOULÊME (16)	09/02 AU 10/02/2011
	22/06 AU 23/06/2011
RHÔNE-ALPES	
CHAMBÉRY (73)	04/07 AU 05/07/2011
LYON-SAINT-PRIEST (69)	23/11 AU 29/11/2011
SAINT-ETIENNE (42)	28/06 AU 04/07/2011

Génie climatique

Code 10043

FEE Bat : Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de chauffage à eau chaude

2 jours — 700€ HT

BASSE-NORMANDIE	
COUTANCES (50)	09/03 AU 10/03/2011
BRETAGNE	
QUIMPER (29)	07/12 AU 08/12/2010
	07/12 AU 08/12/2010
CHAMPAGNE-ARDENNE	
ROMILLY (10)	14/03 AU 15/03/2011
MONTCY-NOTRE-DAME (08)	22/03 AU 23/03/2011
HAUTE-NORMANDIE	
EVREUX (27)	14/10 AU 15/10/2010
ILE-DE-FRANCE	
LARDY (91)	15/12 AU 16/12/2010
	14/02 AU 15/02/2011
	18/04 AU 19/04/2011
	23/05 AU 24/05/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
BÉZIERS (34)	05/10 AU 06/10/2010
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	22/03 AU 23/03/2011
	08/11 AU 09/11/2011
NORD-PAS DE CALAIS	
CALAIS (62)	09/02 AU 10/02/2011
	16/06 AU 17/06/2011
DOUAI (59)	08/11 AU 09/11/2010
	13/12 AU 14/12/2010
PAYS DE LOIRE	
LA ROCHE-SUR-YON (85)	22/02 AU 23/02/2011
	07/06 AU 08/06/2011
	22/11 AU 23/11/2011
LAVAL	19/04 AU 20/04/2011
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
GAP (05)	02/02 AU 03/02/2011
MARSEILLE-LA-TREILLE	04/10 AU 05/10/2010

Code 10058

FEE Bat : Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de climatisation et de rafraîchissement

2 jours — 750 € HT

BASSE-NORMANDIE	
ALENÇON (61)	09/02 AU 10/02/2011
	28/06 AU 29/06/2011
BRETAGNE	
BREST	06/06 AU 07/06/2011
CHAMPAGNE ARDENNE	
ROMILLY (10)	15/02 AU 16/02/2011
ILE-DE-FRANCE	
LARDY (91)	20/10 AU 21/10/2010
	20/10 AU 21/10/2010
	01/12 AU 02/12/2010
	01/12 AU 02/12/2010
	28/02 AU 01/03/2011
	28/02 AU 01/03/2011
	25/05 AU 26/05/2011
	25/05 AU 26/05/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
BÉZIERS (34)	26/10 AU 27/10/2010
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	20/12 AU 21/12/2010
	16/03 AU 17/03/2011
	07/09 AU 08/09/2011
MIDI-PYRÉNÉES	
TOULOUSE-PALAYS (31)	09/05 AU 10/05/2011
	22/11 AU 23/11/2011
NORD-PAS DE CALAIS	
DOUAI (59)	18/10 AU 19/10/2010
	29/11 AU 30/11/2010
PAYS DE LOIRE	
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	04/10 AU 05/10/2010
RHÔNE-ALPES	
LYON-RILLIEUX-LA-PAPE (69)	05/12 AU 06/12/2011

Code 10053

FEE Bat : Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de production d'eau chaude sanitaire

2 jours — 700 € HT

BRETAGNE	
QUIMPER (29)	16/11 AU 17/11/2010
	16/11 AU 17/11/2010
CHAMPAGNE-ARDENNE	
ROMILLY (10)	25/11 AU 26/11/2010
	02/11 AU 03/11/2011
HAUTE-NORMANDIE	
EVREUX (27)	27/10 AU 28/10/2010
	17/02 AU 18/02/2011
	17/05 AU 18/05/2011
ILE-DE-FRANCE	
LARDY (91)	06/10 AU 07/10/2010
	06/10 AU 07/10/2010
	25/11 AU 26/11/2010
	25/11 AU 26/11/2010
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
BÉZIERS (34)	12/10 AU 13/10/2010
MIDI-PYRÉNÉES	
TOULOUSE-PALAYS (31)	15/06 AU 16/06/2011
	12/10 AU 13/10/2011
NORD-PAS DE CALAIS	
DOUAI (59)	28/10 AU 29/10/2010
	09/12 AU 10/12/2010
PAYS DE LOIRE	
LAVAL (53)	05/10 AU 06/10/2010
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
MARSEILLE-LA-TREILLE	06/10 AU 07/10/2010

Pour vous inscrire : N°indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Génie climatique

Code 10039

FEE Bat : Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies de ventilation (VMC)

2 jours — 700 € HT

HAUTE-NORMANDIE

EVREUX (27)	05/10 AU 06/10/2010

ILE-DE-FRANCE

LARDY (91)	03/11 AU 04/11/2010
	09/02 AU 10/02/2011
	09/02 AU 10/02/2011
	08/06 AU 09/06/2011
	08/06 AU 09/06/2011

PAYS DE LOIRE

LAVAL (53)	05/04 AU 06/04/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

GAP (05)	08/11 AU 09/11/2010

Code 10942

Mettre en service et maintenir un climatiseur de confort à la norme EN 378 1 à 4

3 jours — 775 € HT

AQUITAINE

AGEN-FOULAYRONNES (47)	09/05 AU 11/05/2011

BRETAGNE

BREST (29)	22/02 AU 24/0 /2011

ILE-DE-FRANCE

STAINS (93)	26/04 AU 28/04/2011
	17/05 AU 19/05/2011
	21/06 AU 23/06/2011

LIMOUSIN

ROMANET (87)	06/06 AU 08/06/2011

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	08/03 AU 10/03/2011
	10/05 AU 12/05/2011
	27/09 AU 29/09/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CANNES (06)	06/12 AU 08/12/2011

Code 10794

Installer et assurer la maintenance de brûleurs fioul petite puissance

4 jours — 775 € HT

AQUITAINE

BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	06 AU 09/12/2010

AUVERGNE

CLERMONT-FERRAND (63)	11/10 AU 14/10/2010

BASSE-NORMANDIE

CAEN (14)	31/01 AU 03/02/2011
	06/06 AU 09/06/2011
	18/07 AU 21/07/2011

BOURGOGNE

DIJON-CHEVIGNY (21)	21/03 AU 24/03/2011

BRETAGNE

QUIMPER (29)	28/03 AU 31/03/2011
	28/03 AU 31/03/2011
SAINT-BRIEUC (22)	31/01 AU 03/02/2011

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37)	15/11 AU 18/11/2010

CHAMPAGNE-ARDENNE

ROMILLY (10)	28/03 AU 31/03/2011
MONTCY-NOTRE-DAME (08)	18/07 AU 21/07/2011

HAUTE-NORMANDIE

EVREUX (27)	21/02 AU 24/02/2011

ILE-DE-FRANCE

LARDY (91)	10/01 AU 13/01/2011
	28/02 AU 03/03/2011
	09/05 AU 12/05/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

NÎMES (30)	07/03 AU 11/03/2011
	12/09 AU 15/09/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-BABYLONE (87)	04/04 AU 07/04/2011
	16/05 AU 19/05/2011

MIDI-PYRÉNÉES

TOULOUSE-PALAYS (31)	07/03 AU 10/03/2011
	20/06 AU 23/06/2011
	19/09 AU 22/09/2011
	07/11 AU 10/11/2011

NORD-PAS DE CALAIS

CALAIS (62)	14/02 AU 17/02/2011
	20/06 AU 23/06/2011
MAUBEUGE (59)	21/02 AU 24/02/2011
	07/03 AU 10/03/2011

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	14/02 AU 17/02/2011
	27/06 AU 30/06/2011
	19/09 AU 22/09/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

GAP (05)	19/09 AU 22/09/2011
MARSEILLE-LA-TREILLE	18/10 AU 21/10/2010

Code 10795

Installer et assurer la maintenance de brûleurs gaz petite puissance

4 jours — 775 € HT

AQUITAINE

BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	13/12 AU 16/12/2010

AUVERGNE

AURILLAC (15)	06/12 AU 09/12/2010

BASSE-NORMANDIE

CAEN (14)	14/06 AU 17/06/2011
	25/07 AU 28/07/2011
	12/09 AU 15/09/2011

BOURGOGNE

DIJON-CHEVIGNY (21)	11/04 AU 14/04/2011
	26/09 AU 29/09/2011

BRETAGNE

QUIMPER	31/01 AU 03/02/2011
	31/01 AU 03/02/2011
SAINT-BRIEUC (22)	11/04 AU 14/04/2011

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37)	22/11 AU 25/11/2010

CHAMPAGNE-ARDENNE

ROMILLY (10)	04/04 AU 07/04/2011
MONTCY-NOTRE-DAME (08)	12/09 AU 15/09/2011

HAUTE-NORMANDIE

ROUEN (76)	25/10 AU 28/10/2010

ILE-DE-FRANCE

LARDY (91)	07/02 AU 10/02/2011
	26/04 AU 29/04/2011
	04/07 AU 07/07/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-BABYLONE (87)	11/04 AU 14/04/2011
	23/05 AU 26/05/2011

MIDI-PYRÉNÉES

TOULOUSE-PALAYS (31)	28/02 AU 03/03/2011
	06/06 AU 09/06/2011
	17/10 AU 20/10/2011
	14/11 AU 17/11/2011

NORD-PAS DE CALAIS

CALAIS (62)	27/06 AU 30/06/2011
	03/10 AU 06/10/2011

MAUBEUGE (59)

	11/04 AU 14/04/2011
	26/04 AU 29/04/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

GAP (05)	26/09 AU 29/09/2011

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	21/02 AU 24/02/2011
	04/07 AU 07/07/2011
	26/09 AU 29/09/2011

Pour vous inscrire : N°indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Fluides frigorigènes

Code 10494

Fluides frigorigènes - Attestation d'aptitude catégorie I

0,5 jour — 300 € HT

ALSACE

STRASBOURG (67)	19/10 AU 19/10/2010
	21/10 AU 21/10/2010
	16/11 AU 16/11/2010
	17/11 AU 17/11/2010
	18/11 AU 18/11/2010
	14/12 AU 14/12/2010
	16/12 AU 16/12/2010
	17/01 AU 17/01/2011
	18/01 AU 18/01/2011
	01/02 AU 01/02/2011
	02/02 AU 02/02/2011
	14/02 AU 14/02/2011
	15/02 AU 15/02/2011
	01/03 AU 01/03/2011
	02/03 AU 02/03/2011
	29/03 AU 29/03/2011
	30/03 AU 30/03/2011
	19/04 AU 19/04/2011
	20/04 AU 20/04/2011
	15/06 AU 15/06/2011
	16/06 AU 16/06/2011
	11/07 AU 11/07/2011
	12/07 AU 12/07/2011

AQUITAINE

AGEN-FOULAYRONNES (47)	21/12 AU 21/12/2010
	22/12 AU 22/12/2010
	19/01 AU 19/01/2011
	26/05 AU 26/05/2011
BORDEAUX-BÈGLES (33)	04/10 AU 04/10/2010
	05/10 AU 05/10/2010
	11/10 AU 11/10/2010
	12/10 AU 12/10/2010
	18/10 AU 18/10/2010
	19/10 AU 19/10/2010
	25/10 AU 25/10/2010
	08/11 AU 08/11/2010
	09/11 AU 09/11/2010
	10/11 AU 10/11/2010
	22/11 AU 22/11/2010
	23/11 AU 23/11/2010
	06/12 AU 06/12/2010
	07/12 AU 07/12/2010
	08/12 AU 08/12/2010
	09/12 AU 09/12/2010
	13/12 AU 13/12/2010
	14/12 AU 14/12/2010
	17/01 AU 17/01/2011
	18/01 AU 18/01/2011
	19/01 AU 19/01/2011
	14/02 AU 14/02/2011
	15/02 AU 15/02/2011
	16/02 AU 16/02/2011
	07/03 AU 07/03/2011
	08/03 AU 08/03/2011
	09/03 AU 09/03/2011
	28/03 AU 28/03/2011
	29/03 AU 29/03/2011
	30/03 AU 30/03/2011
	26/04 AU 26/04/2011
	27/04 AU 27/04/2011
	28/04 AU 28/04/2011

AUVERGNE

SAINT-FLOUR (15)	28/01 AU 01/02/2011
	01/04 AU 05/04/2011

BASSE NORMANDIE

ALENÇON (61)	11/01 AU 11/01/2011
	22/02 AU 22/02/2011
	24/02 AU 24/02/2011
	05/04 AU 05/04/2011
	10/05 AU 10/05/2011
	16/06 AU 16/06/2011
	12/07 AU 12/07/2011
CAEN (14)	28/10 AU 28/10/2010
	23/11 AU 23/11/2010
	31/03 AU 31/03/2011
	23/06 AU 23/06/2011
	15/09 AU 15/09/2011

BRETAGNE

BREST (29)	02/11 AU 02/11/2010

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37)	06/12 AU 06/12/2010
	16/03 AU 16/03/2011
	21/06 AU 21/06/2011

CHAMPAGNE-ARDENNE

ROMILLY (10)	13/01 AU 13/01/2011
	28/01 AU 28/01/2011
	07/02 AU 07/02/2011
	17/02 AU 17/02/2011
	11/03 AU 11/03/2011
	03/05 AU 03/05/2011
	06/05 AU 06/05/2011
	01/06 AU 01/06/2011
	16/06 AU 16/06/2011
	01/07 AU 01/07/2011
	05/07 AU 05/07/2011
	12/07 AU 12/07/2011
	07/10 AU 07/10/2011
	18/11 AU 18/11/2011
	09/12 AU 09/12/2011
	14/12 AU 14/12/2011

SAINT-DIZIER (52)

	08/12 AU 08/12/2010
	09/12 AU 09/12/2010

HAUTE-NORMANDIE

LE HAVRE (76)	25/01 AU 25/01/2011
	14/02 AU 14/02/2011
	14/03 AU 14/03/2011
	11/04 AU 11/04/2011
	16/05 AU 16/05/2011
	20/06 AU 20/06/2011

ILE-DE-FRANCE

STAINS (93)	25/10 AU 25/10/2010
	26/10 AU 26/10/2010
	26/10 AU 26/10/2010
	26/10 AU 26/10/2010
	28/10 AU 28/10/2010
	22/11 AU 22/11/2010
	23/11 AU 23/11/2010
	23/11 AU 23/11/2010
	23/11 AU 23/11/2010
	14/12 AU 14/12/2010
	14/12 AU 14/12/2010
	02/02 AU 02/02/2011
	03/02 AU 03/02/2011
	07/02 AU 07/02/2011
	08/02 AU 08/02/2011
	09/02 AU 09/02/2011
	23/03 AU 23/03/2011
	24/03 AU 24/03/2011
	28/03 AU 28/03/2011
	29/03 AU 29/03/2011
	30/03 AU 30/03/2011
	26/04 AU 26/04/2011
	28/04 AU 28/04/2011
	17/05 AU 17/05/2011
	31/05 AU 31/05/2011
	01/06 AU 01/06/2011
	22/06 AU 22/06/2011
	23/06 AU 23/06/2011
	27/06 AU 27/06/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALÈS (30)	29/11 AU 29/11/2010
	03/03 AU 03/03/2011
	07/04 AU 07/04/2011
	14/06 AU 14/06/2011
	20/09 AU 20/09/2011
BÉZIERS (34)	05/10 AU 05/10/2010
	07/10 AU 07/10/2010
	14/10 AU 14/10/2010
	20/10 AU 20/10/2010
	21/10 AU 21/10/2010
	16/11 AU 16/11/2010
	30/11 AU 30/11/2010
	02/12 AU 02/12/2010
	14/12 AU 14/12/2010
	15/12 AU 15/12/2010
	18/01 AU 18/01/2011
	20/01 AU 20/01/2011
	25/01 AU 25/01/2011
	27/01 AU 27/01/2011
	15/02 AU 15/02/2011
	22/02 AU 22/02/2011
	24/02 AU 24/02/2011
	14/03 AU 14/03/2011
	29/03 AU 29/03/2011
	31/03 AU 31/03/2011
	05/04 AU 05/04/2011
	07/04 AU 07/04/2011
	19/04 AU 19/04/2011
	21/04 AU 21/04/2011
	17/05 AU 17/05/2011
	19/05 AU 19/05/2011
	24/05 AU 24/05/2011
	26/05 AU 26/05/2011
	08/06 AU 08/06/2011
	16/06 AU 16/06/2011

Fluides frigorigènes

	21/06 AU 21/06/2011
	23/06 AU 23/06/2011
	28/06 AU 28/06/2011
	30/06 AU 30/06/2011
	06/07 AU 06/07/2011
	07/07 AU 07/07/2011
	20/09 AU 20/09/2011
	22/09 AU 22/09/2011
	18/10 AU 18/10/2011
	20/10 AU 20/10/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-ROMANET (87)	12/10 AU 12/10/2010
	13/10 AU 13/10/2010
	23/11 AU 23/11/2010
	24/11 AU 24/11/2010
ROMANET (87)	22/02 AU 22/02/2011
	05/04 AU 05/04/2011

LORRAINE

METZ (57)	01/10 AU 01/10/2010
	08/10 AU 08/10/2010
	15/10 AU 15/10/2010
	22/10 AU 22/10/2010
	29/10 AU 29/10/2010
	05/11 AU 05/11/2010

MIDI-PYRÉNÉES

MONTAUBAN (82)	15/10 AU 15/10/2010
	25/10 AU 25/10/2010
	25/10 AU 25/10/2010
	02/11 AU 02/11/2010
	29/11 AU 29/11/2010
	29/11 AU 29/11/2010
	17/01 AU 17/01/2011
	18/01 AU 18/01/2011
	31/01 AU 31/01/2011
	01/02 AU 01/02/2011
	14/02 AU 14/02/2011
	15/02 AU 15/02/2011
	28/02 AU 28/02/2011
	01/03 AU 01/03/2011
	14/03 AU 14/03/2011
	15/03 AU 15/03/2011
	28/03 AU 28/03/2011
	29/03 AU 29/03/2011
	12/04 AU 12/04/2011
	13/04 AU 13/04/2011
	26/04 AU 26/04/2011
	27/04 AU 27/04/2011
	09/05 AU 09/05/2011
	10/05 AU 10/05/2011
	23/05 AU 23/05/2011
	24/05 AU 24/05/2011
RODEZ (12)	12/09 AU 12/09/2011
	13/09 AU 13/09/2011
	21/09 AU 21/09/2011
	22/09 AU 22/09/2011
	04/10 AU 04/10/2011
	05/10 AU 05/10/2011
TARBES (65)	01/12 AU 01/12/2010
	06/12 AU 06/12/2010

	15/12 AU 15/12/2010
	22/12 AU 22/12/2010
	14/03 AU 14/03/2011
	15/03 AU 15/03/2011
	06/06 AU 06/06/2011
	07/06 AU 07/06/2011
	08/06 AU 08/06/2011
	09/06 AU 09/06/2011
	10/06 AU 10/06/2011
	14/06 AU 14/06/2011

NORD-PAS DE CALAIS

CALAIS (62)	27/10 AU 27/10/2010
DOUAI (59)	04/10 AU 04/10/2010
	05/10 AU 05/10/2010
	07/10 AU 07/10/2010
	14/10 AU 14/10/2010
	21/10 AU 21/10/2010
	18/11 AU 18/11/2010
	22/11 AU 22/11/2010
	23/11 AU 23/11/2010
	25/11 AU 25/11/2010
	02/12 AU 02/12/2010
	06/12 AU 06/12/2010
	07/12 AU 07/12/2010
	09/12 AU 09/12/2010
	16/12 AU 16/12/2010
	20/12 AU 20/12/2010
	21/12 AU 21/12/2010
	23/12 AU 23/12/2010
LILLE-LOMME (59)	18/04 AU 18/04/2011
	21/04 AU 21/04/2011
	20/06 AU 20/06/2011
	10/10 AU 10/10/2011

PAYS DE LOIRE

ANGERS (49)	05/10 AU 05/10/2010
	06/10 AU 06/10/2010
	07/10 AU 07/10/2010
	02/11 AU 02/11/2010
	03/11 AU 03/11/2010
	04/11 AU 04/11/2010
	09/11 AU 09/11/2010
	10/11 AU 10/11/2010
	07/12 AU 07/12/2010
	08/12 AU 08/12/2010
	21/12 AU 21/12/2010
	22/12 AU 22/12/2010
	23/12 AU 23/12/2010
	01/02 AU 01/02/2011
	02/02 AU 02/02/2011
	03/02 AU 03/02/2011
	15/02 AU 15/02/2011
	16/02 AU 16/02/2011
	17/02 AU 17/02/2011
	22/02 AU 22/02/2011
	23/02 AU 23/02/2011
	24/02 AU 24/02/2011
	12/04 AU 12/04/2011
	13/04 AU 13/04/2011
	14/04 AU 14/04/2011
	19/04 AU 19/04/2011
	20/04 AU 20/04/2011

	21/04 AU 21/04/2011
	07/06 AU 07/06/2011
	08/06 AU 08/06/2011
	09/06 AU 09/06/2011
	15/06 AU 15/06/2011
	16/06 AU 16/06/2011
	21/06 AU 21/06/2011
	22/06 AU 22/06/2011
	23/06 AU 23/06/2011
	28/06 AU 28/06/2011
	29/06 AU 29/06/2011
	30/06 AU 30/06/2011

NANTES-ST-HERBLAIN (44)

11/10 AU 11/10/2010	
	12/10 AU 12/10/2010
	13/10 AU 13/10/2010
	14/10 AU 14/10/2010
	15/11 AU 15/11/2010
	04/01 AU 04/01/2011
	05/01 AU 05/01/2011
	06/01 AU 06/01/2011
	07/02 AU 07/02/2011
	08/02 AU 08/02/2011
	09/02 AU 09/02/2011
	10/02 AU 10/02/2011
	28/03 AU 28/03/2011
	29/03 AU 29/03/2011
	30/03 AU 30/03/2011
	31/03 AU 31/03/2011
	07/04 AU 07/04/2011
	11/04 AU 11/04/2011
	12/04 AU 12/04/2011
	13/04 AU 13/04/2011
	10/05 AU 10/05/2011
	11/05 AU 11/05/2011
	12/05 AU 12/05/2011
	07/06 AU 07/06/2011
	08/06 AU 08/06/2011
	09/06 AU 09/06/2011
	04/07 AU 04/07/2011
	05/07 AU 05/07/2011
	07/07 AU 07/07/2011

PICARDIE

AMIENS (80)	28/10 AU 28/10/2010
	09/11 AU 09/11/2010
	15/12 AU 15/12/2010
	03/02 AU 03/02/2011
	17/03 AU 17/03/2011
	27/04 AU 27/04/2011
	13/05 AU 13/05/2011
	26/05 AU 26/05/2011
	15/06 AU 15/06/2011
	08/09 AU 08/09/2011
	20/09 AU 20/09/2011
COMPIÈGNE (60)	20/12 AU 20/12/2010
	08/04 AU 08/04/2011
	19/09 AU 19/09/2011
CREIL (60)	10/05 AU 10/05/2011
	23/09 AU 23/09/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Fluides frigorigènes

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	08/10 AU 08/10/2010
	22/11 AU 22/11/2010
	06/12 AU 06/12/2010
	20/12 AU 20/12/2010
	21/12 AU 21/12/2010
	10/01 AU 10/01/2011
	07/03 AU 07/03/2011
	04/04 AU 04/04/2011
	09/05 AU 09/05/2011
	10/05 AU 10/05/2011
	27/06 AU 27/06/2011
	29/06 AU 29/06/2011
	05/09 AU 05/09/2011
	26/09 AU 26/09/2011
NIORT (79)	01/10 AU 01/10/2010
	01/10 AU 01/10/2010
	04/10 AU 04/10/2010
	29/10 AU 29/10/2010
	29/10 AU 29/10/2010
	02/11 AU 02/11/2010
	20/01 AU 20/01/2011
	03/02 AU 03/02/2011
	07/04 AU 07/04/2011
	11/07 AU 11/07/2011
	22/09 AU 22/09/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CANNES (06)	14/10 AU 14/10/2010
	28/10 AU 28/10/2010
	09/11 AU 09/11/2010
	25/11 AU 25/11/2010
	09/12 AU 09/12/2010
	21/12 AU 21/12/2010
	13/01 AU 13/01/2011
	04/02 AU 04/02/2011
	18/02 AU 18/02/2011
	24/02 AU 24/02/2011
	11/03 AU 11/03/2011
	25/03 AU 25/03/2011
	31/03 AU 31/03/2011
	15/04 AU 15/04/2011
	29/04 AU 29/04/2011
	13/05 AU 13/05/2011
	27/05 AU 27/05/2011
	09/06 AU 09/06/2011
	24/06 AU 24/06/2011
	08/07 AU 08/07/2011
	15/07 AU 15/07/2011
	22/07 AU 22/07/2011
	02/09 AU 02/09/2011
	08/09 AU 08/09/2011
	15/09 AU 15/09/2011
GAP (05)	28/10 AU 28/10/2010
	19/11 AU 19/11/2010
	25/11 AU 25/11/2010
	09/12 AU 09/12/2010
	17/12 AU 17/12/2010
	14/01 AU 14/01/2011
	10/02 AU 10/02/2011
	11/03 AU 11/03/2011
	24/03 AU 24/03/2011
	06/05 AU 06/05/2011
	10/06 AU 10/06/2011
	30/06 AU 30/06/2011
	09/09 AU 09/09/2011
	06/10 AU 06/10/2011
	18/11 AU 18/11/2011
	15/12 AU 15/12/2011
MARSEILLE-LA-TREILLE (13)	21/10 AU 21/10/2010
	18/11 AU 18/11/2010
	16/12 AU 16/12/2010
TOULON (83)	13/01 AU 13/01/2011
	10/03 AU 10/03/2011
	13/04 AU 13/04/2011
	23/06 AU 23/06/2011
	12/10 AU 12/10/2011

RHÔNE-ALPES

LYON-RILLIEUX-LA-PAPE (69)	03/02 AU 03/02/2011
	10/02 AU 10/02/2011
	17/02 AU 17/02/2011
	24/02 AU 24/02/2011
	24/03 AU 24/03/2011
	21/04 AU 21/04/2011
	19/05 AU 19/05/2011
	24/05 AU 24/05/2011
	20/06 AU 20/06/2011
	21/06 AU 21/06/2011
VALENCE (26)	05/10 AU 05/10/2010
	07/10 AU 07/10/2010
	12/10 AU 12/10/2010
	14/10 AU 14/10/2010
	19/10 AU 19/10/2010
	21/10 AU 21/10/2010
	25/11 AU 25/11/2010
	10/01 AU 10/01/2011
	12/01 AU 12/01/2011
	14/02 AU 14/02/2011
	16/02 AU 16/02/2011
	22/02 AU 22/02/2011
	24/02 AU 24/02/2011
	28/02 AU 28/02/2011
	23/06 AU 23/06/2011
	27/06 AU 27/06/2011
	13/07 AU 13/07/2011
	21/07 AU 21/07/2011
	28/07 AU 28/07/2011

Code 10495

Fluides frigorigènes - Attestation d'aptitude catégorie II

0,5 jour — 270 € HT

AQUITAINE

BORDEAUX-BÈGLES (33)	27/10 AU 27/10/2010

AUVERGNE

SAINT-FLOUR (15)	25/02 AU 01/03/2011
	27/05 AU 31/05/2011

BASSE-NORMANDIE

ALENÇON (61)	03/11 AU 03/11/2010
	05/11 AU 05/11/2010
	16/11 AU 16/11/2010
	17/11 AU 17/11/2010
	18/11 AU 18/11/2010
	13/01 AU 13/01/2011
	12/05 AU 12/05/2011

BRETAGNE

BREST (29)	28/02 AU 28/02/2011

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37)	07/12 AU 07/12/2010
	17/03 AU 17/03/2011
	22/06 AU 22/06/2011

CHAMPAGNE-ARDENNE

ROMILLY (10)	29/10 AU 29/10/2010
	08/02 AU 08/02/2011
	24/02 AU 24/02/2011

ILE-DE-FRANCE

STAINS (93)	28/10 AU 28/10/2010
	25/11 AU 25/11/2010
	16/12 AU 16/12/2010
	16/12 AU 16/12/2010
	31/03 AU 31/03/2011
	18/05 AU 18/05/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALÈS (30)	30/11 AU 30/11/2010
	17/02 AU 17/02/2011
BÉZIERS (34)	20/10 AU 20/10/2010
	15/12 AU 15/12/2010
	16/03 AU 16/03/2011
	11/05 AU 11/05/2011
	27/09 AU 27/09/2011
	15/11 AU 15/11/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-ROMANET (87)	14/10 AU 14/10/2010
	25/11 AU 25/11/2010
ROMANET (87)	19/01 AU 19/01/2011
	23/02 AU 23/02/2011
	06/04 AU 06/04/2011

MIDI-PYRÉNÉES

MONTAUBAN (82)	26/10 AU 26/10/2010
	26/10 AU 26/10/2010
	30/11 AU 30/11/2010
	30/11 AU 30/11/2010
	19/01 AU 19/01/2011
	02/02 AU 02/02/2011
	16/02 AU 16/02/2011
	02/03 AU 02/03/2011
	16/03 AU 16/03/2011
	30/03 AU 30/03/2011
	14/04 AU 14/04/2011
	28/04 AU 28/04/2011
	11/05 AU 11/05/2011
	25/05 AU 25/05/2011
TOULOUSE-PALAYS (31)	02/11 AU 02/11/2010

NORD PAS DE CALAIS

CALAIS (62)	18/10 AU 18/10/2010
DOUAI (59)	20/10 AU 20/10/2010
	17/11 AU 17/11/2010
	08/12 AU 08/12/2010

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Fluides frigorigènes

LILLE-LOMME (59) — 19/04 AU 19/04/2011
21/06 AU 21/06/2011
11/10 AU 11/10/2011

PAYS DE LOIRE

NANTES-ST-HERBLAIN (44) — 01/12 AU 01/12/2010
01/06 AU 01/06/2011

PICARDIE

AMIENS (80) — 17/02 AU 17/02/2011
31/03 AU 31/03/2011
28/04 AU 28/04/2011
19/05 AU 19/05/2011
08/06 AU 08/06/2011
16/06 AU 16/06/2011
22/09 AU 22/09/2011

COMPIÈGNE (60) — 12/10 AU 12/10/2010
21/12 AU 21/12/2010
01/04 AU 01/04/2011
28/09 AU 28/09/2011

CREIL (60) — 11/05 AU 11/05/2011
10/10 AU 10/10/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CANNES (06) — 14/01 AU 14/01/2011

GAP (05) — 29/10 AU 29/10/2010
26/11 AU 26/11/2010
10/12 AU 10/12/2010
11/02 AU 11/02/2011
25/03 AU 25/03/2011
27/05 AU 27/05/2011
01/07 AU 01/07/2011
07/10 AU 07/10/2011
16/12 AU 16/12/2011

RHÔNE-ALPES

LYON-RILLIEUX-LA-PAPE (69) — 22/04 AU 22/04/2011

ROANNE (42) — 25/11 AU 25/11/2010
14/12 AU 14/12/2010

VALENCE (26) — 12/09 AU 12/09/2011

Code 10496

Fluides frigorigènes - Attestation d'aptitude catégorie III

0,5 jour — 250 € HT

AQUITAINE

BORDEAUX-BÈGLES (33) — 28/10 AU 28/10/2010

AUVERGNE

SAINT-FLOUR (15) — 28/01 AU 28/01/2011
01/04 AU 01/04/2011

BRETAGNE

BREST (29) — 01/03 AU 01/03/2011

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37) — 08/12 AU 08/12/2010
21/03 AU 21/03/2011
23/06 AU 23/06/2011

ILE-DE-FRANCE

STAINS (93) — 27/10 AU 27/10/2010
21/06 AU 21/06/2011
28/06 AU 28/06/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALÈS (30) — 01/12 AU 01/12/2010
02/03 AU 02/03/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-ROMANET (87) — 15/10 AU 15/10/2010
26/11 AU 26/11/2010

ROMANET (87) — 20/01 AU 20/01/2011
24/02 AU 24/02/2011
07/04 AU 07/04/2011

MIDI-PYRÉNÉES

MONTAUBAN (82) — 27/10 AU 27/10/2010
27/10 AU 27/10/2010
01/12 AU 01/12/2010
01/12 AU 01/12/2010

TOULOUSE-PALAYS (31) — 03/11 AU 03/11/2010

NORD-PAS DE CALAIS

CALAIS (62) — 04/11 AU 04/11/2010

DOUAI (59) — 06/10 AU 06/10/2010
27/10 AU 27/10/2010
24/11 AU 24/11/2010
15/12 AU 15/12/2010

LILLE-LOMME (59) — 20/04 AU 20/04/2011
22/06 AU 22/06/2011
12/10 AU 12/10/2011

PAYS DE LOIRE

NANTES-ST-HERBLAIN (44) — 02/12 AU 02/12/2010
28/06 AU 28/06/2011

PICARDIE

AMIENS (80) — 24/03 AU 24/03/2011
12/05 AU 12/05/2011
09/06 AU 09/06/2011
21/06 AU 21/06/2011

COMPIÈGNE (60) — 13/10 AU 13/10/2010
22/12 AU 22/12/2010

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CANNES (06) — 01/04 AU 01/04/2011

RHÔNE-ALPES

LYON-RILLIEUX-LA-PAPE (69) — 22/06 AU 22/06/2011

ROANNE (42) — 23/11 AU 23/11/2010
16/12 AU 16/12/2010

VALENCE — 14/09 AU 14/09/2011

Code 10499

Fluides frigorigènes - Attestation d'aptitude catégorie IV

0,5 jour — 200 € HT

AQUITAINE

BORDEAUX-BÈGLES (33) — 28/10 AU 28/10/2010

BRETAGNE

BREST (29) — 05/09 AU 05/09/2011

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37) — 09/12 AU 09/12/2010
22/03 AU 22/03/2011
24/06 AU 24/06/2011

ILE-DE-FRANCE

STAINS (93) — 24/11 AU 24/11/2010
24/11 AU 24/11/2010
10/02 AU 10/02/2011
27/04 AU 27/04/2011
19/05 AU 19/05/2011
29/06 AU 29/06/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALÈS (30) — 01/12 AU 01/12/2010
06/04 AU 06/04/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-ROMANET (87) — 15/10 AU 15/10/2010

ROMANET (87) — 17/01 AU 17/01/2011
21/02 AU 21/02/2011
04/04 AU 04/04/2011

MIDI-PYRÉNÉES

MONTAUBAN (82) — 28/10 AU 28/10/2010
28/10 AU 28/10/2010
02/12 AU 02/12/2010
02/12 AU 02/12/2010

TOULOUSE-PALAYS (31) — 04/11 AU 04/11/2010

NORD PAS DE CALAIS

CALAIS (62) — 02/11 AU 02/11/2010

DOUAI (59) — 13/10 AU 13/10/2010
01/12 AU 01/12/2010
22/12 AU 22/12/2010

LILLE-LOMME (59) — 23/06 AU 23/06/2011
13/10 AU 13/10/2011

PAYS DE LOIRE

NANTES-ST-HERBLAIN (44) — 14/04 AU 14/04/2011
19/05 AU 19/05/2011
16/06 AU 16/06/2011

PICARDIE

AMIENS (80) — 27/10 AU 27/10/2010
02/02 AU 02/02/2011
16/03 AU 16/03/2011
26/04 AU 26/04/2011
25/05 AU 25/05/2011
14/06 AU 14/06/2011
07/09 AU 07/09/2011

COMPIÈGNE (60) — 14/10 AU 14/10/2010
23/12 AU 23/12/2010

POITOU-CHARENTES

NIORT (79) — 31/03 AU 31/03/2011
07/07 AU 07/07/2011
15/09 AU 15/09/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CANNES (06) — 15/10 AU 15/10/2010
25/02 AU 25/02/2011
10/06 AU 10/06/2011

RHÔNE-ALPES

LYON-RILLIEUX-LA-PAPE (69) — 24/02 AU 24/02/2011
24/03 AU 24/03/2011
26/04 AU 26/04/2011
24/05 AU 24/05/2011
23/06 AU 23/06/2011

VALENCE (26) — 01/07 AU 01/07/2011
08/07 AU 08/07/2011
29/07 AU 29/07/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Fluides frigorigènes

Code 10498

Fluides frigorigènes - Charger et récupérer le fluide des circuits frigorifiques (activités de la famille 1)

2 jours	650 € HT

ALSACE

STRASBOURG (67)	02/11 AU 03/11/2010
	12/01 AU 13/01/2011
	09/02 AU 10/02/2011
	09/03 AU 10/03/2011
	06/04 AU 07/04/2011

AQUITAINE

AGEN-FOULAYRONNES (47)	06/12 AU 07/12/2010

AUVERGNE

SAINT-FLOUR (15)	05/10 AU 06/10/2010

BASSE NORMANDIE

ALENÇON (61)	08/06 AU 09/06/2011
CAEN (14)	26/10 AU 27/10/2010
	16/02 AU 17/02/2011
	08/06 AU 09/06/2011

BRETAGNE

BREST (29)	27/10 AU 28/10/2010

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37)	16/12 AU 17/12/2010

CHAMPAGNE-ARDENNE

ROMILLY (10)	06/12 AU 07/12/2010
	19/01 AU 20/01/2011
	28/04/ AU 29/04/2011
SAINT-DIZIER (52)	01/12 AU 02/12/2010

HAUTE-NORMANDIE

LE HAVRE (76)	12/01 AU 13/01/2011
	09/02 AU 10/02/2011
	09/03 AU 10/03/2011
	06/04 AU 07/04/2011
	11/05 AU 12/05/2011
	15/06 AU 16/06/2011

ILE-DE-FRANCE

STAINS (93)	26/01 AU 27/01/2011
	16/03 AU 17/03/2011
	08/06 AU 09/06/2011
	15/06 AU 16/06/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALÈS (30)	25/11 AU 26/11/2010
	28/02 AU 01/03/2011
	04/04 AU 05/04/2011
BÉZIERS (34)	06/10 AU 07/10/2010
	18/10 AU 19/10/2010
	08/11 AU 09/11/2010
	24/11 AU 25/11/2010
	08/12 AU 09/12/2010
	10/01 AU 11/01/2011
	19/01 AU 20/01/2011
	07/02 AU 08/02/2011
	14/02 AU 15/02/2011
	21/03 AU 22/03/2011
	28/03 AU 29/03/2011
	06/04 AU 07/04/2011
	16/05 AU 17/05/2011
	23/05 AU 24/05/2011
	14/06 AU 15/06/2011
	22/06 AU 23/06/2011
	04/07 AU 05/07/2011
	13/09 AU 14/09/2011
	11/10 AU 12/10/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-ROMANET (87)	21/10 AU 22/10/2010
	18/11 AU 19/11/2010
	02/12 AU 03/12/2010
	16/12 AU 17/12/2010
ROMANET (87)	13/01 AU 14/01/2011
	10/02 AU 11/02/2011

LORRAINE

METZ (57)	25/10 AU 26/10/2010
22/11 AU 23/11/2010	

MIDI-PYRÉNÉES

MONTAUBAN (82)	13/10 AU 14/10/2010
	20/10 AU 21/10/2010
	20/10 AU 21/10/2010
	28/10 AU 29/10/2010
	24/11 AU 25/11/2010
	24/11 AU 25/11/2010
	12/01 AU 13/01/2011
	26/01 AU 27/01/2011
	09/02 AU 10/02/2011
	23/02 AU 24/02/2011
	09/03 AU 10/03/2011
	23/03 AU 24/03/2011
	06/04 AU 07/04/2011
	20/04 AU 21/04/2011
	04/05 AU 05/05/2011
	18/05 AU 19/05/2011
RODEZ (12)	08/09 AU 09/09/2011
	19/09 AU 20/09/2011
	29/09 AU 30/09/2011
TARBES (65)	02/12 AU 03/12/2010
	09/12 AU 10/12/2010
	07/02 AU 08/02/2011
	08/02 AU 09/02/2011
	09/02 AU 10/02/2011
	14/02 AU 15/02/2011
	15/02 AU 16/02/2011
	16/02 AU 17/02/2011
	21/02 AU 22/02/2011
	22/02 AU 23/02/2011
TOULOUSE-PALAYS (31)	11/01 AU 12/01/2011
	12/05 AU 13/05/2011
	07/12 AU 08/12/2011

NORD-PAS DE CALAIS

DOUAI (59)	04/11 AU 05/11/2010
	18/11 AU 19/11/2010
	16/12 AU 17/12/2010

PAYS DE LOIRE

ANGERS (49)	25/10 AU 26/10/2010
	27/10 AU 28/10/2010
	29/11 AU 30/11/2010
	01/12 AU 02/12/2010
	10/01 AU 11/01/2011
	12/01 AU 13/01/2011
	14/03 AU 15/03/2011
	23/03 AU 24/03/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	20/10 AU 21/10/2010
	22/11 AU 23/11/2010
	22/12 AU 23/12/2010
	05/04 AU 06/04/2011
	20/04 AU 21/04/2011
	16/05 AU 17/05/2011
	29/06 AU 30/06/2011

PICARDIE

AMIENS (80)	03/03 AU 04/03/2011
	21/04 AU 22/04/2011
	05/05 AU 06/05/2011
	03/06 AU 06/06/2011
	29/09 AU 30/09/2011
COMPIÈGNE (60)	13/10 AU 14/10/2010
	30/03 AU 31/03/2011
	26/09 AU 27/09/2011
CREIL (60)	04/05 AU 05/05/2011
	14/09 AU 15/09/2011

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	06/01 AU 07/01/2011
	03/03 AU 04/03/2011
	31/03 AU 01/04/2011
	05/05 AU 06/05/2011
	23/06 AU 24/06/2011
	22/09 AU 23/09/2011
NIORT (79)	17/01 AU 18/01/2011
	04/04 AU 05/04/2011
	19/09 AU 20/09/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CANNES (06)	11/10 AU 12/10/2010
	25/10 AU 26/10/2010
	22/11 AU 23/11/2010
	06/12 AU 07/12/2010
	22/02 AU 23/02/2011
	27/04 AU 28/04/2011
	12/07 AU 13/07/2011
	13/09 AU 14/09/2011
GAP (05)	23/11 AU 24/11/2010
	07/12 AU 08/12/2010
	08/02 AU 09/02/2011
	22/03 AU 23/03/2011
	24/05 AU 25/05/2011
	28/06 AU 29/06/2011
	04/10 AU 05/10/2011
	13/12 AU 14/12/2011
MARSEILLE-LA-TREILLE	19/10 AU 20/10/2010
	16/11 AU 17/11/2010
	14/12 AU 15/12/2010
TOULON (83)	07/03 AU 08/03/2011
	11/04 AU 12/04/2011
	10/10 AU 11/10/2011

RHÔNE-ALPES

LYON-RILLIEUX-LA-PAPE (69)	15/02 AU 16/02/2011
	22/02 AU 23/02/2011
	06/04 AU 07/04/2011
	04/05 AU 05/05/2011
	17/05 AU 18/05/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Fluides frigorigènes

ROANNE (42)	13/10 AU 14/10/2010
VALENCE (26)	26/10 AU 27/10/2010
	26/01 AU 27/01/2011
	09/02 AU 10/02/2011
	20/06 AU 21/06/2011
	29/06 AU 30/06/2011
	25/07 AU 26/07/2011

Code 10497

Fluides frigorigènes - Maîtriser le principe de fonctionnement d'un circuit frigorifique (activités de la famille 1)

2 jours — 650 € HT

ALSACE	
STRASBOURG (67)	10/01 AU 11/01/2011
	07/02 AU 08/02/2011
	07/03 AU 08/03/2011
	04/04 AU 05/04/2011
AQUITAINE	
AGEN-FOULAYRONNES (47)	08/12 AU 09/12/2010
BASSE-NORMANDIE	
ALENÇON (61)	06/06 AU 07/06/2011
CAEN (14)	14/02 AU 15/02/2011
	06/06 AU 07/06/2011
BRETAGNE	
BREST (29)	25/10 AU 26/10/2010
CENTRE	
TOURS-VEIGNÉ (37)	14/12 AU 15/12/2010
CHAMPAGNE-ARDENNE	
ROMILLY (10)	17/01 AU 18/01/2011
	26/04 AU 27/04/2011
	30/05 AU 31/05/2011
SAINT-DIZIER (52)	29/11 AU 30/11/2010
HAUTE-NORMANDIE	
LE HAVRE (76)	10/01 AU 11/01/2011
	07/02 AU 08/02/2011
	07/03 AU 08/03/2011
	04/04 AU 05/04/2011
	09/05 AU 10/05/2011
	14/06 AU 15/06/2011
ILE-DE-FRANCE	
STAINS (93)	24/01 AU 25/01/2011
	14/03 AU 15/03/2011
	09/05 AU 10/05/2011
	06/06 AU 07/06/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
ALÈS (30)	22/11 AU 23/11/2010
	29/03 AU 30/03/2011
BÉZIERS (34)	04/10 AU 05/10/2010
	11/10 AU 12/10/2010
	02/11 AU 03/11/2010
	22/11 AU 23/11/2010
	06/12 AU 07/12/2010
	04/01 AU 05/01/2011
	17/01 AU 18/01/2011
	02/02 AU 03/02/2011
	09/02 AU 10/02/2011
	16/03 AU 17/03/2011
	23/03 AU 24/03/2011
	04/04 AU 05/04/2011
	11/05 AU 12/05/2011
	18/05 AU 19/05/2011
	08/06 AU 09/06/2011
	16/06 AU 17/06/2011
	29/06 AU 30/06/2011
	07/09 AU 08/09/2011
	05/10 AU 06/10/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-ROMANET (87)	19/10 AU 20/10/2010
	16/11 AU 17/11/2010
	30/11 AU 01/12/2010
	14/12 AU 15/12/2010
ROMANET (87)	11/01 AU 12/01/2011
	08/02 AU 09/02/2011
LORRAINE	
METZ (57)	08/11 AU 09/11/2010
MIDI-PYRÉNÉES	
MONTAUBAN (82)	11/10 AU 12/10/2010
	18/10 AU 19/10/2010
	26/10 AU 27/10/2010
	22/11 AU 23/11/2010
	22/11 AU 23/11/2010
	10/01 AU 11/01/2011
	24/01 AU 25/01/2011
	07/02 AU 08/02/2011
	21/02 AU 22/02/2011
	07/03 AU 08/03/2011
	21/03 AU 22/03/2011
	04/04 AU 05/04/2011
	18/04 AU 19/04/2011
	02/05 AU 03/05/2011
	16/05 AU 17/05/2011
RODEZ (12)	06/09 AU 07/09/2011
	15/09 AU 16/09/2011
	27/09 AU 28/09/2011
TARBES (65)	30/11 AU 01/12/2010
	07/12 AU 08/12/2010
	07/02 AU 08/02/2011
	08/02 AU 09/02/2011
	09/02 AU 10/02/2011
	14/02 AU 15/02/2011
	15/02 AU 16/02/2011
	16/02 AU 17/02/2011
	21/02 AU 22/02/2011
	22/02 AU 23/02/2011
TOULOUSE-PALAYS (31)	03/11 AU 04/11/2010
	05/01 AU 06/01/2011
	03/05 AU 04/05/2011
	05/12 AU 06/12/2011
NORD-PAS DE CALAIS	
DOUAI (59)	02/11 AU 03/11/2010
	15/11 AU 16/11/2010
	13/12 AU 14/12/2010
PAYS DE LOIRE	
ANGERS (49)	16/03 AU 17/03/2011
	21/03 AU 22/03/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	18/10 AU 19/10/2010
	20/12 AU 21/12/2010
	18/04 AU 19/04/2011
	25/05 AU 26/05/2011
PICARDIE	
AMIENS (80)	01/03 AU 02/03/2011
	19/04 AU 20/04/2011
	03/05 AU 04/05/2011
	28/06 AU 29/06/2011
	27/09 AU 28/09/2011
COMPIÈGNE (60)	28/03 AU 29/03/2011
	20/09 AU 21/09/2011
CREIL (60)	02/05 AU 03/05/2011
12/09 AU 13/09/2011	
POITOU-CHARENTES	
ANGOULÊME (16)	04/01 AU 05/01/2011
	01/03 AU 02/03/2011
	29/03 AU 30/03/2011
	03/05 AU 04/05/2011
	21/06 AU 22/06/2011
	20/09 AU 21/09/2011
NIORT (79)	29/03 AU 30/03/2011
	05/07 AU 06/07/2011
	13/09 AU 14/09/2011
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
CANNES (06)	15/11 AU 16/11/2010
	11/01 AU 12/01/2011
	29/03 AU 30/03/2011
	07/06 AU 08/06/2011
	06/09 AU 07/09/2011
TOULON (83)	10/01 AU 11/01/2011
04/05 AU 05/05/2011	
20/06 AU 21/06/2011	
03/10 AU 04/10/2011	
RHÔNE-ALPES	
LYON-RILLIEUX-LA-PAPE (69)	11/10 AU 12/10/2010
	06/12 AU 07/12/2010
	01/02 AU 02/02/2011
	08/02 AU 09/02/2011
	04/04 AU 05/04/2011
	19/04 AU 20/04/2011
	02/05 AU 03/05/2011
VALENCE (26)	03/11 AU 04/11/2010
	02/02 AU 03/02/2011
	07/02 AU 08/02/2011
	15/06 AU 16/06/2011
	11/07 AU 12/07/2011
	19/07 AU 20/07/2011

Code 10502

Fluides frigorigènes - Identifier les obligations réglementaires (activités de la famille 1)

1 jour — 320 € HT

ALSACE	
STRASBOURG (67)	11/10 AU 11/10/2010
	04/11 AU 04/11/2010
	06/12 AU 06/12/2010
	19/01 AU 19/01/2011
	20/01 AU 20/01/2011
	16/02 AU 16/02/2011
	17/02 AU 17/02/2011
	28/03 AU 28/03/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Fluides frigorigènes

	18/04 AU 18/04/2011
	14/06 AU 14/06/2011
	27/06 AU 27/06/2011

AQUITAINE

AGEN-FOULAYRONNES (47)	14/12 AU 14/12/2010
BORDEAUX-BÈGLES (33)	02/11 AU 02/11/2010

BASSE NORMANDIE

ALENÇON (61)	14/06 AU 14/06/2011
CAEN (14)	06/12 AU 06/12/2010
	18/02 AU 18/02/2011
	10/06 AU 10/06/2011

BRETAGNE

BREST	21/02 AU 21/02/2011

CENTRE

TOURS-VEIGNÉ (37)	23/03 AU 23/03/2011
	28/06 AU 28/06/2011
	05/09 AU 05/09/2011

CHAMPAGNE-ARDENNE

ROMILLY (10)	08/12 AU 08/12/2010
SAINT-DIZIER (52)	07/12 AU 07/12/2010

HAUTE-NORMANDIE

LE HAVRE (76)	09/11 AU 09/11/2010
	07/12 AU 07/12/2010
	04/01 AU 04/01/2011
	01/02 AU 01/02/2011
	01/03 AU 01/03/2011
	31/03 AU 31/03/2011
	02/05 AU 02/05/2011
	01/06 AU 01/06/2011

ILE-DE-FRANCE

STAINS (93)	31/01 AU 31/01/2011
	01/02 AU 01/02/2011
	21/03 AU 21/03/2011
	22/03 AU 22/03/2011
	16/05 AU 16/05/2011
	30/05 AU 30/05/2011
	14/06 AU 14/06/2011
	20/06 AU 20/06/2011

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALÈS (30)	24/11 AU 24/11/2010
	14/02 AU 14/02/2011
	28/03 AU 28/03/2011
BÉZIERS (34)	13/10 AU 13/10/2010
	14/10 AU 14/10/2010
	10/11 AU 10/11/2010
	29/11 AU 29/11/2010
	13/12 AU 13/12/2010
	06/01 AU 06/01/2011
	13/01 AU 13/01/2011
	01/02 AU 01/02/2011
	17/02 AU 17/02/2011
	14/03 AU 14/03/2011
	31/03 AU 31/03/2011
	11/04 AU 11/04/2011
	09/05 AU 09/05/2011
	26/05 AU 26/05/2011
	06/06 AU 06/06/2011
	20/06 AU 20/06/2011
	27/06 AU 27/06/2011
	05/09 AU 05/09/2011
	03/10 AU 03/10/2011

LIMOUSIN

LIMOGES-ROMANET (87)	18/10 AU 18/10/2010
	15/11 AU 15/11/2010
	29/11 AU 29/11/2010
	13/12 AU 13/12/2010
ROMANET (87)	10/01 AU 10/01/2011
	07/02 AU 07/02/2011
	28/03 AU 28/03/2011

LORRAINE

METZ (57)	27/10 AU 27/10/2010
	10/11 AU 10/11/2010
	24/11 AU 24/11/2010

MIDI-PYRÉNÉES

MONTAUBAN (82)	14/10 AU 14/10/2010
	22/10 AU 22/10/2010
	22/10 AU 22/10/2010
	29/10 AU 29/10/2010
	25/11 AU 25/11/2010
	26/11 AU 26/11/2010
	14/01 AU 14/01/2011
	28/01 AU 28/01/2011
	11/02 AU 11/02/2011
	25/02 AU 25/02/2011
	11/03 AU 11/03/2011
	25/03 AU 25/03/2011
	08/04 AU 08/04/2011
	22/04 AU 22/04/2011
	06/05 AU 06/05/2011
	20/05 AU 20/05/2011
RODEZ (12)	05/09 AU 05/09/2011
	14/09 AU 14/09/2011
	26/09 AU 26/09/2011
TARBES (65)	29/11 AU 29/11/2010
	06/12 AU 06/12/2010
	15/12 AU 15/12/2010
	20/12 AU 20/12/2010
	07/02 AU 07/02/2011
	08/02 AU 08/02/2011
	09/02 AU 09/02/2011
	14/02 AU 14/02/2011
	15/02 AU 15/02/2011
	16/02 AU 16/02/2011
	21/02 AU 21/02/2011
	22/02 AU 22/02/2011
TOULOUSE-PALAYS (31)	04/01 AU 04/01/2011
	02/05 AU 02/05/2011
	24/11 AU 24/11/2011

NORD-PAS DE CALAIS

CALAIS (62)	03/11 AU 03/11/2010
DOUAI (59)	08/11 AU 08/11/2010
	17/11 AU 17/11/2010
	13/12 AU 13/12/2010

PAYS DE LOIRE

ANGERS	11/10 AU 11/10/2010
	12/10 AU 12/10/2010
	13/10 AU 13/10/2010
	14/10 AU 14/10/2010
	15/11 AU 15/11/2010
	16/11 AU 16/11/2010
	17/11 AU 17/11/2010
	18/11 AU 18/11/2010
	22/11 AU 22/11/2010
	23/11 AU 23/11/2010
	24/11 AU 24/11/2010
	25/11 AU 25/11/2010
	17/01 AU 17/01/2011
	18/01 AU 18/01/2011
	19/01 AU 19/01/2011
	20/01 AU 20/01/2011
	28/03 AU 28/03/2011
	29/03 AU 29/03/2011
	30/03 AU 30/03/2011
	31/03 AU 31/03/2011
	09/05 AU 09/05/2011
	10/05 AU 10/05/2011
	11/05 AU 11/05/2011
	12/05 AU 12/05/2011
	23/05 AU 23/05/2011
	24/05 AU 24/05/2011
	25/05 AU 25/05/2011
	26/05 AU 26/05/2011
	30/05 AU 30/05/2011
	31/05 AU 31/05/2011
	01/06 AU 01/06/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	24/11 AU 24/11/2010
	25/11 AU 25/11/2010
	04/04 AU 04/04/2011
	09/05 AU 09/05/2011
	18/05 AU 18/05/2011
	31/05 AU 31/05/2011
	06/06 AU 06/06/2011
	27/06 AU 27/06/2011
	06/07 AU 06/07/2011

PICARDIE

AMIENS (80)	28/02 AU 28/02/2011
	18/04 AU 18/04/2011
	02/05 AU 02/05/2011
	27/06 AU 27/06/2011
	26/09 AU 26/09/2011
COMPIÈGNE (60)	20/12 AU 20/12/2010

POITOU-CHARENTES

ANGOULÊME (16)	03/01 AU 03/01/2011
	28/02 AU 28/02/2011
	28/03 AU 28/03/2011
	02/05 AU 02/05/2011
	20/06 AU 20/06/2011
	19/09 AU 19/09/2011
NIORT (79)	19/01 AU 19/01/2011
	06/04 AU 06/04/2011
	21/09 AU 21/09/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CANNES (06)	13/10 AU 13/10/2010
	27/10 AU 27/10/2010
	08/11 AU 08/11/2010
	24/11 AU 24/11/2010
	08/12 AU 08/12/2010
	20/12 AU 20/12/2010
	10/01 AU 10/01/2011
	21/02 AU 21/02/2011
	28/03 AU 28/03/2011
	26/04 AU 26/04/2011
	06/06 AU 06/06/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Fluides frigorigènes

	11/07 AU 11/07/2011
	05/09 AU 05/09/2011
	12/09 AU12/09/2011
GAP (05)	22/11 AU 22/11/2010
	06/12 AU 06/12/2010
	07/02 AU 07/02/2011
	21/03 AU 21/03/2011
	23/05 AU 23/05/2011
	27/06 AU 27/06/2011
	03/10 AU 03/10/2011
	12/12 AU 12/12/2011
MARSEILLE-LA-TREILLE	18/10 AU 18/10/2010
	15/11 AU 15/11/2010
	13/12 AU 13/12/2010
TOULON (83)	12/01 AU 12/01/2011
	09/03 AU 09/03/2011
	06/04 AU 06/04/2011
	22/06 AU 22/06/2011
	05/10 AU 05/10/2011
RHÔNE-ALPES	
LYON-RILLIEUX-LA-PAPE (69)	31/01 AU 31/01/2011
	07/02 AU 07/02/2011
	14/02 AU 14/02/2011
	21/02 AU 21/02/2011
	21/03 AU 21/03/2011
	13/04 AU 13/04/2011
	16/05 AU 16/05/2011
	16/05 AU 16/05/2011
	23/05 AU 23/05/2011
	14/06 AU 14/06/2011
VALENCE (26)	02/11 AU 02/11/2010
	11/01 AU 11/01/2011
	13/01 AU 13/01/2011
	25/01 AU 25/01/2011
	01/02 AU 01/02/2011
	17/02 AU 17/02/2011
	22/06 AU 22/06/2011
	04/07 AU 04/07/2011
	05/07 AU 05/07/2011
	06/07 AU 06/07/2011
	07/07 AU 07/07/2011

Code 10987

Fluides frigorigènes : intervenir sur un circuit frigorifique

4 jours	990 € HT
ALSACE	
STRASBOURG (67)	11/10 AU 14/10/2010
	06/12 AU 09/12/2010
	24/01 AU 27/01/2011
	21/02 AU 24/02/2011
	21/03 AU 24/03/2011
	11/04 AU 14/04/2011
	06/06 AU 09/06/2011
	20/06 AU 23/06/2011
	04/07 AU 07/07/2011
AQUITAINE	
BORDEAUX-BÈGLES (33)	11/10 AU 14/10/2010
	25/10 AU 28/10/2010
	15/11 AU 18/11/2010
	29/11 AU 02/12/2010
BASSE-NORMANDIE	
ALENÇON (61)	11/04 AU 14/04/2011
	04/07 AU 07/07/2011
	26/09 AU 29/09/2011
BRETAGNE	
BREST (29)	18/07 AU 21/07/2011
CHAMPAGNE-ARDENNE	
ROMILLY (10)	24/01 AU 27/01/2011
	31/01 AU 03/02/2011
	07/03 AU 10/03/2011
	18/04 AU 21/04/2011
	27/06 AU 30/06/2011
	03/10 AU 06/10/2011
	14/11 AU 17/11/2011
	05/12 AU 08/12/2011
HAUTE-NORMANDIE	
LE HAVRE (76)	17/01 AU 20/01/2011
	21/02 AU 24/02/2011
	18/04 AU 21/04/2011
	23/05 AU 26/05/2011
	27/06 AU 30/06/2011
	04/07 AU 07/07/2011
ILE-DE-FRANCE	
STAINS (93)	10/01 AU 13/01/2011
	17/01 AU 20/01/2011
	28/02 AU 03/03/2011
	07/03 AU 10/03/2011
	04/04 AU 07/04/2011
	18/04 AU 21/04/2011
	02/05 AU 05/05/2011
	23/05 AU 26/05/2011
LIMOUSIN	
ROMANET (87)	24/01 AU 27/01/2011
	07/03 AU 10/03/2011
	02/05 AU 05/05/2011
PAYS DE LOIRE	
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	20/06 AU 23/06/2011
PICARDIE	
AMIENS (80)	04/03 AU 09/03/2011
	20/06 AU 23/06/2011
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	
CANNES (06)	31/01 AU 03/02/2011
	14/02 AU 17/02/2011
	07/03 AU 10/03/2011
	21/03 AU 24/03/2011
	11/04 AU 14/04/2011
	09/05 AU 12/05/2011
	23/05 AU 26/05/2011
	20/06 AU 23/06/2011
	04/07 AU 07/07/2011
	18/07 AU 21/07/2011
	29/08 AU 01/09/2011
GAP (05)	13/12 AU 16/12/2010
	10/01 AU 13/01/2011
	07/03 AU 10/03/2011
	02/05 AU 05/05/2011
	06/06 AU 09/06/2011
	05/09 AU 08/09/2011
	14/11 AU 17/11/2011

Réseaux de communication

Code 10947

Mettre en œuvre le raccordement de colonnes montantes d'immeubles en fibre optique (FTTH)

3 jours	775 € HT
CENTRE	
TOURS-VEIGNÉ (37)	17/05 AU 19/05/2011
ILE-DE-FRANCE	
CHAMPS-SUR-MARNE (77)	11/07 AU 13/07/2011

Code 10555

Réaliser le raccordement de fibres optiques dans les réseaux de communication

5 jours	1 100 € HT
AQUITAINE	
PÉRIGUEUX (24)	14/02 AU 18/02/2011
CENTRE	
TOURS-VEIGNÉ (37)	07/03 AU 11/03/2011
ILE-DE-FRANCE	
CHAMPS-SUR-MARNE (77)	06/12 AU 10/12/2010
	14/02 AU 18/02/2011
	28/02 AU 04/03/2011
	02/05 AU 06/05/2011
	04/07 AU 08/07/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
MONTPELLIER (34)	14/03 AU 18/03/2011
	20/06 AU 24/06/2011
	19/09 AU 23/09/2011
	21/11 AU 25/11/2011
LIMOUSIN	
LIMOGES-BABYLONE (87)	04/10 AU 08/10/2010
	13/12 AU 17/12/2010
LORRAINE	
EPINAL-GOLBEY (88)	21/02 AU 25/02/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Prévention des risques – sécurité au travail

Code 10809

Connaître les gestes et postures pour prévenir les accidents

1 jour — 290 € HT

ALSACE	
COLMAR (68)	18/01 AU 18/01/2011
	05/04 AU 05/04/2011
	07/06 AU 07/06/2011
AQUITAINE	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	11/04 AU 11/04/2011
PÉRIGUEUX (24)	08/06 AU 08/06/2011
BASSE-NORMANDIE	
CHERBOURG (50)	08/03 AU 08/03/2011
	03/05 AU 03/05/2011
	21/06 AU 21/06/2011
BOURGOGNE	
DIJON-CHEVIGNY (21)	02/12 AU 02/12/2010
MONTCEAU-LES-MINES (71)	03/11 AU 03/11/2010
	08/02 AU 08/02/2011
05/04 AU 05/04/2011	
CENTRE	
BLOIS (41)	17/01 AU 17/01/2011
TOURS-ST-SYMPHORIEN (37)	20/09 AU 20/09/2011
CORSE	
AJACCIO-BASTELICA (20)	12/04 AU 12/04/2011
HAUTE-NORMANDIE	
ROUEN (76)	13/10 AU 13/10/2010
	13/10 AU 13/10/2010
	11/01 AU 11/01/2011
	27/09 AU 27/09/2011
ILE-DE-FRANCE	
STAINS (93)	20/01 AU 20/01/2011
	10/02 AU 10/02/2011
	01/03 AU 01/03/2011
	26/04 AU 26/04/2011
	06/06 AU 06/06/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
MONTPELLIER (34)	06/10 AU 06/10/2011
	07/12 AU 07/12/2011
LIMOUSIN	
BRIVE-LA-GAILLARDE (19)	09/02 AU 09/02/2011
ROMANET (87)	29/03 AU 29/03/201
LORRAINE	
SAINT-AVOLD (57)	12/10 AU 12/10/2010
MIDI-PYRÉNÉES	
MONTAUBAN (82)	03/03 AU 03/03/2011
TOULOUSE (31)	06/12 AU 06/12/2010
NORD-PAS DE CALAIS	
DUNKERQUE (59)	14/12 AU 14/12/2010
	12/04 AU 12/04/2011
	08/11 AU 08/11/2011
HAZEBROUCK (59)	17/11 AU 17/11/2010
	22/02 AU 22/02/2011
	22/06 AU 22/06/2011
PAYS DE LOIRE	
CHOLET (49)	04/11 AU 04/11/2010
	10/03 AU 10/03/2011
LAVAL (53)	07/03 AU 07/03/2011
	10/10 AU 10/10/2011
LE MANS (72)	07/03 AU 07/03/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	12/10 AU 12/10/2010
	25/11 AU 25/11/2010
	16/12 AU 16/12/2010
	20/01 AU 20/01/2011
	17/02 AU 17/02/2011
	17/03 AU 17/03/2011
PICARDIE	
LAON (02)	16/03 AU 16/03/2011
POITOU-CHARENTES	
ROCHEFORT (17)	03/02 AU 03/02/2011
	09/02 AU 09/02/2011
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	AVIGNON (84)
	14/03 AU 14/03/2011
	17/10 AU 17/10/2011
	28/11 AU 28/11/2011
MARSEILLE-LA-TREILLE	13/10 AU 13/10/2010
	08/12 AU 08/12/2010
RHÔNE-ALPES	
ANNECY (74)	10/05 AU 16/05/2011
	14/12 AU 14/12/2011
BOURG-EN-BRESSE (01)	
	27/01 AU 27/01/2011
	28/04 AU 28/04/2011
	07/07 AU 07/07/2011
	27/10 AU 27/10/2011
CHAMBÉRY (73)	10/03 AU 10/03/2011
	19/07 AU 19/07/2011
GRENOBLE (38)	22/11 AU 22/11/2010
	03/03 AU 03/03/2011
	06/07 AU 06/07/2011
	23/11 AU 23/11/2011

Code 09994

Sauveteur secouriste du travail - SST - Niveau initial

2 jours — 490 € HT

ALSACE	
COLMAR (68)	26/01 AU 27/01/2011
	29/03 AU 30/03/2011
	04/07 AU 05/07/2011
STRASBOURG (67)	08/11 AU 09/11/2010
	13/12 AU 14/12/2010
	04/04 AU 05/04/2011
AQUITAINE	
BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	12/04 AU 13/04/2011
	07/06 AU 08/06/2011
PÉRIGUEUX (24)	19/10 AU 20/10/2010
	05/04 AU 06/04/2011
AUVERGNE	
CLERMONT-FERRAND (63)	16/11 AU 26/11/2010
LE PUY-EN-VELAY (43)	18/10 AU 19/10/2010
BASSE-NORMANDIE	
CAEN (14)	25/01 AU 01/02/2011
	27/09 AU 04/10/2011
CHERBOURG (50)	08/03 AU 09/03/2011
	03/05 AU 04/05/2011
	21/06 AU 22/06/2011
BOURGOGNE	
DIJON-CHEVIGNY (21)	05/10 AU 06/10/2010
	12/04 AU 13/04/2011
	12/04 AU 13/04/2011
MONTCEAU-LES-MINES (71)	12/10 AU 13/10/2010
	23/11 AU 24/11/2010
	15/12 AU 16/12/2010
	18/01 AU 19/01/2011
BRETAGNE	
AURAY (56)	02/02 AU 03/02/2011
	08/03 AU 09/03/2011
	27/04 AU 28/04/2011
BREST (29)	11/10 AU 12/10/2010
SAINT-MALO (35)	14/03 AU 15/03/2011
CENTRE	
BLOIS (41)	18/10 AU 19/10/2010
BOURGES (18)	22/11 AU 29/11/2010
CHARTRES (28)	21/03 AU 28/03/2011
ORLÉANS (45)	20/06 AU 27/06/2011
TOURS-ST-SYMPHORIEN (37)	21/09 AU 22/09/2011
CORSE	
AJACCIO BASTELICA (20)	13/10 AU 14/10/2010
	10/03 AU 11/03/2011
CORTÉ (20)	20/10 AU 21/10/2010
	17/03 AU 18/03/2011
FRANCHE-COMTÉ	
BELFORT (90)	15/11 AU 16/11/2010
	15/11 AU 16/11/2010
	17/01 AU 18/01/2011
	07/03 AU 08/03/2011
	09/05 AU 10/05/2011
	05/09 AU 06/09/2011
HAUTE-NORMANDIE	
ROUEN (76)	11/10 AU 12/10/2010
	11/10 AU 12/10/2010
	03/01 AU 04/01/2011
	27/06 AU 28/06/2011
ILE-DE-FRANCE	
STAINS (93)	11/10 AU 12/10/2010
	13/10 AU 14/10/2010
	08/11 AU 09/11/2010
	29/11 AU 30/11/2010
	01/12 AU 02/12/2010
	06/12 AU 07/12/2010
	20/12 AU 21/12/2010
	17/01 AU 18/01/2011
	07/03 AU 08/03/2011
	04/04 AU 05/04/2011
	06/04 AU 07/04/2011
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
BÉZIERS (34)	12/10 AU 13/10/2010
CARCASSONNE (11)	12/10 AU 13/10/2010
LIMOUSIN	
BRIVE-LA-GAILLARDE (19)	07/02 AU08/02/2011
GUÉRET (23)	16/11 AU 17/11/2010
	31/01 AU 01/02/2011
ROMANET (87)	02/02 AU 03/02/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Prévention des risques – sécurité au travail

LORRAINE

NANCY-LAXOU (54)	16/02 AU 17/02/2011
	13/04 AU 14/04/2011
	15/06 AU 16/06/2011
	14/09 AU 15/09/2011
	16/11 AU 17/11/2011

MIDI-PYRÉNÉES

MONTAUBAN (82)	14/12 AU 15/12/2010
	01/03 AU 02/03/2011

NORD-PAS DE CALAIS

DUNKERQUE (59)	07/12 AU 08/12/2010
	06/06 AU 07/06/2011
	14/11 AU 15/11/2011
HAZEBROUCK (59)	18/10 AU 19/10/2010
	15/11 AU 16/11/2010
	15/02 AU 16/02/2011
	08/06 AU 09/06/2011
LIÉVIN (62)	28/10 AU 29/10/2010
	29/11 AU 30/11/2010
	11/04 AU 12/04/2011
	28/11 AU 29/11/2011

PAYS DE LOIRE

CHOLET (49)	02/11 AU 03/11/2010
	08/03 AU 09/03/2011
LAVAL (53)	08/03 AU 09/03/2011
	11/10 AU 12/10/2011
LE MANS (72)	04/10 AU 05/10/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	16/11 AU 17/11/2010
	08/12 AU 09/12/2010
	17/01 AU 18/01/2011
	14/02 AU 15/02/2011
	14/03 AU 15/03/2011
	11/04 AU 12/04/2011
	23/05 AU 24/05/2011
	20/06 AU 21/06/2011

PICARDIE

CREIL (60)	05/01 AU 06/01/2011
14/01 AU 17/01/2011	28/03 AU 29/03/2011
LAON (02)	14/03 AU 15/03/2011
	18/04 AU 19/04/2011
	11/07 AU 12/07/2011
	12/09 AU 13/09/2011

POITOU-CHARENTES

ROCHEFORT (17)	31/01 AU 01/02/2011
	06/06 AU 07/06/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVIGNON (84)	07/03 AU 08/03/2011
	02/11 AU 03/11/2011
CANNES (06)	15/11 AU 16/11/2010
	24/01 AU 25/01/2011
	14/03 AU 15/03/2011
	24/05 AU 25/05/2011
	11/07 AU 12/07/2011
	19/09 AU 20/09/2011
	14/11 AU 15/11/2011
ISTRES (13)	05/10 AU 06/10/2010
MARSEILLE-LA-TREILLE (13)	09/11 AU 10/11/2010
	09/11 AU 10/11/2010
	07/03 AU 08/03/2011
	28/03 AU 29/03/2011
	19/04 AU 20/04/2011
	10/10 AU 11/10/2011

RHÔNE-ALPES

ANNECY (74)	26/10 AU 27/10/2010
	20/04 AU 21/04/2011
	19/12 AU 20/12/2011
BOURG-EN-BRESSE (01)	05/04 AU 06/04/2011
	15/11 AU 16/11/2011
CHAMBÉRY (73)	18/10 AU 19/10/2010
	08/03 AU 09/03/2011
	06/12 AU 07/12/2011
GRENOBLE (38)	01/03 AU 02/03/2011
	04/07 AU 05/07/2011
	21/11 AU 22/11/2011

Code 10675

Sauveteur secouriste du travail- SST - Recyclage

0,5 jour — 130 € HT

ALSACE

COLMAR (68)	08/02 AU 08/02/2011
	08/04 AU 08/04/2011
	06/07 AU 06/07/2011
STRASBOURG (67)	16/12 AU 16/12/2010
	14/01 AU 14/01/2011
	08/04 AU 08/04/2011

AQUITAINE

BORDEAUX-CAUDÉRAN (33)	14/04 AU 14/04/2011
PÉRIGUEUX (24)	12/10 AU 12/10/2010
	07/04 AU 07/04/2011

AUVERGNE

CLERMONT-FERRAND (63)	06/12 AU 06/12/2010
SAINT-FLOUR (15)	07/12 AU 07/12/2010

BASSE-NORMANDIE

CAEN (14)	27/01 AU 27/01/2011
	03/02 AU 03/02/2011
	05/07 AU 05/07/2011
	13/09 AU 13/09/2011
CHERBOURG (50)	10/03 AU 10/03/2011
	05/05 AU 05/05/2011
	23/06 AU 23/06/2011

BOURGOGNE

DIJON-CHEVIGNY (21)	01/12 AU 01/12/2010
	14/04 AU 14/04/2011
	14/04 AU 14/04/2011
MONTCEAU-LES-MINES (71)	14/10 AU 14/10/2010
	14/12 AU 14/12/2010
	20/01 AU 20/01/2011

BRETAGNE

AURAY (56)	28/01 AU 28/01/2011
	04/02 AU 04/02/2011
	11/03 AU 11/03/2011
	29/04 AU 29/04/2011
BREST (29)	24/01 AU 24/01/2011

CENTRE

BLOIS (41)	11/10 AU 11/10/2010
BOURGES (18)	19/11 AU 19/11/2010
CHARTRES (28)	18/03 AU 18/03/2011
ORLÉANS (45)	10/06 AU 10/06/2011
TOURS-ST-SYMPHORIEN (37)	19/09 AU 19/09/2011

CORSE

AJACCIO BASTELICA (20)	27/10 AU 27/10/2010
CORTÉ (20)	03/11 AU 03/11/2010
	06/04 AU 06/04/2011

FRANCHE-COMTÉ

BELFORT (90)	29/11 AU 29/11/2010
	31/01 AU 31/01/2011
	21/03 AU 21/03/2011
	23/05 AU 23/05/2011
	19/09 AU 19/09/2011

HAUTE-NORMANDIE

ROUEN (76)	06/12 AU 06/12/2010
	07/03 AU 07/03/2011

ILE-DE-FRANCE

STAINS (93)	15/10 AU 15/10/2010
	10/11 AU 10/11/2010
	03/12 AU 03/12/2010
	08/12 AU 08/12/2010
	09/12 AU 09/12/2010
	22/12 AU 22/12/2010
	23/12 AU 23/12/2010
	21/01 AU 21/01/2011
	11/02 AU 11/02/2011
	10/03 AU 10/03/2011
	11/03 AU 11/03/2011
	08/04 AU 08/04/2011

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 inscriptions@afpa.fr

* Prix par personne, repas inclus

Prévention des risques – sécurité au travail

LANGUEDOC-ROUSSILLON

ALÈS (30)	19/11 AU 19/11/2010
	19/11 AU 19/11/2010
	05/04 AU 05/04/2011
	04/10 AU 04/10/2011
BÉZIERS (34)	16/11 AU 16/11/2010
MONTPELLIER (34)	05/10 AU 05/10/2011
	08/12 AU 08/12/2011
NÎMES (30)	01/10 AU 01/10/2010

LIMOUSIN

BRIVE-LA-GAILLARDE (19)	16/03 AU 16/03/2011
GUÉRET (23)	17/03 AU 17/03/2011
ROMANET (87)	15/03 AU 15/03/2011
	14/11 AU 14/11/2011

LORRAINE

EPINAL-GOLBEY (88)	12/10 AU 12/10/2010
NANCY-LAXOU (54)	16/03 AU 16/03/2011
	11/05 AU 11/05/2011
	19/10 AU 19/10/2011
	07/12 AU 07/12/201

1

MIDI-PYRÉNÉES

MONTAUBAN (82)	22/02 AU 22/02/2011
	24/05 AU 24/05/2011

NORD-PAS DE CALAIS

DUNKERQUE (59)	09/12 AU 09/12/2010
HAZEBROUCK (59)	22/10 AU 22/10/2010
	19/11 AU 19/11/2010
	12/10 AU 12/10/2011
	08/12 AU 08/12/2011
LIÉVIN (62)	27/10 AU 27/10/2010
	26/11 AU 26/11/2010
	02/09 AU 02/09/2011

PAYS DE LOIRE

CHOLET (49)	05/11 AU 05/11/2010
	11/03 AU 11/03/2011
LE MANS (72)	10/03 AU 10/03/2011
	06/10 AU 06/10/2011
NANTES-ST-HERBLAIN (44)	05/10 AU 05/10/2010
	02/12 AU 02/12/2010
	20/01 AU 20/01/2011
	16/02 AU 16/02/2011
	18/03 AU 18/03/2011
	13/04 AU 13/04/2011
	25/05 AU 25/05/2011
	22/06 AU 22/06/2011

PICARDIE

LAON (02)	20/04 AU 20/04/2011
	13/07 AU 13/07/2011

POITOU-CHARENTES

ROCHEFORT (17)	04/02 AU 04/02/2011
	10/06 AU 10/06/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CANNES (06)	17/11 AU 17/11/2010
	26/01 AU 26/01/2011
	16/03 AU 16/03/2011
	13/07 AU 13/07/2011
	21/09 AU 21/09/2011
	16/11 AU 16/11/2011
MARSEILLE-LA-TREILLE	09/11 AU 09/11/2010
	08/03 AU 08/03/2011
	29/03 AU 29/03/2011
	20/04 AU 20/04/2011
	11/10 AU 11/10/2011

RHÔNE-ALPES

ANNECY (74)	21/12 AU 21/12/2011
BOURG-EN-BRESSE (01)	07/04 AU 07/04/2011
	17/11 AU 17/11/2011
CHAMBÉRY (73)	20/10 AU 20/10/2010
	23/05 AU 23/05/2011
	18/07 AU 18/07/2011
GRENOBLE (38)	11/04 AU 11/04/2011
	21/09 AU 21/09/2011

Code 11012

Agent de prévention et de sécurité (CQP)

15 jours | 1 790 € HT

Alsace

STRASBOURG (67)	29/11 AU 17/12/2010
	17/01 AU 04/02/2011
	09/05 AU 27/05/2011

Limousin

GUÉRET (23)	23/05 AU 16/06/2011
	22/09 AU 14/10/2011

Lorraine

EPINAL-GOLBEY (88)	10/01 AU 28/01/2011
	12/09 AU 30/09/2011
THIONVILLE (57)	16/05 AU 06/06/2011
	10/10 AU 28/10/2011

Midi-Pyrénées

MONTAUBAN (03)	11/04 AU 02/05/2011
	20/06 AU 08/07/2011

Nord-Pas-de-Calais

LIÉVIN (62)	18/04 AU 09/05/2011

Provence-Alpes-Côte d'Azur

CANNES (06)	20/06 AU 08/07/2011
	29/08 AU 16/09/2011

Approche du handicap dans l'entreprise

Code 10952

Accueillir un travailleur handicapé

2 jours | 490 € HT

BOURGOGNE

DIJON-CHEVIGNY (21)	24/05 AU 25/05/2011
	06/09 AU 07/09/2011
	20/09 AU 21/09/2011

LIMOUSIN

GUÉRET (23)	05/04 AU 06/04/2011

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

NICE (06)	31/01 AU 01/02/2011

RHÔNE-ALPES

GRENOBLE (38)	23/11 AU 24/11/2011

* Prix par personne, repas inclus

COMMENT INSCRIRE UN SALARIÉ SUR UN STAGE DE PERFECTIONNEMENT

1/ Je contacte l'AFPA pour réserver la (les) session(s) de mon choix

> Par téléphone

N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN

> Par email

inscriptions@afpa.fr

2/ Je confirme mon inscription en retournant le(s) bulletin(s) signé(s)

par fax ou par courrier à l'AFPA, accompagné(s) de mon règlement ou de tout document, attestant de l'envoi d'une demande (ou de l'existence d'une convention) de prise en charge de mon OPCA.

3/ Je retourne immédiatement

un exemplaire signé de ce document à mon OPCA pour confirmation de prise en charge, et un autre exemplaire signé à l'AFPA.

Le(s) stagiaires de mon organisation est (sont) désormais « inscrit(s) »

La facture sera adressée à mon OPCA

si ce dernier a confirmé sa prise en charge par subrogation.
Sinon, le remboursement des frais de formation pourra être obtenu auprès de mon OPCA, en lui renvoyant la « facture acquittée », accompagnée de l'attestation de présence au stage.

AFPA - Association Loi de 1901
13 Place du Général de Gaulle
93108 Montreuil cedex
Numéro de déclaration d'existence :
11 93 000 30 93
Numéro de Siret :
300 599 123 00019
Code NAF : **8559A**

Bulletin d'inscription

Cadre réservé à l'AFPA

BULLETIN À RENVOYER ACCOMPAGNÉ DU RÉGLEMENT À :

AFPA
Administration des ventes
13 Place du Général de Gaulle
93108 Montreuil Cedex
Télécopie : 01 48 70 38 76

FORMATION

Intitulé : ....
Code : .... Prix : ....
Date souhaitée : .... Lieu : ....

PARTICIPANT

M, Mme, Mlle Nom : .... Prénom : ....
Fonction : .... e-mail : ....
Téléphone : ....
Adresse d'envoi de la convocation : ....
....

ENTREPRISE

Raison sociale : ....
Adresse : ....
....
Code APE/NAF : ....
Forme juridique : ....
N° de Siret : ....
Effectifs de l'entreprise : ....

Personne habilitée à effectuer l'inscription :

M, Mme, Mlle Nom : .... Prénom : ....
Fonction : .... e-mail : ....
Téléphone : .... Télécopie : ....

Responsable de formation de l'entreprise :

M, Mme, Mlle Nom : .... Prénom : ....
Fonction : .... e-mail : ....
Téléphone : .... Télécopie : ....

FACTURATION (le prix inclut les frais de restauration)

Cette inscription vaut commande définitive et entraîne l'application des conditions de vente générale de l'AFPA ci-contre, à l'exclusion des modalités particulières relatives aux frais de restauration et de règlement.

Montant total HT (1) : ....
Adresse de facturation, si différente (adresse OPCA si financement par subrogation) :
....

(1) L'AFPA ayant opté pour le régime d'exonération de TVA (article 261-4-4°a) du code général des impôts), toutes ses prestations sont facturées net de TVA.

RÉGLEMENT

- Ci-joint un chèque hors taxe à l'ordre de l'AFPA
- Réglement OPCA

Date, nom du signataire : (obligatoires)

Signature et cachet de l'entreprise

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'AFPA dispense des actions de formation, de validation des acquis de l'expérience, d'évaluation, d'orientation, d'accompagnement et d'ingénierie conseil. Elle assure la conception, la réalisation et l'édition de produits pédagogiques sur divers supports.
Toutes commande de prestation à l'AFPA par le Client est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature par le Client d'un des documents contractuels prévus à l'article 1 emporte de plein droit son adhésion.

Article 1 - L'Achat de prestation
La commande d'une ou plusieurs prestations par le Client à l'AFPA prend l'une des formes contractuelles suivantes :
- un bon de commande émis par le Client reprenant les mentions exactes d'un devis préalable de l'AFPA
- une convention de formation professionnelle
- un contrat de prestation de service

La conclusion d'une convention professionnelle est dans tous les cas obligatoire pour l'organisation des prestations ci-dessous :
- bilan de compétences
- actions de validation des acquis de l'expérience
- actions pluriannuelles de formation professionnelle
- contrats de professionnalisation

Si le Client prétend imputer les sommes versées à l'AFPA sur sa participation au développement de la formation professionnelle continue, le bon de commande ou la convention de formation professionnelle comportent les mentions édictées par l'art. L. 920-1 du code du travail : intitulé et nature de l'action de formation, durée, effectifs, modalités de déroulement, sanction et prix de l'action.
Outre les mentions légales, figurent sur le document contractuel le nom ou raison sociale du Client, son n° SIRET, sa domiciliation, le nom de son représentant dûment habilité ainsi que tout renseignement d'ordre pratique (téléphone, mail, télécopie).
Si au moment de la passation de commande le ou les noms des participants ne sont pas connus par le client, celui-ci a la possibilité de les communiquer à l'AFPA dans les 10 jours précédant le démarrage des actions.
L'acte d'achat est réputé définitivement réalisé dès lors que le document contractuel est signé par les parties concernées. Chacun des cocontractants est destinataire d'un des exemplaires de ce document original. Les modifications en cours d'exécution de la prestation ayant fait l'objet d'un accord des parties donnent lieu à la signature d'un avenant au document contractuel.
L'AFPA effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels elle aura passé des contrats de sous-traitance.

Article 2 - Prix
Les prix des prestations de l'AFPA font référence aux stipulations contractuelles. Sauf dispositions particulières, ils incluent les frais pédagogiques, l'utilisation des salles et/ou ateliers de formation ainsi que le matériel pédagogique.
Les tarifs des services associés tels que la restauration et/ou l'hébergement des bénéficiaires des prestations sont ceux applicables au moment de leur utilisation et peuvent varier d'un établissement à l'autre.
L'AFPA ayant opté pour le régime d'exonération de TVA (article 261-4-4° a) du code général des impôts) toutes ses prestations sont facturées net de TVA.

Article 3 - Sanction
En cas de réussite par le bénéficiaire aux épreuves de validation, les prestations réalisées par l'AFPA donnent lieu, selon les cas, à la délivrance :
Par le ministère chargé de l'emploi
- d'un titre donnant droit à parchemin titre
- d'un certificat complémentaire de spécialisation (adossé à un titre) donnant droit à un parchemin CCS
- d'un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles qui figureront dans le livret de certification

Par la branche professionnelle :
- d'un certificat de qualification professionnelle

Dans tous les cas, une attestation de présence est établie par l'AFPA à l'attention du bénéficiaire.

Article 4 - Paiement
Sauf dispositions particulières, le Client s'acquitte du prix des prestations à réception de la facture correspondante dans un délai maximal de 30 jours fin de mois, selon les modalités suivantes :
- les réalisations inférieures à 70 heures donnent lieu à l'émission d'une facture dès achèvement des prestations
- les réalisations supérieures à 70 heures ouvrent droit au versement d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement de la prestation et sont facturées aux dates et conditions fixées par les conditions particulières. La facture finale intervient au terme de la convention ou du contrat et prend en compte l'intégralité des prestations fournies par l'AFPA et effectue, en cas de réalisation partielle, la déduction des règlements intervenus

La date de réception du règlement constitue le point de départ pour le calcul des pénalités de retard lesquelles sont égales à 1,5 le taux de l'intérêt légal en vigueur appliqué aux sommes restant dues. La facturation des pénalités de retard a lieu au moment de la réception du règlement.
Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou autre organisme financeur, il doit dans tous les cas :
- déposer une demande de financement avant le début des prestations
- fournir les justificatifs de la prise en charge financière accordée
- répondre, en tant que de besoin, aux demandes du financeur et renvoyer les documents permettant un suivi régulier du dossier

Dans le cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au Client. Les modalités de prise en charge sont précisées dans les conditions particulières et le Client fait son affaire personnelle en vue d'assurer la bonne fin du paiement de l'AFPA ou, à défaut supporte la charge de ce paiement.

Article 5 - Justification des prestations
L'AFPA s'engage à fournir, sur simple demande, tout document ou pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses engagées conformément à l'article L. 991-4 du code du travail. A défaut, et pour toute absence de réalisation totale ou partielle, elle s'engage à rembourser les sommes indûment perçues en application des dispositions de l'article L. 991-6 du même code.

Article 6 - Résiliation
Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances contractuellement prévues ouvre le droit à l'AFPA de résilier de plein droit la convention ou le contrat passé avec le Client après l'envoi d'une mise en demeure restée sans effet sous un délai de 15 jours. Toutes les factures sont dues par le Client au prorata des prestations fournies assorties, le cas échéant, des pénalités de retard convenues entre les parties.
En cas de manquement aux obligations souscrites, la partie créancière de l'obligation inexécutée doit mettre en demeure la partie défaillante de remédier à la situation.
La mise en demeure restée sans effet ouvre le droit à la partie demanderesse de résilier la convention ou le contrat en cause. La résiliation sera considérée comme effective à l'issue d'un délai de 15 jours.
Les demandes de résiliation pour tout autre motif doivent être adressées par lettre recommandée avec AR et sont considérées comme effectives à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant sa date de réception. Toute résiliation entraîne l'exigibilité immédiate des factures émises par l'AFPA et ce, sans préjudice des dommages et intérêts que la partie lésée serait en droit de réclamer.

Article 7 - Annulation, Report ou Abandon - Dédit formation
Toute demande d'annulation de prestation à l'initiative du Client doit être notifiée à l'AFPA par écrit (lettre, courriel, télécopie).
En cas d'annulation par le Client, sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, à moins de quinze (15) jours francs avant le commencement des prestations, l'AFPA facturera des droits d'annulation représentant 50 % du montant total de la convention.
En cas d'annulation tardive par le Client, moins de sept (7) jours francs avant le début des prestations ou de non présentation du participant le jour et l'heure fixés par l'AFPA, les droits d'annulation représenteront 80 % du prix des prestations annulées.
En cas d'annulation résultant de grèves affectant les réseaux de transport ou d'intempéries, il est convenu entre l'AFPA et le Client que la ou les sessions annulées seront reportées à une date ultérieure arrêtée d'un commun accord et qu'aucune indemnité ne sera versée de part et d'autre.
En cas d'abandon définitif de sa formation par le stagiaire seules les périodes de formation effectivement suivies seront facturées par l'AFPA. Cependant, tout départ anticipé du stagiaire ouvrira le droit au versement d'une indemnité par le Client à l'AFPA égale à 50 % du prix des actions de formation non réalisées. Ces indemnités sont dues au titre du dédommagement de l'AFPA et donnent lieu à l'émission d'une facture séparée. Pour le cas où les prestations seraient annulées ou reportées à une date ultérieure par l'AFPA, le Client est informé par écrit et a le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef.

Article 8 - Responsabilité de l'AFPA
L'obligation souscrite par l'AFPA dans le cadre des prestations qu'elle délivre est une obligation de moyens et ne peut en aucun cas être interprétée comme une obligation de résultat.

Article 9 - Propriété intellectuelle
En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentaires, outils, cours et tout document en général mis à la disposition du Client et de son personnel sont propriété de l'AFPA ou de ses donneurs de licence. En conséquence, l'exploitation, la reproduction, l'adaptation, la traduction, la commercialisation et la représentation par tout procédé de communication de tout ou partie de ceux-ci sont interdites tant pour l'Entreprise que pour ses salariés sous peine de poursuites judiciaires.

Article 10 - Litiges
Pour tout litige relatif à l'exécution de la convention ou du contrat, le règlement à l'amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant les tribunaux de l'ordre judiciaire du ressort de l'AFPA seront seuls compétents.

Article 11 - Loi applicable
Les conditions générales de vente et tous les rapports de l'AFPA et ses clients relèvent de la loi française.

I/

Index

de tous les stages de perfectionnement 2011

340 stages de perfectionnement dans 11 secteurs-clés

Vous voulez professionnaliser vos collaborateurs ?
L'index ci-après facilitera vos recherches.
Pensez également à consulter notre site **www.afpa.fr** vous y trouverez toutes nos formations et des catalogues interactifs





▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**



INDEX

STAGES DE PERFECTIONNEMENT





▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**



INDEX



▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**



INDEX





▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr – rubrique « entreprise »**



INDEX





▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)



INDEX

STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Pour vous inscrire : N° indigo 0826 46 14 14 **inscriptions@afpa.fr**



INDEX

▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)



INDEX



INDEX

▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

Pour consulter tous nos catalogues interactifs : **www.afpa.fr - rubrique « entreprise »**



INDEX



▲ stage de perfectionnement avec test final
✦ évaluation seule (sans formation)

ILS FONT CONFIANCE À L'AFPA

Forte de plus de 60 ans d'expérience et de collaborations réussies dans de nombreux secteurs d'activité, l'AFPA a le privilège de travailler partout en France, auprès de grandes entreprises et de partenaires institutionnels.
Nous les remercions de leur confiance.

L'AFPA PROPOSE PLUS DE **300 STAGES** DE PERFECTIONNEMENT DANS **11 SECTEURS :**

- **bâtiment-écoconstruction-rénovation**
- **distribution**
- **véhicules, engins, nautisme**
- **hôtellerie restauration**
- **hygiène-propreté-sécurité**
- **techniques et production industrielles**
- **services à la personne**
- **travaux publics**
- **transport, logistique**
- **réseaux électriques**
- **compétences transversales-remise à niveau**

Vous souhaitez en savoir davantage sur les services et les offres de formation AFPA ?
appelez le N° Indigo 0 826 46 14 14
0,15 € TTC / MN

ou connectez-vous sur notre site **www.afpa.fr**
vous y trouverez toutes nos formations et des catalogues interactifs



AFPA **Direction de la communication et de la stratégie de marque**
13, place du Général de Gaulle – 93108 Montreuil Cedex